

# TROIS RACES OVINES MENACÉES

(CAUSSENARDE DES GARRIGUES, RAÏOLE ET ROUGE DU ROUSSILLON)

## SYSTÈMES DE PRODUCTION



Centre Universitaire de Formation  
et de Recherche J-F Champollion  
Place de Verdun  
81012 ALBI Cedex 9



Centre de Formation Professionnelle et  
de Promotion Agricoles  
Route de Bournac  
12400 SAINT AFFRIQUE



Association des Éleveurs de  
Brebis Raïole, Causseardes des  
Garrigues, Rouge du Roussillon  
Carrefour de l'Agriculture  
12026 RODEZ CEDEX 9



Julie DUCROS

Étudiante en Licence  
Professionnelle Développement et  
Conseil pour les Filières Ovines

Section : Sciences, Technologie,  
Santé

Année universitaire 2013-2014

## MÉMOIRE DE LICENCE PROFESSIONNELLE

Pour l'épreuve de soutenance du stage en organisme et l'obtention de la Licence Professionnelle  
« Développement et Conseil pour les Filières Ovines »

Session septembre 2014

Auteur : Julie DUCROS

Lieu de stage : Association des Éleveurs de Brebis Raïole, Caussearde des Garrigues et Rouge du Roussillon  
Carrefour de l'agriculture 12006 RODEZ Cedex 9

Maitre de stage : Mme Catherine BINOT, présidente de l'association  
Enseignant responsable : Mlle Arielle VIDAL, co-formatrice de la licence

Titre du sujet : Trois races ovines menacées (Caussearde des Garrigues, Raïole et Rouge du Roussillon)  
systèmes de production

Mots clé :

Race à petits effectifs, Race menacé, race en conservation, Raïole, Caussearde des Garrigues, Rouge du Roussillon, rusticité, sélection, agropastoralisme, parcours, système de production

Nombre de pages : 36

Nombre de pages annexes : 53

Nombre d'annexes : 13

UE 8 : stage en organisme

ECTS : 12

Centre Universitaire de Formation et de  
Recherche J-F Champollion  
Place de Verdun  
81012 ALBI Cedex 9  
Section : Sciences, Technologie, Santé  
Licence Production Animale : LP DCFO



CENTRE  
UNIVERSITAIRE  
JEAN-FRANÇOIS  
CHAMPOLLION

Albi  
Castres  
Rodez

CFPPA La Cazotte  
Route de Bournac  
12400 SAINT AFFRIQUE  
05 65 98 10 35  
LP DCFO



Année universitaire : 2013-2014



## REMERCIEMENTS

---

Je tiens à remercier particulièrement la présidente de l'Association des Éleveurs de Brebis Raïole, Causse de Garrigues et Rouge du Roussillon,

❖ Mme Catherine BINOT

et une des personnes fondatrice de l'Association,

❖ Mme Martine FIOLET

pour m'avoir prise en stage et soutenue durant ces trois mois.

Je remercie également les techniciens ovins pour l'obtention des GTE-BTE OV des éleveurs et leur aide.

❖ Mr Gérald MARTY (CA 30)

❖ Mme Françoise CANAC (SICA2g, 12)

❖ Mme Bérénice HERSZBERG (COPO, 66)

Un grand merci à l'ensemble des éleveurs rencontrés pour leur temps qu'ils m'ont consacré et leur accueil chaleureux lors des enquêtes ou des entretiens téléphoniques réalisés pour l'élaboration de mon mémoire.

## GLOSSAIRE, SIGLES

---

**L'Association** : Association des Éleveurs de Brebis Raïole, Caussearde des Garrigues, Rouge du Roussillon

**GMQ** : Gain Moyen Quotidien

**OS UPRA Lacaune** : Organisme de Sélection Unité de Protection de la Race Lacaune

**PAT** : Poids à Age Type

*Dans les tableaux :*

**Caussearde des G. ou CG** : Caussearde des Garrigues

**EMP** : Effectif Moyen Présent

**FML** : Femelles Mise en Lutte

**R** : Raïole

**Rouge du R. ou RR** : Rouge du Roussillon

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION, DES RACES ET DE L'ÉTAT DE L'ART</b> .....	<b>2</b>
I.    PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ( <i>ANNEXE 1 PAGE I</i> ) .....	2
1. <i>Historique</i> .....	2
2. <i>But, objectifs</i> .....	2
3. <i>Le programme de conservation de l'Association (annexe 2 page ii)</i> .....	2
4. <i>Aspect sanitaire</i> .....	3
II.   PRÉSENTATION DES TROIS RACES CONSERVÉES .....	3
III.  ÉTAT DE L'ART .....	4
1. <i>Définition</i> .....	4
2. <i>Conservation des races menacées</i> .....	4
3. <i>Travaux effectués sur les trois races ovines étudiés</i> .....	4
4. <i>Définition de l'outil : GTE-BTE OV</i> .....	5
5. <i>Contrôle de performances ovin allaitant</i> .....	6
<b>MÉTHODE ET OUTILS UTILISÉS</b> .....	<b>7</b>
I.    LES ÉLÉMENTS PRIS EN COMPTE POUR L'ÉTUDE.....	7
1. <i>Le système d'élevage</i> .....	7
2. <i>La localisation des élevages</i> .....	7
II.   RÉCUPÉRATION DES DONNÉES .....	9
1. <i>Recherche des éleveurs pouvant me procurer leur GTE-BTE OV 2012</i> .....	9
2. <i>Recherche d'autres éleveurs</i> .....	9
III.  RÉALISATION DE PESÉE D'AGNEAUX.....	10
1. <i>Recherche d'élevages</i> .....	10
2. <i>Protocole des pesées</i> .....	10
IV.  ANALYSE DES DONNÉES .....	10
1. <i>Différenciation des données en fonction des trois systèmes et des critères de production</i> .....	10
2. <i>Commentaire des résultats obtenus</i> .....	11
3. <i>Synthèse des systèmes</i> .....	11
4. <i>Comparaison des systèmes étudiés à un autre système et au cas type ovin viande Languedoc-Roussillon spécialisé Cévennes</i> .....	11
<b>RÉSULTATS</b> .....	<b>12</b>
I.    RÉSULTATS ÉLEVEURS TRANSHUMANTS AVEC UN AGNELAGE PRINCIPAL DE PRINTEMPS .....	12
1. <i>Schéma de conduite du troupeau</i> .....	12
2. <i>Synthèse des exploitations</i> .....	12
2.1.    Localisation des élevages .....	12
2.2.    Caractéristiques générales du système .....	12
2.3.    Bilan de reproduction.....	14
2.4.    Bilan du distribué .....	14
2.5.    Bilan économique de l'atelier.....	15
3. <i>Circuits de commercialisation des agneaux de boucherie</i> .....	15
3.1.    Commercialisation en coopérative.....	15
3.2.    Commercialisation par la vente directe .....	15
II.   RÉSULTATS ÉLEVEURS TRANSHUMANT AVEC UN AGNELAGE PRINCIPAL D'AUTOMNE .....	16
1. <i>Schéma de conduite du troupeau</i> .....	16
2. <i>Synthèse des exploitations</i> .....	16
2.2.    Caractéristiques générales des exploitations .....	16

2.3.	Bilan de reproduction.....	17
2.4.	Bilan du distribué .....	17
2.5.	Bilan économique de l'atelier.....	18
3.	<i>Commercialisation des agneaux de boucherie</i> .....	18
3.1.	Commercialisation par une coopérative d'engraissement.....	18
3.2.	Commercialisation par la vente directe .....	18
III.	RÉSULTATS ÉLEVEURS NON TRANSHUMANTS.....	19
1.	<i>Schéma de conduite du troupeau</i> .....	19
2.	<i>Synthèse des exploitations</i> .....	19
2.2.	Caractéristiques générales des exploitations .....	19
2.3.	Bilan de reproduction.....	20
2.4.	Bilan du distribué .....	20
2.5.	Bilan économique de l'atelier.....	21
3.	<i>Commercialisation des agneaux</i> .....	21
3.1.	Commercialisation principale par la vente directe.....	21
IV.	EXPÉRIMENTATION : PESÉE D'AGNEAUX (CF. PAGE 10 III.1.) .....	22
1.	<i>Élevage n°1</i> .....	22
2.	<i>Élevage n°2</i> .....	22
3.	<i>Élevage n°3</i> .....	23
4.	<i>Élevage n°4</i> .....	23
	<b>DISCUSSION</b> .....	<b>24</b>
I.	ANALYSE ET COMMENTAIRES DES RÉSULTATS .....	24
II.	PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS ET AMÉLIORATION .....	30
III.	LES LIMITES DE MON ÉTUDE.....	31
	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>32</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>34</b>
	<b>ANNEXES</b> .....	<b>36</b>

# TABLE DES ILLUSTRATIONS

---

---

FIGURE 1 : CARTE DES PETITES RÉGIONS GÉOGRAPHIQUES ÉTUDIÉES ©TOPOGRAPHIC-MAP.COM .....	7
FIGURE 2 : CALENDRIER DE PRODUCTION DU SYSTÈME TRANSHUMANT-AGNELAGE DE PRINTEMPS.....	12
FIGURE 3 : CALENDRIER DE VENTE DES AGNEAUX DE BOUCHERIE ET PRIX D'ACHAT (€/KG CARC.) CAMPAGNE 2012 .....	15
FIGURE 4 : CALENDRIER DE VENTE DES AGNEAUX EN VENTE DIRECTE ET PRIX DE VENTE (€/KG CARC.) CAMPAGNE 2012 .....	15
FIGURE 5 : CALENDRIER DE PRODUCTION DU SYSTÈME TRANSHUMANT-AGNELAGE D'AUTOMNE .....	16
FIGURE 6 : CALENDRIER DE VENTE DES AGNEAUX DE BOUCHERIE ET PRIX D'ACHAT (€/KG CARC.) CAMPAGNE 2012 .....	18
FIGURE 7 : CALENDRIER DE VENTE DES AGNEAUX DE BOUCHERIE EN VENTE DIRECTE ET PRIX DE VENTE (€/KG) CAMPAGNE 2012.....	18
FIGURE 8 : CALENDRIER DE PRODUCTION DU SYSTÈME NON TRANSHUMANT .....	19
FIGURE 9 : CALENDRIER DE VENTE DES AGNEAUX DE BOUCHERIE ET PRIX DE VENTE (€/KG CARC.) CAMPAGNE 2012 .....	21
FIGURE 10 : GRAPHIQUE DU CUMUL DES PRÉCIPITATIONS ET COURBES DE TEMPÉRATURES DES ZONES GÉOGRAPHIQUES ÉTUDIÉES (PRINTEMPS 2011 AU PRINTEMPS 2012) ©INFOCLIMAT.FR.....	25
TABLEAU 1 : ÉLÉMENTS DE SUIVIS DES EXPLOITATIONS SUR UNE CAMPAGNE .....	8
TABLEAU 2 : RACES DE BREBIS UTILISÉES ET LOCALISATION DES ÉLEVAGES DU SYSTÈME TRANSHUMANT CAT. AGNELAGE DE PRINTEMPS....	12
TABLEAU 3 : DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU SYSTÈME TRANSHUMANT CAT. AGNELAGE DE PRINTEMPS .....	12
TABLEAU 4 : BILAN DES SURFACES DU SYSTÈME TRANSHUMANT CAT. AGNELAGE DE PRINTEMPS.....	13
TABLEAU 5 : BILAN DES SURFACES DES ÉLEVAGES EN HAUTE VALLÉE DE L'AUDE, SYSTÈME TRANSHUMANT CAT. AGNELAGE DE PRINTEMPS (CF. PAGE 11 IV.1.).....	13
TABLEAU 6 : CONDUITE DU TROUPEAU DU SYSTÈME TRANSHUMANT CAT. AGNELAGE DE PRINTEMPS .....	13
TABLEAU 7 : RÉSULTATS DE REPRODUCTION DU SYSTÈME TRANSHUMANT CAT. AGNELAGE DE PRINTEMPS (CAMPAGNE 2012) .....	14
TABLEAU 8 : BILAN DU DISTRIBUÉ AU TROUPEAU DU SYSTÈME TRANSHUMANT CAT. AGNELAGE DE PRINTEMPS .....	14
TABLEAU 9 : BILAN DU DISTRIBUÉ AU TROUPEAU, ÉLEVAGE 1 HAUTE VALLÉE DE L'AUDE.....	14
TABLEAU 10 : PROFIL ÉCONOMIQUE DU SYSTÈME TRANSHUMANT CAT. AGNELAGE DE PRINTEMPS (CAMPAGNE 2012) .....	15
TABLEAU 11 : RACES DE BREBIS UTILISÉES ET LOCALISATION DES ÉLEVAGES DU SYSTÈME TRANSHUMANT CAT. AGNELAGE D'AUTOMNE ....	16
TABLEAU 12 : DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU SYSTÈME TRANSHUMANT CAT. AGNELAGE D'AUTOMNE .....	16
TABLEAU 13 : BILAN DES SURFACES DU SYSTÈME TRANSHUMANT CAT. AGNELAGE D'AUTOMNE .....	16
TABLEAU 14 : CONDUITE DU TROUPEAU DU SYSTÈME TRANSHUMANT CAT. AGNELAGE D'AUTOMNE .....	17
TABLEAU 15 : RÉSULTATS DE REPRODUCTION DU SYSTÈME TRANSHUMANT CAT. AGNELAGE D'AUTOMNE (CAMPAGNE 2012) .....	17
TABLEAU 16 : BILAN DU DISTRIBUÉ AU TROUPEAU DU SYSTÈME TRANSHUMANT CAT. AGNELAGE D'AUTOMNE .....	17
TABLEAU 17 : PROFIL ÉCONOMIQUE DU SYSTÈME TRANSHUMANT CAT. AGNELAGE D'AUTOMNE (CAMPAGNE 2012) .....	18
TABLEAU 18: RACES DE BREBIS UTILISÉES ET LOCALISATION DES ÉLEVAGES DU SYSTÈME NON TRANSHUMANT .....	19
TABLEAU 19 : DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU SYSTÈME NON TRANSHUMANT .....	19
TABLEAU 20 : BILAN DES SURFACES DU SYSTÈME NON TRANSHUMANT .....	20
TABLEAU 21 : CONDUITE DU TROUPEAU DU SYSTÈME NON TRANSHUMANT .....	20
TABLEAU 22 : RÉSULTATS DE REPRODUCTION DU SYSTÈME NON TRANSHUMANT (CAMPAGNE 2012) .....	20
TABLEAU 23 : BILAN DU DISTRIBUÉ AU TROUPEAU DU SYSTÈME NON TRANSHUMANT .....	20
TABLEAU 24 : PROFIL ÉCONOMIQUE DU SYSTÈME NON TRANSHUMANT (CAMPAGNE 2012) .....	21
TABLEAU 25 : PERFORMANCE DES AGNEAUX DE L'ÉLEVAGE N°1 (CAMPAGNE 2013) .....	22
TABLEAU 26 : PERFORMANCES DES AGNEAUX DE L'ÉLEVAGE N°2 (CAMPAGNE 2014) .....	22
TABLEAU 27 : PERFORMANCES DES AGNEAUX DE L'ÉLEVAGE N°3 (CAMPAGNE 2014) .....	23
TABLEAU 28 : PERFORMANCES DES AGNEAUX DE L'ÉLEVAGE N°4 (CAMPAGNE 2014) .....	23



# INTRODUCTION

---

Dans un monde agricole devenu intensifié, la filière ovine viande est aujourd'hui fragilisée par la disparition des élevages et la diminution des effectifs. Les exploitations sont confrontées à des difficultés économiques à tel point que la viande payée aux producteurs ne permet plus de faire face à l'augmentation des coûts de production liée principalement à la hausse des charges alimentaires. (Institut de l'Elevage)

Il convient donc de trouver un système de production adapté qui utilise au mieux les différents moyens de production tout en tirant profit de son environnement pour s'inscrire dans une logique d'agriculture durable.

Face à ces difficultés, plutôt que de s'orienter vers un système de production intensif, certains éleveurs ont choisi de travailler avec une race locale, rustique, adaptée aux spécificités de leur territoire. Ainsi, en Languedoc-Roussillon, des éleveurs se sont orientés vers des races ovines locales et rustiques qui sont la Causse des Garrigues, la Raïole et la Rouge du Roussillon. Ces races suite à l'intensification de l'agriculture dans les années 60 ont été oubliées. En 1994, une trentaine d'éleveurs se sont regroupés au sein d'une association d'éleveurs de brebis pour tenter de lutter contre l'abandon de ces trois races à fort intérêt et à valeur patrimoniale. À cette même époque, ces trois brebis ont été reconnues comme races dites menacées de disparition car ne répondant plus au système de production dominant, au critère de sélection et à la demande agroalimentaire.

Les éleveurs de la zone étudiée, qui s'étend des Cévennes aux Pyrénées-Orientales et jusqu'au Nord Aveyron, pratiquent l'agropastoralisme ; d'une part car le relief ne permet pas la mécanisation des surfaces et d'autre part pour garder les paysages ouverts et accessibles grâce à la pression de pâture des animaux évitant ainsi tout embroussaillage. L'utilisation de ces ressources alimentaires représente un faible coût pour l'éleveur mais est contraignante en termes de temps de travail et est parfois limitée en foncier. Les troupeaux sont très souvent gardés par l'éleveur qui devient donc un berger. De plus, les ressources alimentaires deviennent faibles l'été et les troupeaux sont contraints de transhumier vers les hauts pâturages de montagne.

Il est donc intéressant de connaître les différents systèmes de production existants et de comprendre les stratégies mises en place par les éleveurs pour faire face aux contraintes de leur environnement et aux exigences de la politique et du marché actuel.

Comment ces trois races ovines rustiques qui sont la Causse des Garrigues, la Raïole et la Rouge du Roussillon s'intègrent-elles au sein de ces systèmes de production ?

Il est donc nécessaire de comprendre la base du fondement de l'Association des éleveurs de brebis qui a permis la reconnaissance nationale de ces trois races rustiques et l'enjeu de les conserver. Également, de connaître les caractéristiques et les atouts des trois brebis avant de s'intéresser aux profils des élevages. Le regroupement des résultats obtenus selon le type de production et la stratégie entreprise par les éleveurs permet d'avoir une vision globale de ces différents systèmes de production prenant en compte les aspects techniques, économiques, sociaux et environnementaux.

La mise en évidence de ces systèmes de production est rendu possible par l'analyse des résultats technico-économiques des exploitations issus des Gestion Technico-Économiques (GTE-BTE OV) réalisés par les techniciens ovins.

Ces différents profils servent de base de connaissance pour l'Association des éleveurs et ainsi que base de suivi et d'amélioration des perspectives d'évolution.

# PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION, DES RACES ET DE L'ÉTAT DE L'ART

---

## I. Présentation de l'association (*annexe 1 page i*)

### 1. Historique

Avant la création de l'Association<sup>1</sup>, un syndicat des éleveurs de Raïole a été créé en 1977 ainsi que le syndicat Caussearde des Garrigues en 1981 qui sera dissout quelques années plus tard.

En 1993, une réunion pour la conservation des races menacées de disparition est organisée. (Conservation des races menacées Compte rendu de réunion, 1993) (Races ovines menacées Compte rendu de la réunion, 1993)

En 1994, l'Association des éleveurs de brebis Raïole, Caussearde des Garrigues, Rouge du Roussillon voit le jour ainsi que les centres d'élevage des jeunes béliers avec le soutien du Parc Régional des Grands Causses. (GERMAIN, 1994)

En 2007, l'Association adhère au Collectif de Race de Massif (CORAM).

En 2008, la loi sur l'élevage a obligé l'Association à rejoindre et former l'OS UPRA Lacaune<sup>2</sup>.

### 2. But, objectifs

Le but de l'Association est de préserver chacune des trois races, de maintenir, voire de développer leurs caractéristiques et leurs aptitudes tout en assurant une variabilité génétique convenable.

Les objectifs fondateurs sont :

- **maintenir et/ou augmenter l'effectif des 3 races chaque année** avec l'utilisation de béliers du centre ;
- **augmenter et maintenir le nombre d'adhérents à l'Association** pour créer une dynamique de groupe ;
- **fournir des jeunes reproducteurs mâles peu onéreux aux éleveurs adhérents et aux futurs adhérents** pour inciter les éleveurs à utiliser ces races et pour faciliter la rotation des béliers ;
- **éviter la consanguinité dans les élevages** pour prévenir les tares pénalisant la vitalité des animaux ;
- **augmenter la variabilité génétique des troupeaux par l'utilisation des béliers du centre** pour avoir des animaux correspondant au standard de la race, restant rustique, ayant le bon phénotype et évitant toute consanguinité.

Ces objectifs simples mais très importants sont à l'origine de la création il y a 20 ans de l'Association.

### 3. Le programme de conservation de l'Association (*annexe 2 page ii*)

L'action la plus importante du programme est la création du centre de bélier. L'Association achète de jeunes beaux mâles, les élève ensemble pour « lisser l'effet milieu »<sup>3</sup> et incite chaque éleveur à prendre des béliers issus d'un autre élevage que le sien pour diminuer la consanguinité, et prend en considération la variabilité génétique de chaque élevage.

La gestion des béliers est le cœur du programme car ces derniers représentent le principal goulot d'étranglement en matière de variabilité génétique.

Le choix de ces jeunes béliers se fait vers l'âge de trois à quatre mois sur le critère de race, leurs aspects physiques (développement, conformation, ligne du dos, aplombs) et depuis 2001 sur la résistance à la tremblante suite au programme national.

La sélection repose entièrement sur la participation des éleveurs adhérents à produire et à acheter des béliers issus des centres d'élevage pour diffuser la variabilité génétique au sein des troupeaux et ainsi éviter toute consanguinité. Les éleveurs sont donc à la fois apporteurs et utilisateurs au sein de l'Association.

---

<sup>1</sup> Voir glossaire

<sup>2</sup> Voir glossaire

<sup>3</sup> Éliminer les facteurs environnementaux et de conduite qui influent sur les caractères physiques et/ou de production des animaux. Ceci est rendu possible grâce à l'élevage des jeunes béliers du centre dans les mêmes conditions d'élevage.

Pour les femelles, le programme de conservation consiste à faire un inventaire d'inscription qui est mis à jour une fois par an. Les jeunes sont choisies suivant le phénotype<sup>4</sup> par une commission de qualification qui comprend des éleveurs de la race concernée. Ces inventaires sont centralisés par l'OS UPRA Lacaune et gérés dans le Système d'Information Génétique Ovin Allaitant (SIG OVALL).

#### 4. Aspect sanitaire

Le centre se fournit dans des élevages indemnes de brucellose. Le statut des élevages ont été vérifiés au tout début pour la Border Disease et la Visna Maëdi. Il s'est avéré que les élevages ont tous été positifs mais sans signes cliniques, ce qui a permis de créer qu'un seul centre de bélier par race. Au niveau des béliers entrant au centre, ils sont tous génotypés<sup>5</sup> pour la tremblante et seuls les doubles résistants (ARR/ARR) et les intermédiaires (ARR/AHQ, AHQ/AHQ, etc.) sont utilisés pour la reproduction. La sélection vers les doubles résistants s'est faite progressivement pour limiter l'impact de ces béliers en petits nombres au lancement du programme.

## II. Présentation des trois races conservées

Les brebis Raïole, Caussearde des Garrigues et Rouge du Roussillon sont des races rustiques présentent sur le bassin languedocien. Il est difficile de dater précisément l'existence de ces trois races, mais les premiers écrits datent du XVIIIe siècle pour la race Caussearde des Garrigues.



**La Raïole**



**La Caussearde des Garrigues**



**La Rouge du Roussillon**

Berceau : les Cévennes (grande) Famille : Causseardes	Berceau : causses et garrigues (grande) Famille : Causseardes	Berceau : la plaine du Roussillon Famille : diverses origines Nord africaines croisées avec des brebis de la grande famille Caussearde
Effectif 2013 : <b>2 299 bêtes</b>	Effectif 2013 : <b>1 845 bêtes</b>	Effectif 2013 : <b>5 513 bêtes</b>
Brebis blanche ou mouchetée, haute sur pattes, tête légèrement busquée. Présence de cornes obligatoire pour les mâles qui s'enroule autour des oreilles. Toison présente sur le dos et le bas ventre, laine blanche et épaisse.	Brebis d'un blanc pur, haute sur pattes, tête légèrement busquée, oreille très courte. Absence de cornes. Toison présente sur le dos et le bas ventre, laine blanche et épaisse.	Brebis marron-rouge, format moyen, possible présence d'un liseron blanc sur le front. Absence de cornes. Toison présente sur le dos et descendant vers le ventre. Laine marron clair, ramassée. Agneaux entièrement marron-rouge.
<i>Fertilité : 90 % à 95 % Prolificité : 120 % à 160 % suivant les ressources fourragères</i>	<i>Fertilité : 90 % à 95 % Prolificité : 120 % à 160 % suivant les ressources fourragères</i>	<i>Fertilité : 90 % à 97 % Prolificité : 150 % à 170 % suivant les ressources fourragères</i>

Ce sont des brebis qui ont une très bonne capacité à valoriser les pâturages à faible potentiel. Elles s'adaptent très bien à un relief difficile et aux contraintes du climat méditerranéen (alternance de

<sup>4</sup> Ensemble des caractères observables, apparents d'un individu, d'un organisme. CNRTL.

<sup>5</sup> Procéder qui permet d'identifier le(s) régions(s) du génome susceptible pour un caractère ; telle qu'une maladie (résistance/sensibilité), caractère physique (présence/absence), etc. France Génomique.

périodes sèches et de courtes périodes humides et aux écarts de températures importants). La Causse des Garrigues et la Raïole sont de très bonnes marcheuses, ont une très bonne longévité et se désaisonnent naturellement très bien. La Rouge du Roussillon est mieux conformée, supporte mieux la chaleur que ses deux consœurs. Elle est également meilleure laitière mais se désaisonne un peu moins bien.

Au départ, l'Association comptait seulement 500 brebis et 27 éleveurs faisant partie du programme de conservation. Aujourd'hui, 76 éleveurs sont membres de l'Association et on dénombre près de 10 000 brebis. Une belle progression en à peine 20 ans de travail.

### III. État de l'art

#### 1. Définition

Depuis 2007, l'État a pris en considération l'intérêt de la conservation du patrimoine génétique des races bovine, ovine caprine et porcine reconnue. Un programme de relance a été consacré à ces races et l'Arrêté du 26 juillet 2007 fixant la liste des races des espèces bovine, ovine, caprine et porcine reconnues fait office de support réglementaire ; remplaçant l'Arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2004. (Arrêté du 26 juillet 2007, liste des races des espèces bovine, ovine, caprine et porcine reconnues et précisant les ressources zoogénétiques présentant un intérêt pour la conservation du patrimoine génétique du cheptel et l'aménagement du territoire, 2007)

Cet arrêté définit précisément l'ensemble des races bovine, ovine, caprine et porcines prise en compte dans l'annexe de l'article 1 mais également les termes de races locales, de races à petits effectifs et de race menacée par les articles 3, 4 et 5. (*annexe 3 page v*)

La race Raïole, Causse des Garrigues et Rouge du Roussillon figurent toutes les trois comme races locales et races à petits effectifs. Elles ont été reconnues comme races menacées en 1994.

#### 2. Conservation des races menacées

Actuellement, 27 races ovines sont considérées comme menacées sur 57 races en France. Ce qui représente presque la moitié des races présentes sur l'hexagone mais seulement 1 % du cheptel total en France.

Depuis 1998, les Mesures Agro-Environnementales (MAE) ont permis d'installer de nombreux éleveurs en races menacées car bénéficiant d'un dispositif financier particulier pour la protection des races menacées (PRM). (Ministère de l'Agriculture, 2014)

En plus de ces mesures politiques, de nombreux organismes et associations se sont créés pour organiser le maintien de ces races dites menacées.

#### 3. Travaux effectués sur les trois races ovines étudiées

Très peu de travaux ont été réalisés sur les trois races et sur leurs systèmes de production.

Au moment de la création de l'Association, en 1994, un état des lieux des cheptels est fait pour répertorier les élevages en race pure et définir le plan d'action pour la conservation de ces trois races suite à des réunions pour le maintien des races menacées. (Races ovines menacées Compte rendu de la réunion, 1993)(GERMAIN, 1994) Suite à cette étude préliminaire, l'organisation de l'Association s'est mise en place, avec les élevages référents pour chacune des races, la création d'un centre de jeunes béliers pour la diffusion et la vente de brebis et d'agnelles. De plus, l'ensemble des béliers en race pure présents lors de l'inventaire ont fait l'objet d'une cryoconservation de semence entreposée à la Cryobanque Nationale. De 1994 à 2001, un compte rendu des campagnes est réalisé par l'Association reprenant le nombre d'élevages inscrits, le nombre de brebis inscrites par élevages ainsi que les agnelles de renouvellement et le bilan d'activité de l'Association.

En 1984, une thèse est élaborée sur l'élevage ovin en Cévennes gardoises vignaises par Benoit Dedieu. Pendant trois années, des enquêtes, des suivis d'exploitations et des animations ont été mises en place pour connaître les adaptations et les mutations des systèmes de production.

L'étude sert de base pour l'acquisition de données car aucune référence n'est disponible à ce moment-là. Il en ressort que l'agnelage sur la période automnale corrélé à la disponibilité des bonnes ressources au bon moment et au cours de l'agneau avantageux à cette période est une bonne stratégie. Il montre également que la brebis raïole, plutôt méprisée et délaissée à cette époque, par sa très bonne capacité à desaisonner permet aux éleveurs de profiter de ce créneau de production. (DEDIEU, 1984)

En 1998, Stéphane Patin réalise un mémoire sur le redéploiement des races Raïole, Causse de Garrigues et Rouge du Roussillon en système d'élevage extensif. L'étude porte sur le travail effectué sur les cinq premières années de création de l'Association des éleveurs de brebis Raïole, Causse de Garrigues et Rouge du Roussillon.

Il en ressort que l'Association a du mal à fonctionner au début car les éleveurs adhérents ne jouent pas le jeu, en ne fournissant pas assez de jeunes béliers au centre d'élevage. En effet, les agneaux étaient vendus en léger pour la viande et non réservés, ce qui a freiné le développement de l'Association au tout début de sa création. (PATIN, 1998)

En 2011, une enquête auprès des éleveurs de brebis Raïole a été réalisée pour connaître les motivations des éleveurs à utiliser cette race locale à faible effectif.

Au-delà de la connaissance des points forts et des points faibles de la race, l'étude montre l'état actuel de l'élevage ovin raïole, les différentes conduites d'agnelage, le système et les ressources alimentaires, la pratique de la transhumance, les méthodes de ventes des agneaux, le temps de travail et l'avenir de la race au sein des exploitations. L'ensemble de ces critères met en évidence la diversité des systèmes d'exploitation présents. Une approche sur la pérennisation de la race fait ressortir que la race Raïole est très peu connue hors secteur des Cévennes et que des manifestations autour de la race seraient intéressantes à mettre en œuvre. La création de produits de qualité reconnue est suggérée par les éleveurs en système de vente directe. Ces différents aspects montrent un certain dynamisme de la part des éleveurs pour faire reconnaître leur race. (DANGEL, 2011)

#### 4. Définition de l'outil : GTE-BTE OV

Le terme GTE-BTE OV signifie Gestion Technico-Économique et Bilan Technico-Économique Ovin Viande. C'est un outil d'appui technique spécifique à la filière ovine, utilisé par les techniciens ovins pour conseiller les éleveurs sur la gestion de leur exploitation et évaluer les différents postes.

C'est un logiciel qui a été développé par l'Institut de l'Élevage (IDELE) en collaboration avec l'Association de Coordination Technique Ovins Viande (ACTOVI) et un constructeur de logiciel informatique spécialisé dans le secteur agricole, para agricole et agroalimentaire (ALBIA informatique). Le logiciel se décline pour le secteur ovin laitier, bovin.

Plus précisément, le logiciel prend en compte tous les critères affectants l'atelier ovin viande, de la description de la structure jusqu'aux dépenses liées à la production. Ce qui permet de mettre en évidence les atouts de l'exploitation et les secteurs plus critiques et ainsi trouver les marges de progrès. Il apporte également un visuel sur les erreurs de conduite au niveau sanitaire, alimentaire, reproduction, etc.

Deux formes d'appréciation du fonctionnement de l'exploitation sont possibles. Le Bilan Technico-Économique qui mesure **l'efficacité de l'atelier** en prenant en compte uniquement les charges directes de l'exploitation, à savoir l'alimentation. La Gestion Technico-Économique qui est plus complète, car elle mesure la **rentabilité de l'atelier**. Pour cela d'autres critères liés indirectement à la production sont pris en compte. (albina informatique)

Voici l'ensemble des critères pris en compte dans le tableau suivant page 6. (*annexe 4 page x et glossaire*)

Gestion Technico-Économique		Bilan Technico-Économique	
<b>Typologie de l'exploitation</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caractéristiques générales</li> <li>• Descriptif de l'atelier ovin</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres productions animales</li> <li>• Surfaces de culture, de vente, SFP, parcours</li> </ul>	
<b>Critères techniques</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reproduction</li> <li>• Effectif Moyen Présent, Balance d'inventaire</li> <li>• Exploitation des surfaces</li> <li>• Bilan du distribué</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan des charges SFPO</li> <li>• Bilan des charges alimentaires</li> <li>• Solde sur coût alimentaire</li> </ul>	
<b>Critères économiques</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mode de finition, classement</li> <li>• Saisie, importation/exportation des vents</li> <li>• Saisie, importation des achats</li> <li>• Variations d'inventaires reproducteurs, agneaux</li> <li>• Frais de commercialisation</li> <li>• Produits exceptionnels</li> <li>• Aides et primes perçues</li> <li>• Charges de structures</li> <li>• Marge brute</li> </ul>		Aucun critère économique n'est apprécié	

## 5. Contrôle de performances ovin allaitant

Le contrôle de performance est un outil de sélection qui permet de connaître la valeur laitière d'une brebis et la croissance des agneaux d'une race.

La réalisation du contrôle de performance consiste à peser au moins deux fois l'ensemble des agneaux nés sur la période d'agnelage.

Plusieurs critères sont calculés :

- le GMQ<sup>6</sup> 10-30 qui mesure la valeur laitière de la brebis grâce à la croissance l'agneau pendant cette période (pesée 1) ;
- le PAT<sup>7</sup> 30 j qui caractérise le poids au sevrage (pesée 1) ;
- le GMQ 30-70 et PAT 70 j qui mesurent la vitesse de croissance de l'agneau après le sevrage (pesée 2).

Pour pouvoir apprécier ces mesures, plusieurs paramètres de l'élevage sont pris en compte : la race, l'âge de la brebis, le sexe des agneaux, la conduite des agneaux (simples/doubles), la méthode d'allaitement. La tenue du cahier d'agnelage (filiation) et l'indentification du troupeau et des agneaux (obligatoire depuis 1997) doivent être à jour pour faciliter le travail.

Ces critères calculés permettent de faire une moyenne pour une race donnée. À chaque campagne, un bilan du contrôle de performances ovins allaitants est publié par l'Institut de l'Élevage.

Il existe trois formules au sein du contrôle de performances :

- La Formule Reproduction, qui est un contrôle de la reproduction sans aucunes pesées ;
- La Formule Élevage, avec le contrôle de la reproduction et une pesée (PAT 30 j) ;
- La Formule complète, qui est la Formule Élevage plus une pesée supplémentaire (PAT 70 j).

C'est à la fois un outil d'appui technique à la conduite du troupeau et des agneaux pour l'éleveur (inventaires, luttes, agnelages, pesées, lots d'agneaux, etc.) et un outil de sélection pour les Organismes de Sélection qui sert de base d'amélioration génétique. (RAOUL, 2014)

Depuis 2007, le contrôle de performance a été allégé pour diminuer le coût du contrôle, le temps et la pénibilité du travail. (Institut de l'Élevage, 2006)

La réalisation des contrôles de performance est faite par des organismes agréés pour 5 ans par l'État qui sont des Organisme de Sélection ou des entreprises telles que la Chambre d'agriculture, les Établissements Départementaux de l'Élevage, dont les Organismes de Sélection ont délégué ce service. (LAGRIFFOUL, 2014)

<sup>6</sup> Voir glossaire

<sup>7</sup> Voir glossaire

# MÉTHODE ET OUTILS UTILISÉS

L'étude s'inscrit dans le cadre d'une enquête exploratoire des élevages membres de l'Association des éleveurs de brebis Raïole, Causse de Garrigues et Rouge du Roussillon.

Le but est de connaître les principales caractéristiques des exploitations et leur fonctionnement pour mettre en évidence les différents systèmes d'élevage présents.

## I. Les éléments pris en compte pour l'étude

### 1. Le système d'élevage

Six secteurs au sein d'une exploitation permettent de couvrir la notion de « système d'élevage »<sup>8</sup>.

Ces secteurs sont : - la structure des exploitations ;

- l'identification du matériel animal ;
- les performances de reproduction ;
- l'alimentation en bergerie ;
- la commercialisation des productions ;
- les résultats économiques.

Pour chacun de ses secteurs, différents critères et méthodes employés sont retenus et sont présentés dans le tableau suivant page 8.

### 2. La localisation des élevages

La mise en évidence des zones géographiques des élevages permet de comprendre les choix de l'éleveur à procéder avec un tel système de production et de conduite du troupeau.

L'association étant répartie sur plusieurs départements, la localisation des élevages est donc variée.

Voici une carte localisant les petites régions géographiques où sont présents les élevages de mon étude.

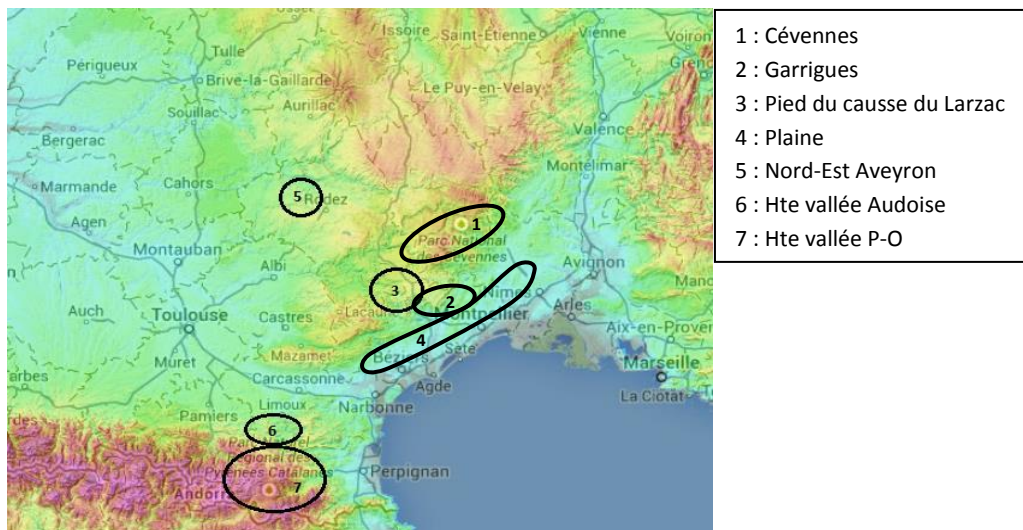


Figure 1 : Carte des petites régions géographiques étudiées  
©topographic-map.com

<sup>8</sup> Le terme « système d'élevage » permet de prendre en compte tous les éléments qui agissent sur le troupeau et qui permet de porter un constat technique et économique sur son fonctionnement et son avenir.

Une des manières d'analyser le système d'élevage ovin est de traiter individuellement chacun des secteurs de l'exploitation (l'alimentation, la reproduction,...) pour identifier les particularités et les différences entre les élevages sans séparer la partie production animale du contexte générale de l'exploitation et de son environnement.

Tableau 1 : Éléments de suivis des exploitations sur une campagne

Secteurs	Critères	Méthodes	Éléments mesurés
<b>Structure des exploitations</b>	Surfaces et types de surfaces utilisés	Dossier GTE-BTE OV 2012, enquête	Proportions des types de surfaces Total des surfaces affectées au troupeau* Chargement apparent* Main d'œuvre destinée au troupeau*
	Main d'œuvre		
	Bâtiments		
	Matériels à disposition		
<b>Matériels animal</b>	Races	Dossier GTE-BTE OV 2012, enquête	Calcul de l'EMP* : répertorier le renouvellement, les ventes et les pertes de brebis et d'agnelles de 6 mois sur la campagne
	Variations d'inventaire	Dossier GTE-BTE OV 2012, inventaire	
<b>Reproduction</b>	Résultats de reproduction	Dossier GTE-BTE OV 2012, carnet d'agnelage	Nombre de brebis mise en lutte ; nombre de mise bas et avortements ; nombre d'agneaux nés et mort ; effectif de renouvellement ; nombre de brebis vendus et mortes (var. d'inventaire)
<b>Alimentation</b>	Complémentation en bergerie	Dossier GTE-BTE OV 2012, enquête	Type et quantité d'aliments distribués par animaux et par année Animaux concernés
<b>Productions</b>	Commercialisation des agneaux	Dossier GTE-BTE OV 2012, enquête	Nombre d'agneaux vendus Le type d'agneaux vendus Le prix de vente Le poids de ventes évalué Le marché de vente
<b>Résultats économiques</b>	Bilan annuel	Calcul de la marge brute hors prime (Dossier GTE-BTE OV 2012, enquête)	Enregistrement des achats et des ventes intervenants dans le calcul de la marge brute hors prime* Solde sur Coût Alimentaire (SCA)* ; frais direct d'alimentation* ; frais total d'élevage* ; frais vétérinaire
	Autres données économiques	Dossier GTE-BTE OV 2012, enquête	

Les termes en astérisques (\*) sont définis en annexe 5 page xi.



## II. Récupération des données

- Un outil d'analyse : la Gestion Technico-Économique ou le Bilan Technico-Économique ovin viande

L'élément qui renseigne l'ensemble des critères énoncés dans le tableau précédent est la Gestion Technico-Économique des exploitations appelée GTE-BTE OV. Pour l'étude, ce sont les GTE-BTE OV de la campagne 2012 qui ont été étudiés, pour des raisons de réalisation des dossiers 2013 tardive.

### 1. Recherche des éleveurs pouvant me procurer leur GTE-BTE OV 2012

Grâce à l'appui des techniciens ovins de la Chambre d'agriculture du Gard, de deux coopératives d'engraissement et d'abattage : la SICA2g (Aveyron) et la COPO (Pyrénées-Orientales) et des entretiens avec des éleveurs, j'ai pu déterminer dix-sept exploitations avec des GTE-BTE OV.

J'ai eu l'accord de quinze exploitations pour utiliser leurs données dans mon enquête.

Système	Races	Nombre	Total GTE OV
<b>Transhumant agnelage principal de printemps</b>	Raïole	5	<b>9</b>
	Caussearde des G.	-	
	Rouge du R.	4	
<b>Transhumant agnelage principal d'automne</b>	Raïole	1	<b>6</b> dont 1 BTE OV
	Caussearde des G.	2	
	Rouge du R.	2	
	Raïole-Rouge R.	1	
<b>Non transhumant</b>	Raïole	-	<b>0</b>
	Caussearde des G.	-	
	Rouge du R.	-	

### 2. Recherche d'autres éleveurs

L'échantillon ne représentant pas le système non transhumant et manquant de données pour les élevages Causseards, il a donc fallu rechercher des éleveurs pouvant me fournir l'ensemble critères étudiés.

Seulement trois élevages disposaient des informations faciles à exploiter. Ces trois élevages ne réalisant pas de GTE-BTE OV, je suis donc allée les enquêter. Pour connaître le détail de ces exploitations, j'ai confectionné une fiche de renseignement reprenant les critères de mon étude avec l'aide d'une technicienne ovin. Pour plus de facilité de retranscription et de calcul, la fiche de renseignement a été créée sous un format tableur. (*annexe 6 page xxii*)

Système	Races	Nombre	Total GTE OV
<b>Transhumant agnelage principal de printemps</b>	Raïole	-	<b>1</b>
	Caussearde des G.	1	
	Rouge du R.	-	
<b>Transhumant agnelage principal d'automne</b>	Raïole	-	<b>0</b>
	Caussearde des G.	-	
	Rouge du R.	-	
	Raïole-Rouge R.	-	
<b>Non transhumant</b>	Raïole	1	<b>2</b>
	Caussearde des G.	-	
	Rouge du R.	-	
	les 3 races	1	

Les résultats de chacun des élevages étudiés sont consultables en annexes 7, 8 et 9 pages xxx à xxxiv.

### III. Réalisation de pesée d'agneaux

Pour avoir un support supplémentaire pour commenter les caractéristiques des trois races, la réalisation de pesée d'agneaux m'a été suggérée au cours de l'étude.

#### 1. Recherche d'élevages

J'ai donc cherché des élevages dont l'agnelage se présentait au tout début printemps, voir fin de l'hiver car mon stage a débuté début février.

Trois élevages en fin de période d'agnelage ont accepté de participer à l'expérimentation.

J'ai pu également récupérer les pesées d'un élevage Raïol en Cévennes qui réalise ces propres pesées.

Malheureusement, je n'ai pas trouvé d'élevages en race Rouge du Roussillon pour effectuer des pesés d'agneaux.

Élevage n°1	Élevage n°2	Élevage n°3	Élevage n°4
Cévennes	Cévennes	Garrigues	Garrigues
Race Raïole	Race Raïole	Race Raïole	Race Caussenarde des Garrigues
Système traditionnelle de gardiennage	Système traditionnelle de gardiennage	Système plein-air gardé	Système traditionnelle de gardiennage
Agnelage février-mars	Agnelage février-mars	Agnelage février-mars	Agnelage février-mars
Pesée des agneaux ayant des mères âgées de plus de 3 ans	Âge des mères indéterminées	Âge des mères indéterminées	Âge des mères indéterminées

#### 2. Protocole des pesées

N'étant pas en mesure de faire des pesées comme lors d'un contrôle de performance, j'ai donc adapté le protocole aux élevages et au temps imparti.

Protocole de pesée réalisé : - Quinze derniers agneaux nés (M/F ; simple/double) ;

- Pesée 1 : Poids à la naissance de chaque agneaux ;
- Pesée 2 : Poids à 10 jours d'âge en moyenne ;
- Pesée 3 : Poids à 30 jours d'âge en moyenne ;
- Pesée 4 : Poids 70 jours d'âge en moyenne.

Le planning des pesées a plus ou moins été respecté en fonction de la disponibilité de l'éleveur ainsi que de la mienne (stage entrecoupé de semaines de cours).

Chez l'élevage n°3, l'ensemble des agneaux nés lors de ma première visite ont été pesés car l'éleveur été intéressé d'avoir le poids de tous ses agneaux. Ce qui a représenté 33 agneaux sur les quatre pesées réalisées.

Les résultats des pesées réalisées chez chacun des élevages sont consultables en annexe 10 page xxxv.

### IV. Analyse des données

#### 1. Différenciation des données en fonction des trois systèmes et des critères de production

Systèmes	Nombre d'élevages
<b>Transhumant agnelage principal de printemps</b>	10
<b>Transhumant agnelage principal d'automne</b>	6
<b>Non Transhumant</b>	2

En règle générale, les éleveurs non transhumants possèdent moins de parcours en proportion que les éleveurs transhumants. Néanmoins, deux éleveurs transhumants possèdent des bonnes surfaces au

ped des Pyrénées et transhument non pas par nécessité mais pour profiter des proches estives. Ils seront par la suite traités et commentés séparément.

## 2. Commentaire des résultats obtenus

Les trois systèmes d'élevages sont commentés grâce aux résultats obtenus de chacun des critères étudiés. L'ensemble des résultats obtenus sont le résultat moyen du critère.

Les pesées sont commentées à part des systèmes d'élevages. Les résultats obtenus sont une moyenne des lots de chaque pesée dissociant les mâles et les femelles.

## 3. Synthèse des systèmes

Une fois les résultats obtenus, les systèmes sont comparés entre eux pour différencier leurs points communs et divergents, leurs atouts et contraintes, pour mieux comprendre les choix de conduite opérés par l'éleveur.

## 4. Comparaison des systèmes étudiés à un autre système et au cas type ovin viande Languedoc-Roussillon spécialisé Cévennes

Le système choisi pour effectuer la comparaison avec les résultats obtenus est un système avec une conduite similaire parcours/prairies et utilisant une race rustique sélectionnée. La race utilisée est la Blanche du Massif Central, race rustique à viande, originaire du Massif Central. Ce système est un cas type du secteur des Boutières dans le département de l'Ardèche réalisée par la Chambre d'agriculture de l'Ardèche. Le cas type reprend les résultats des élevages ovin/diversification châtaigne possédant des pâturages sur parcours en zone de montagne sèche (Boutières 700 m d'altitude en moyenne, zone de pente). (Chambre d'agriculture de l'Ardèche, Juin 2008) (*annexe 11 page xlii*)

Le but de la comparaison avec la BMC est de voir les différences et les points communs entre les races dans des systèmes de production similaires et d'envisager les possibles améliorations au sein des élevages de l'Association.

L'autre choix de comparaison est le cas type spécialisé Cévennes : *Ovin spécialisé cévenol, pastoral et transhumant et non autonome* réalisé par l'Institut de l'élevage en lien direct avec les techniciens ovin du secteur. (Institut de l'Elevage, Mai 2012) (*annexe 12 page xliv*)

Le but est de révéler les ressemblances ou les différences entre les élevages de l'Association présent sur ce secteur et le cas type pour la campagne 2012.

## CONCLUSION

L'utilisation du concept de « système d'élevage » pour étudier les trois races rustiques (Raïole, Causse des Garrigues et Rouge du Roussillon) s'appuie donc sur une définition large de l'élevage ovin qui tient compte de ces multiples relations avec le milieu environnemental, le milieu économique et l'environnement social mais également des moyens de production que possèdent les exploitations (surface, main d'œuvre, capital) et des choix de production (spécialisation/diversification, intensification/extensification) en accord avec les moyens de production.

Appuyé par les données des Gestion Technico-Économiques et des enquêtes, 18 exploitations ont été la base de cette étude exploratoire. Ces informations ont permis de mettre en évidence différents systèmes de conduite du troupeau en fonction des choix des éleveurs et des contraintes liés à la production ainsi que les aptitudes d'adaptation de ces races en fonction du milieu sur lequel elles évoluent.

# RÉSULTATS

## I. Résultats éleveurs transhumants avec un agnelage principal de printemps

### 1. Schéma de conduite du troupeau

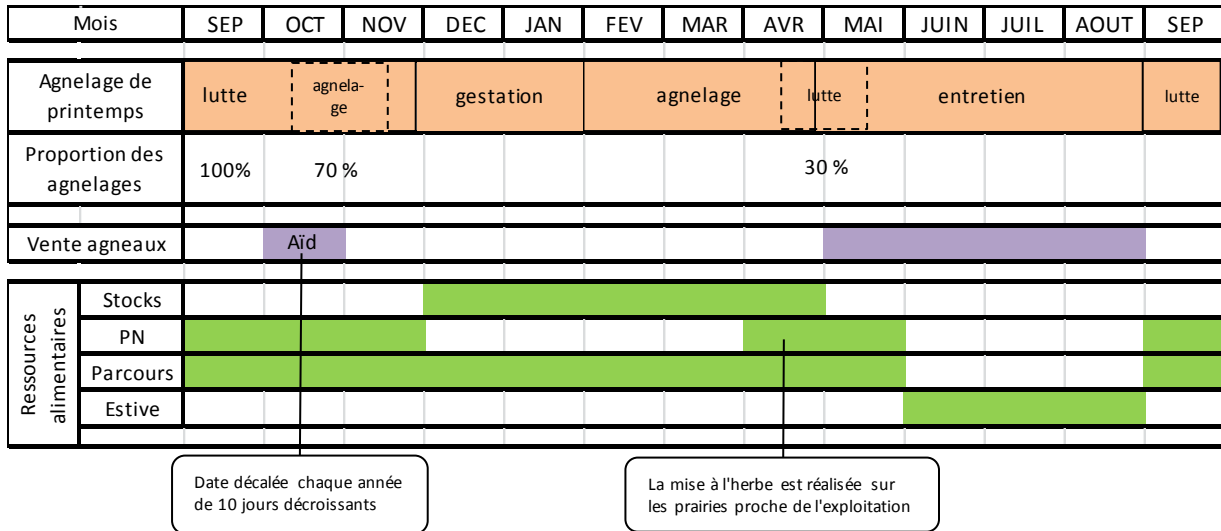


Figure 2 : Calendrier de production du système transhumant-agnelage de printemps

### 2. Synthèse des exploitations

#### 2.1. Localisation des élevages

- Nombre d'élevages : 10

	Raiole	Causse de G.	Rouge du Roussillon
Cévennes gardoises	3 troupeaux		
Garrigues	1 troupeau	1 troupeau	
Haute vallée de l'Aude			2 troupeaux
Haute vallée des PO			2 troupeaux
Plaine	1 troupeau		

Tableau 2 : Races de brebis utilisées et localisation des élevages du système transhumant cat. agnelage de printemps

Les élevages se situent à 90 % en zone pastorale (parcours) de montagne ou de zones sèches.

#### 2.2. Caractéristiques générales du système

- La structure et le matériel

Main d'œuvre ovine	1,1 UTHO
Bâtiment	Oui
Matériels	Oui
Matériels de production fourrage	Oui

Tableau 3 : Description de la structure du système transhumant cat. agnelage de printemps

La structure des exploitations se compose d'une personne attribuée au troupeau et possède le strict nécessaire en matériel. Seule quatre exploitations possèdent du matériel pour récolter du foin.

- Les surfaces

	Moyenne	Surf. faible	Surf. intermédiaire	Surf. élevée
SAU	39,78 ha	< 10 ha	Entre 55 et 72 ha	> 120 ha
SFP	37,03 ha	< 10 ha	Entre 50 et 65 ha	> 120 ha
SFPO	30,60 ha	< 10 ha	Entre 18 et 36 ha	> 110 ha
Surface pastorale	320,31 ha	< 80 ha	Entre 200 et 300 ha	> 400 ha
Surface affectée au troupeau	343,26 ha	< 200 ha	Entre 200 et 300 ha	> 400 ha

Tableau 4 : Bilan des surfaces du système transhumant cat. agnelage de printemps

	SAU	SFP	SFPO	Surface pastorale	Surface affectée au troupeau
Élevage 1 Hte vallée de l'Aude	70 ha	70 ha	70 ha	60 ha	130 ha
Élevage 2 Hte vallée de l'Aude	5 ha	5 ha	5 ha	31 ha	36 ha

Tableau 5 : Bilan des surfaces des élevages en Haute vallée de l'Aude, système transhumant cat. agnelage de printemps (cf. page 11 IV.1.)

La surface agricole utile (SAU) est quasiment utilisée comme ressource fourragère (SFPO). La légère différence vient de l'utilisation de faible surface pour des cultures à fort rendement comme la vigne. 83 % de la surface fourragère est uniquement utilisé pour le troupeau et le reste sert à la production de foin. La surface totale affectée au troupeau est très importante, 343,26 ha, dont 320 ha de parcours. Les élevages en Hautes vallées de l'Aude se différencient avec une surface totale affectée au troupeau nettement inférieure (130 ha et 36 ha).

- La taille des troupeaux et leur conduite

	Moyenne	Élevage 1 Hte vallée de l'Aude	Élevage 2 Hte vallée de l'Aude
Effectif moyen présent	270,77	362,42	93,33
Charg. Apparent/surf.troupeau	0,97 EMP/ha	2,79	2,59
Conduite du troupeau	Gardiennage	Plein-air	Semi plein-air

Tableau 6 : Conduite du troupeau du système transhumant cat. agnelage de printemps

Le troupeau est de taille moyenne avec 270 brebis. Mais on trouve de large écart allant de 150 brebis à plus de 500 brebis selon la taille des exploitations. On peut également le constater pour les deux élevages de l'Aude.

Le chargement apparent moyen est proche de 1 brebis/ha de surface affectée au troupeau. On se retrouve donc dans un système extensif<sup>9</sup>. La conduite du troupeau se cantonne uniquement au gardiennage et au parage du troupeau lorsque l'éleveur doit se libérer du temps. Les brebis sortent en journée et sont rentrées le soir ; sauf cas de mauvais temps. Pour les élevages de l'Aude, le chargement apparent est nettement supérieur, dû à des surfaces à meilleurs rendements.

<sup>9</sup> Méthode d'élevage caractérisée par une faible densité d'animaux affectés à l'hectare. La pâture est le mode d'alimentation des animaux, les achats d'intrants sont faibles et adéquat. Cela permet de maintenir la biodiversité, de garder les milieux ouverts, évite le surpâturage et permet de restaurer et de temporiser la flore. Ce qui est caractéristique des systèmes pastoraux.

### 2.3. Bilan de reproduction

	Moyenne	Élevages Hte vallée de l'Aude
Femelles Mise en Lutte	208,71	311
Productivité numérique/EMP (/FML)	66,08 (84,76)	115,89 (130,70)
Taux de mise bas	85,84	97,1
Taux de prolificité	118,67	154,8
Taux de mortalité agneaux	17,05	12,73
Taux de renouvellement	30,17	18,32
Taux de réforme	5,93	?
Taux de mortalité adulte	9,03	?

Tableau 7 : Résultats de reproduction du système transhumant cat. agnelage de printemps (campagne 2012)

La productivité numérique moyenne est faible, moins de 1 agneau produit par brebis présente. Il y a un grand écart selon les exploitations, de 0,4 à 0,86. Cette faible productivité est entraînée par un nombre réduit de femelles mises en lutte. En effet, le renouvellement n'est mis à la reproduction qu'à 18 mois pour favoriser le développement des agnelles. La productivité est également faible à cause d'un faible taux de mises bas et peut-être par un faible taux de fertilité due à une alimentation faible. En revanche, le taux de prolificité<sup>10</sup> est bon. Le taux de renouvellement est important par rapport aux pertes et aux réformes.

Les résultats de reproduction sont nettement meilleurs pour les élevages audois, avec une productivité de 1,15 agneau produit, un très bon taux de mise bas (97 %) et une forte de prolificité (155 %).

### 2.4. Bilan du distribué

	Moyenne	Tiers inférieur	Tiers moyen	Tiers supérieur
Concentré total kg/EMP	60,57	< 10 kg	Entre 30 et 60 kg	> 100 kg
Concentré brebis kg/EMP	46,25	< 26 kg	Entre 40 et 70 kg	> 100 kg
Concentré agneau kg/agneau produit	25,02	< 10 kg	Entre 30 et 40 kg	> 60 kg
Consommation de fourrage kg MS/EMP	158,62	< 100 kg	Entre 100 et 180 kg	> 200 kg
Achat de fourrage kg/EMP	124,54	< 100 kg	Entre 100 et 180 kg	> 200 kg

Tableau 8 : Bilan du distribué au troupeau du système transhumant cat. agnelage de printemps

	Concentré total kg/EMP	Concentré brebis kg/EMP	Concentré agneau kg/agneau	Conso de fourrage kg MS/EMP	Achat de fourrage kg/EMP
Élevage 1 Hte vallée de l'Aude	46,33 kg	23,87 kg	22,24 kg	151,9 kg	151,9 kg

Tableau 9 : Bilan du distribué au troupeau, élevage 1 Haute vallée de l'Aude

Sur l'année, les brebis bénéficient d'une distribution de fourrage sur cinq mois, ce qui correspond à 1,05 kg de matière sèche/EMP et trouvent le complément au pâturage. Le reste de l'année, les brebis sont sur les pâturages de prairies et parcours. L'achat de fourrage représente en moyenne près de 80 % de la consommation en fourrage du troupeau. Les brebis bénéficient de concentrés qui sont utilisés pour la préparation des brebis à la lutte et lorsque l'état corporel des brebis nécessite une prise de poids.

La consommation en concentrés des agneaux est faible car ils sont nourrit à l'herbe au maximum. Les agneaux bénéficient soit d'un aliment démarrage puis une céréale (orge), soit uniquement de céréale. L'élevage audois (élevage 1) n'est pas autonome et sa consommation en fourrage est similaire à la moyenne de la catégorie. Le fourrage est utilisé pour la période d'agnelage et l'engraissement des agneaux l'été. La consommation totale en concentrés de cet élevage est inférieure à la moyenne du reste des élevages.

<sup>10</sup> C'est en moyenne le nombre d'agneaux nés/brebis/agnelage (nbre agnx nés/nbre femelles ayant mises basx100)

## 2.5. Bilan économique de l'atelier

	Moyenne	Élevages Hte vallée de l'Aude
Solde sur Coût Alimentaire/EMP	27,18 €	65,67 €
Charges d'alimentation directe/EMP	55,79 €	39,96 €
Frais d'élevage/EMP	10,26 €	10,98 €
dont Frais vétérinaire/EMP	3,08 €	7,10 €
Marge Brute hors prime/EMP	7,56 €	38,39 €

Tableau 10 : Profil économique du système transhumant cat. agnelage de printemps (campagne 2012)

En moyenne, la production et la valorisation des agneaux permettent une efficacité d'atelier grâce à un solde sur coût alimentaire de 27 € par brebis. Pour les élevages de l'Aude, ce solde est nettement meilleur (66 €/EMP). La charge moyenne d'alimentation directe est élevée, 56 € par brebis présente. Elle est un peu plus faible pour les élevages audois. La moyenne des frais vétérinaires sont peu élevés, donc une faible utilisation de produit de traitement. Ce sont les autres frais d'élevage (fournitures, cotisations, boucles) qui coûte cher. La marge brute moyenne « hors prime » est inférieur 10 € par brebis, ce qui est très faible. Par contre, les élevages audois s'en sortent mieux avec une marge brute moyenne « hors prime » de 38 € par brebis. Ceci est rendu possible avec des prairies et des parcours à un potentiel plus important et une démarche de limitation d'achat d'intrants.

## 3. Circuits de commercialisation des agneaux de boucherie

### 3.1. Commercialisation en coopérative

- Nombre d'élevages concernés : 3

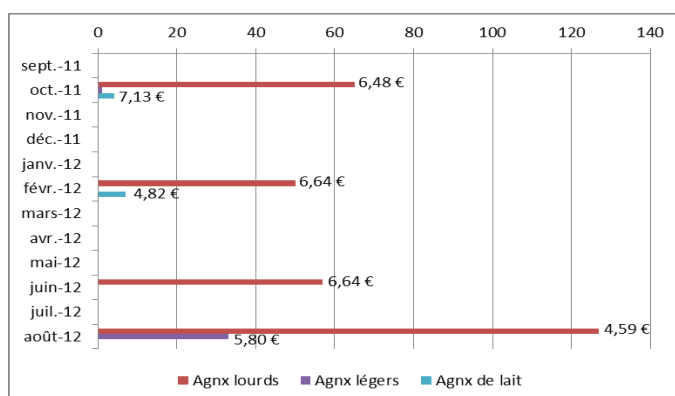


Figure 3 : Calendrier de vente des agneaux de boucherie et prix d'achat (€/kg carc.) campagne 2012

Les élevages qui vendent en coopérative se situent dans les Pyrénées-Orientales et l'Aude car ils bénéficient de coopératives de vente de bétails à proximité. Les agneaux de boucherie sont vendus sur quatre périodes : octobre, février, juin et août. Les agneaux sont commercialisés majoritairement en agneaux lourds d'herbe. Les agneaux peuvent bénéficier d'un label rouge. Le prix d'achat oscille entre 4,60 € et 6,50 € le kilo carcasse. Le poids moyen est de 15 kg carcasse.

### 3.2. Commercialisation par la vente directe

- Nombre d'élevages concernés : 7

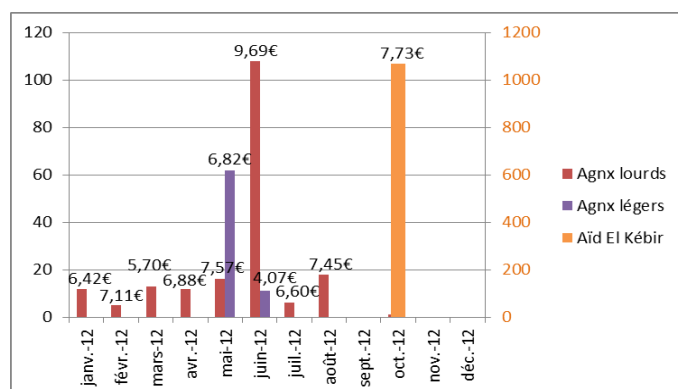


Figure 4 : Calendrier de vente des agneaux en vente directe et prix de vente (€/kg carc.) campagne 2012

En vente directe, les agneaux de boucherie sont vendus de janvier à août, avec une affluence au mois de juin. Ce sont majoritairement des agneaux lourds d'herbe. Les agneaux sont soit achetés à la pièce ou découpés. Les prix pratiqués sont fixés par l'éleveur, d'où une variation des prix de vente et un des élevages de l'Aude vend sous le label AB. Le poids moyen est de 18,64 kg carcasse.

On trouve un pic de vente, lors de la fête religieuse de l'Aïd EL Kébir qui représente plus de 1 000 agneaux vendus. Ces agneaux

lourds sont vendus à la pièce autour de 8 € le kilo carcasse, pour un poids moyen de 20,6 kg carcasse.

## II. Résultats éleveurs transhumant avec un agnelage principal d'automne

### 1. Schéma de conduite du troupeau

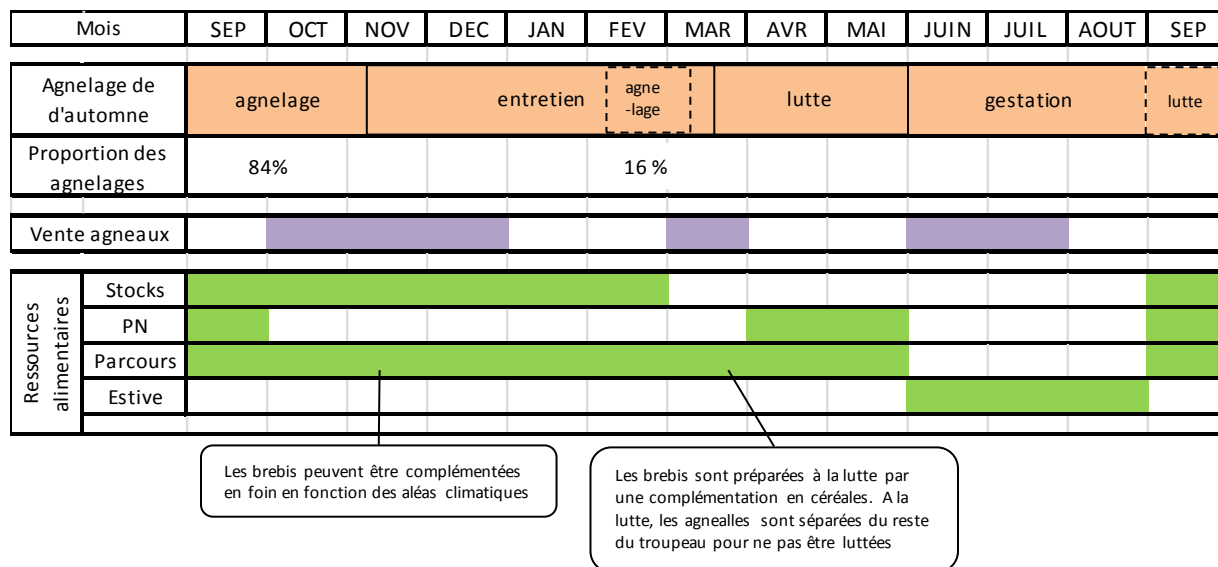


Figure 5 : Calendrier de production du système transhumant-agnelage d'automne

### 2. Synthèse des exploitations

#### 2.1. Localisation des élevages

- Nombre d'élevages : 6

	Raïole	Causse narde des G.	Rouge du Roussillon	Raïole & Rouge
<b>Cévennes</b>	1 troupeau	2 troupeaux	1 troupeau	1 troupeau
<b>Hte vallée des PO</b>			1 troupeau	

Tableau 11 : Races de brebis utilisées et localisation des élevages du système transhumant cat. agnelage d'automne

L'ensemble des élevages sont situés en zone pastorale de montagne (châtaigneraies et/ou de chênaies).

#### 2.2. Caractéristiques générales des exploitations

- La structure et le matériels

<b>Main d'œuvre ovine</b>	<b>1,08 UTHO</b>
<b>Bâtiments</b>	Oui
<b>Matériels</b>	Oui
<b>Matériels production de fourrage</b>	Oui

Tableau 12 : Description de la structure du système transhumant cat. agnelage d'automne

Une seule personne s'occupe de l'atelier ovin. Quatre exploitations possèdent du matériel pour la production de fourrage.

- Les surfaces

	Moyenne	Surf. faible	Surf. intermédiaire	Surf. élevée
<b>SAU</b>	13,50 ha	< 10 ha	Entre 10 et 15 ha	40 ha
<b>SFP</b>	13,25 ha	< 10 ha	Entre 10 et 15 ha	40 ha
<b>SFPO</b>	13,25 ha	< 10 ha	Entre 10 et 15 ha	40 ha
<b>Surface pastorale</b>	274,40 ha	< 200 ha	Entre 240 et 370 ha	> 400 ha
<b>Surface affectée au troupeau</b>	287,30 ha	< 200 ha	Entre 246 et 360 ha	> 400 ha

Tableau 13 : Bilan des surfaces du système transhumant cat. agnelage d'automne

Les prairies utilisées par le troupeau (SFPO) représentent la totalité de la surface fourragère principale. Le faible écart entre la surface agricole utile (SAU) et la SFPO vient de la production d'oignons doux des



Cévennes. La surface fourragère sert également à la production de fourrage pour quatre des exploitations. La surface pastorale (parcours) représente 96 % de la surface totale affectée au troupeau.

- Le troupeau et sa conduite

	Moyenne
<b>Effectif Moyen Présent</b>	308,42
<b>Chargement apparent/surface troupeau</b>	1,07 EMP/ha
<b>Mode d'élevage</b>	Gardiennage

Tableau 14 : Conduite du troupeau du système transhumant cat. agnelage d'automne

Les troupeaux sont de taille moyenne avec un effectif moyen présent de 308 brebis. Les élevages sont en système extensif avec un chargement apparent de 1 brebis/ ha de surface affectée au troupeau. Le mode d'élevage est le gardiennage, parfois le troupeau est parqué pour libérer du temps à la réalisation d'activités annexes.

### 2.3. Bilan de reproduction

	Moyenne
<b>Femelles Mise en Lutte</b>	256
<b>Productivité numérique/EMP (/FML)</b>	70,00 (97,76)
<b>Taux de mise bas</b>	94,67
<b>Taux de prolificité</b>	115,36
<b>Taux de mortalité agneaux</b>	10,44
<b>Taux de renouvellement</b>	21,17
<b>Taux de réforme</b>	13,28
<b>Taux de mortalité adulte</b>	4,56

Tableau 15 : Résultats de reproduction du système transhumant cat. agnelage d'automne (campagne 2012)

La productivité numérique du troupeau est faible, moins d'1 agneau par brebis présente. Cette faible productivité est due à la non mise en lutte des femelles de renouvellement comme pour les élevages agnelant au printemps. Le taux de mise bas de 95 % est élevé du fait des retours au mois de février-mars. Le taux de prolificité est moyen malgré les retours ; peut-être dû à des brebis un peu juste (alimentation) pour être mise à la reproduction. Le taux de mortalité des agneaux est peu élevé. Les agneaux partant majoritairement jeunes (1,5 à 2 mois), la mortalité de ces agneaux est donc plus faible et les éleveurs font attention aux risques de mortalité. De plus, à l'automne les risques sanitaires sont plus faibles. La taille des troupeaux semble légèrement augmenter avec un renouvellement de 21 % contre un taux de réforme-mortalité adulte de 17,84 %.

### 2.4. Bilan du distribué

	Moyenne	Tiers inférieur	Tiers moyen	Tiers supérieur
<b>Concentré total kg/EMP</b>	54,47	< 45 kg	Entre 50 et 70 kg	> 80 kg
<b>Concentré brebis kg/EMP</b>	40,65	< 20 kg	30 kg	Entre 60 et 76 kg
<b>Concentré agneau kg/agneau produit</b>	21,18	< 15 kg	30 kg	> 50 kg
<b>Consommation de fourrage kg MS/EMP</b>	155,86	< 50 kg	Entre 130 et 160 kg	> 300 kg
<b>Achat de fourrage kg/EMP</b>	84,67	< 50 kg	90 kg	> 140 kg

Tableau 16 : Bilan du distribué au troupeau du système transhumant cat. agnelage d'automne

La distribution du fourrage se fait sur plusieurs mois. Le plus fort de la distribution se fait pendant les deux mois d'agnelage et la sortie de l'hiver. La part de fourrage acheté semble ne pas être très élevée (84,67 kg MS/EMP) car deux exploitations sont autonomes. Pour le reste des exploitations, l'achat de fourrage représente 121 kg MS/EMP, pratiquement la totalité de la consommation du troupeau. Les brebis consomment également des concentrés pour la préparation à la lutte et lorsque l'état corporel des brebis nécessite une prise de poids.

La consommation de concentré par les agneaux est faible (21,18 kg/agneaux produits) du fait d'une commercialisation jeunes des agneaux de boucherie.

## 2.5. Bilan économique de l'atelier

	Moyenne
<b>Solde sur Coût Alimentaire/EMP</b>	29,61 €
<b>Charges alimentation directe/EMP</b>	33,33 €
<b>Frais d'élevage/EMP</b>	7,92 €
<b>dont Frais vétérinaire/EMP</b>	2,75 €
<b>Marge Brute hors prime/EMP</b>	3,62 €

Tableau 17 : Profil économique du système transhumant cat. agnelage d'automne (campagne 2012)

La production et la valorisation des agneaux permettent une efficacité de l'atelier avec un solde sur coût alimentaire de 30 € par brebis et une charge alimentaire légèrement plus élevée. Mais au sein de cette moyenne, on a des exploitations avec un solde sur coût alimentaire négatif et des charges alimentaires élevées et inversement. Les frais d'élevages sont faibles, près de 8 € par brebis avec des frais vétérinaires représentant moins de 3,00 € par brebis. La marge brute moyenne « hors prime » par brebis est peu importante, moins de 4,00 € par brebis, et fragilise donc ces élevages.

## 3. Commercialisation des agneaux de boucherie

### 3.1. Commercialisation par une coopérative d'engraissement

- Nombre d'élevages concernés : 6

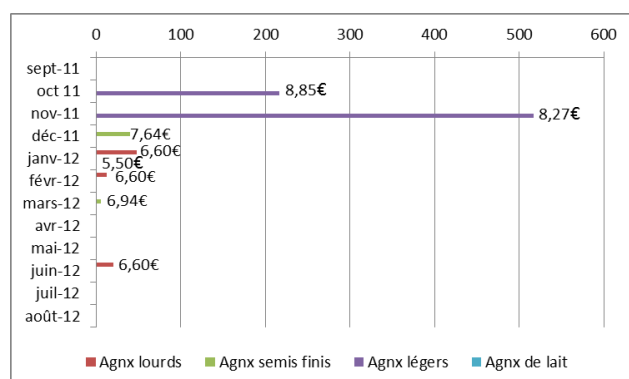


Figure 6 : Calendrier de vente des agneaux de boucherie et prix d'achat (€/kg carc.) campagne 2012

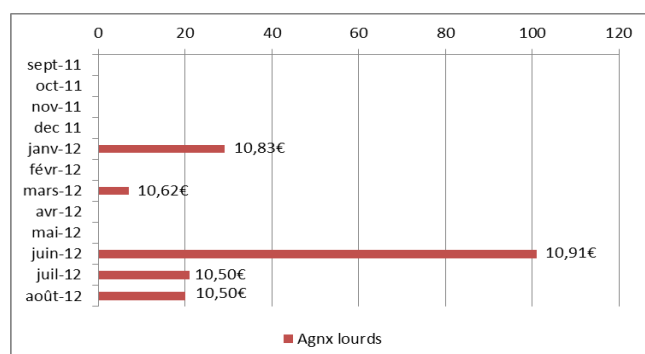
Lors des mises bas d'automne, les agneaux de boucherie sont commercialisés en agneau léger pour les élevages localisés dans les Cévennes. Ils sont vendus entre octobre et novembre aux coopératives du rayon de Roquefort sous un poids de 15 kg vif. Le prix d'achat des agneaux est attractif (entre 8 et 9 €/kg carcasse) du fait de la très faible présence d'animaux sur le marché. Pour les élevages situés dans les Pyrénées-Orientales, les agneaux sont commercialisés principalement sous le label « El Xaï » et « agneau de lait ». Les agneaux lourds (« El Xaï ») sont vendus autour de 6,60 €/kg carcasse pour un

poids de 18 kg carcasse.

On a la présence d'agneaux semis finis au mois de décembre et au mois de mars. Ce sont des agneaux « trainards » ou issus des mises bas de février.

### 3.2. Commercialisation par la vente directe

- Nombre d'élevages concernés : 3



En vente directe, les agneaux de boucherie sont des agneaux lourds. Les ventes sont réalisées sur l'été, issus des agneaux des mises bas de février-mars. Le poids des agneaux vendus est autour de 18 kg carcasse et le prix de vente varie entre 10,50 € et 11 € le kilo carcasse.

Figure 7 : Calendrier de vente des agneaux de boucherie en vente directe et prix de vente (€/kg) campagne 2012

### III. Résultats éleveurs non transhumants

#### 1. Schéma de conduite du troupeau

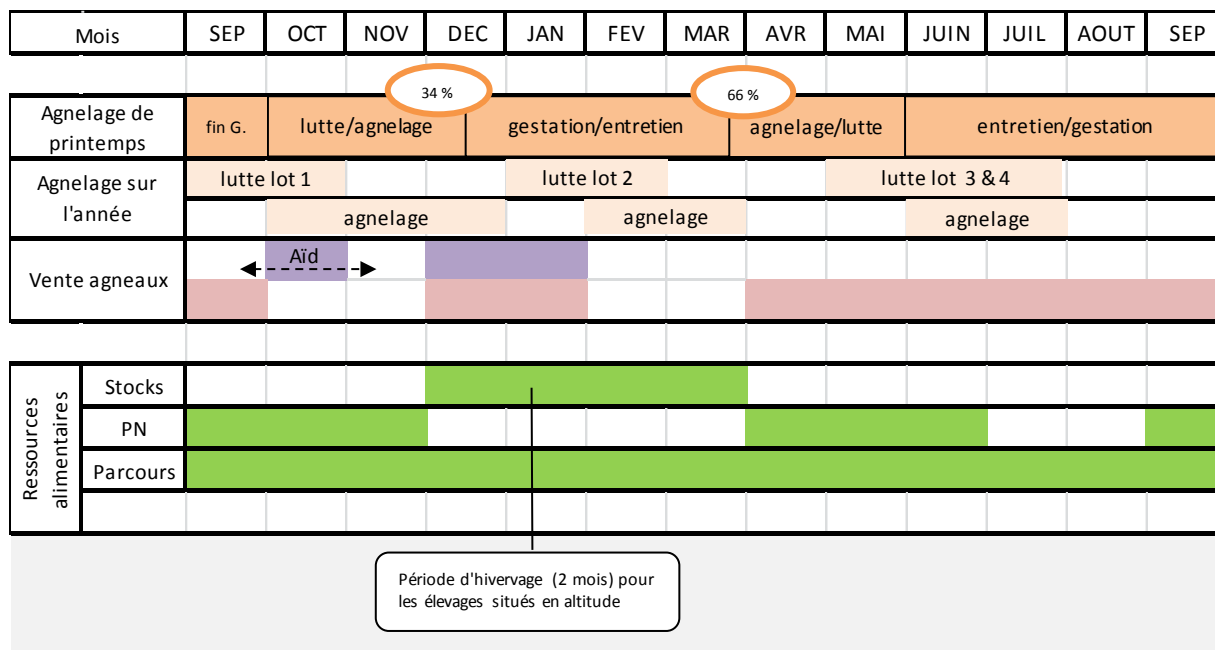


Figure 8 : Calendrier de production du système non transhumant

#### 2. Synthèse des exploitations

##### 2.1. Localisation des élevages

- Nombre d'élevage : 2

	Raiole	Causse de G.	Rouge du Roussillon
<b>Pied du Larzac</b>	1 troupeau possédant les 3 races		
<b>Nord-Est Aveyron</b>	1 troupeau		

Tableau 18: Races de brebis utilisées et localisation des élevages du système non transhumant

Les deux exploitations sont localisées en zones pastorales. L'exploitation qui est dans le Nord-Est Aveyron se situe en zone de montagne (forêt de châtaigniers) et la seconde au pied du causse du Larzac.

##### 2.2. Caractéristiques générales des exploitations

- La structure et le matériel

<b>Main d'œuvre ovine</b>	1,75 UTHO
<b>Bâtiments</b>	Oui
<b>Matériels</b>	Oui
<b>Matériels production de fourrage</b>	Oui

Tableau 19 : Description de la structure du système non transhumant

L'éleveur et une personne tiers s'occupent du troupeau en plus de l'exploitation. Les deux exploitations disposent de matériels, notamment pour la production et la récolte de fourrage.

- Les surfaces

	Moyenne
SAU	48,84 ha
SFP	47,91 ha
SFPO	47,44 ha
Surface pastorale	75,70 ha
Surface affectée au troupeau	124,54 ha

Tableau 20 : Bilan des surfaces du système non transhumant

Les prairies affectées au troupeau (SFPO) sont pratiquement identiques à la surface agricole utile (SAU). La différence vient d'une petite surface de culture de céréales. La totalité des prairies (SFP) est utilisée pour la production de foin. La part des surfaces en prairies est plus importante que dans le système précédent (transhumant).

- Le troupeau et sa conduite

	Moyenne
Effectif moyen présent	307,84
Charg. Apparent /Surf. troupeau	2,81
Mode d'élevage	Gardiennage ; Semi plein-air

Tableau 21 : Conduite du troupeau du système non transhumant

Les élevages sont de taille moyenne avec un effectif moyen présent autour de 300 brebis. Le chargement apparent est élevé, presque 3 brebis/ha de surface affectée au troupeau. Deux modes d'élevage sont présents, le gardiennage/parcage des brebis et la conduite en semi plein-air.

### 2.3. Bilan de reproduction

	Moyenne
Femelles mise en lutte	267,5
Productivité numérique/EMP (/FML)	100 (116,7)
Taux de mise bas	91,75
Taux de prolificité	142,85
Taux de mortalité agneaux	12,12
Taux de renouvellement	21,33
Taux de réforme	7,65
Taux de mortalité adulte	1,55

Tableau 22 : Résultats de reproduction du système non transhumant (campagne 2012)

Par rapport à l'effectif moyen présent, soixante femelles ne sont pas mise en lutte ce qui correspond aux agnelles de renouvellement. La productivité numérique est bonne avec 1 agneau produit par brebis présente. Le taux de mise bas est bon. Le taux de prolificité est élevé avec 1,43. Le taux de renouvellement est moyen. Il semblerait que les élevages soient en augmentation de cheptel, notamment pour un des élevages étudiés.

### 2.4. Bilan du distribué

	Moyenne
Concentré total kg/EMP	66,73
Concentré brebis kg/EMP	18,76
Concentré agneau kg/agneau produit	50,34
Consommation de fourrage kg MS /EMP	214,5
Achat de fourrage kg/EMP	0

Tableau 23 : Bilan du distribué au troupeau du système non transhumant

La consommation de fourrage par les brebis est importante, 215 kg MS par brebis mais aucun achat n'est à répertorier. En général, l'utilisation de fourrage est faite pendant la période d'agnelage et si nécessaire pendant la courte période d'hivernage et lors d'aléas climatiques. La consommation de concentré par brebis est faible, destiné à la préparation de la lutte.

Les agneaux peuvent bénéficier d'aliment de démarrage et sont finis en bergerie avec du foin et de l'aliment basse énergie sans amidon (type pulpmix pour éviter les acidoses).

## 2.5. Bilan économique de l'atelier

	Moyenne
<b>Solde sur Coût Alimentaire/EMP</b>	136,31 €
<b>Charges d'alimentation directe/EMP</b>	40,49 €
<b>Frais d'élevage/EMP</b>	9,78 €
<b>dont Frais vétérinaire/EMP</b>	5,64 €
<b>Marge Brute hors prime/EMP</b>	75,29 €

Tableau 24 : Profil économique du système non transhumant (campagne 2012)

La production et la valorisation entraîne une très bonne efficacité de l'atelier, avec un solde sur coût alimentaire de 136 € par brebis. La charge d'alimentation directe est faible par rapport au SCA. Les frais vétérinaire représentent à peu près la moitié des frais d'élevage. La marge brute moyenne « hors prime » est élevée avec 75 € par brebis. L'atelier ovin est donc rentable pour ce type d'exploitation.

## 3. Commercialisation des agneaux

### 3.1. Commercialisation principale par la vente directe

- Nombre d'élevages concernés : 2

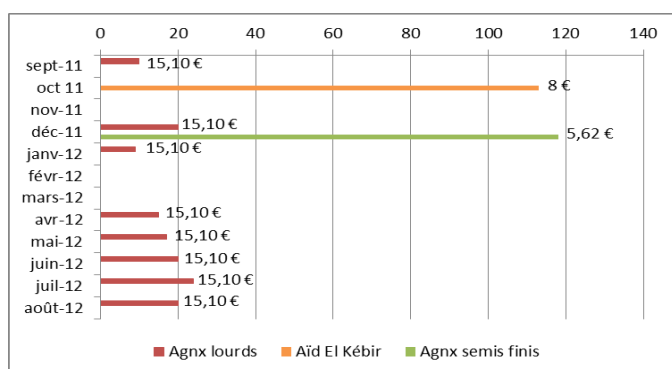


Figure 9 : Calendrier de vente des agneaux de boucherie et prix de vente (€/kg carc.) campagne 2012

Les agneaux de boucherie sont principalement commercialisés en agneaux lourds.

Une exploitation vend ces agneaux de boucherie pour l'Aïd El Kébir, autour de 8 € le kilo carcasse et vend des agneaux finis à un négociant à 15 kg carcasse.

L'autre exploitation, vend ces agneaux tout au long de l'année sur les marchés ou à la ferme, soit découpés, soit transformés. D'où un prix moyen de vente assez élevée autour de 15 € le kilo.

## IV. Expérimentation : pesée d'agneaux (cf. page 10 III.1.)

### 1. Élevage n°1

Période de pesée : printemps 2013

Complémentation rationnée : foin de qualité moyenne et orge trempé (jusqu'à 3 mois d'âge), sortie des agneaux avec le troupeau. Alimentation axé sur les brebis : foin de bonne qualité, orge, tourteau de colza (6 premières semaines de l'agnelage).

	PAT 30 j		PAT 70 j		GMQ 0-30 j		GMQ 30-70 j	
	simples		simples		simples		simples	
	mâles	femelles	mâles	femelles	mâles	femelles	mâles	femelles
<b>moyenne</b>	12,26	11,68	24,42	23,06	0,408	ND	0,272	0,285
<b>effectif</b>	17	9	17	9	17	ND	17	9

Agneaux élevés exprimé en kg, ND : non donnée

**Tableau 25 : Performance des agneaux de l'élevage n°1 (campagne 2013)**

Le gain moyen quotidien 0-30 j (GMQ 0-30j) des mâles Raiols est élevé (400 g/j). L'alimentation des mères a permis d'avoir une bonne valeur laitière. Le PAT 30 j qui est associé, est autour de 12 kg de moyenne, ce qui bon. Le gain moyen quotidien des mâles diminue de 136g/j entre la période 30 et 70 jours, dû à une alimentation rationnée pour ne pas engraisser trop vite les agneaux. Le PAT 70 j est bon entre 23 kg et 24 kg. (SAGOT, 2013)

### 2. Élevage n°2

Période de pesée : mars à mai 2014

Complémentation rationnée : orge (2 mois d'âge), début avril à début mai sortie des agneaux à l'herbe avec orge + tourteau de colza, mi-mai arrêt de la complémentation et sortie des agneaux avec le troupeau dans les bois. Le premier mois, les brebis restent en bergerie et sont complémenté en foin (4 à 6 semaines).

	Agneaux mâles simples				Agneaux femelles simples			
	Pesée 1	Pesée 2	Pesée 3	Pesée 4	Pesée 1	Pesée 2	Pesée 3	Pesée 4
<b>âge</b>	1 à 3 j	11 à 13 j	49 à 51 j	68 à 70 j	1 à 3 j	11 à 13 j	49 à 51 j	68 à 70 j
<b>moyenne</b>	5,07	7,57	17,0	19,86	4,5	6,3	14,4	16,5
<b>GMQ *</b>	-	0,250	0,248	0,150	-	0,180	0,213	0,110
<b>effectif</b>	8	7	7	7	5	5	5	5

Agneaux élevée exprimé en kg, \* moyenne des gains moyens quotidien des agneaux en kg.

**Tableau 26 : Performances des agneaux de l'élevage n°2 (campagne 2014)**

Le poids de naissance des agneaux est normal mais celui des femelles est un peu faible. Malgré un poids de naissance correct et une complémentation des brebis (peut-être pas assez riche), la prise de poids des agneaux est faible au début. Certaines brebis ont eu très peu de lait pour nourrir leur agneau, ce qui explique ce faible gain de poids. La croissance des mâles est stable lors de la troisième pesée et augmente pour les femelles dû à la complémentation en céréale. Au moment de la dernière pesée, les agneaux n'étaient plus complémentés et avaient commencé à pâturer les bois, ce qui explique la chute du gain de poids. De plus, Les faibles précipitations à la sortie du troupeau n'ont pas permis aux agneaux de profiter de l'herbe et d'un lait riche (quelques millimètres de avril à mai 2014, ©météofrance.fr). Suite à ces différents facteurs, le poids moyen des agneaux a progressé lentement. (SAGOT, 2013)

### 3. Élevage n°3

Période de pesée : mars-mai 2014

Complémentation : aucune. Les agneaux ont été élevés sous la mère en plein-air.

Remarques : changement du troupeau d'un système de gardiennage en Cévennes à un système plein-air garrigue en fin de gestation (1 mois avant agnelage).

Le tableau représente une partie de l'échantillon, car les mises bas ont été très étalées dû à l'achat d'une fraction du troupeau initial et la réalisation des pesées s'est faite tardivement.

Agneaux mâles simples					Agneaux femelles simples			
	Pesée 1	Pesée 2	Pesée 3	Pesée 4	Pesée 1	Pesée 2	Pesée 3	Pesée 4
<b>âge</b>	9 à 11 j	21 à 23 j	64 à 66 j	77 à 79 j	9 à 11 j	21 à 23 j	64 à 66 j	77 à 79 j
<b>moyenne</b>	5,5	7,75	18,75	22,25	5,4	7,1	17,8	21,2
<b>GMQ *</b>	-	0,188	0,256	0,269	-	0,142	0,249	0,262
<b>effectif</b>	2	2	2	2	5	5	5	5
<b>âge</b>	5 à 8 j	15 à 20 j	58 à 63 j	71 à 76 j	5 à 8 j	15 à 20 j	58 à 63 j	71 à 76 j
<b>moyenne</b>	4,75	7	19,75	21,75	4	5,5	15,75	18,75
<b>GMQ *</b>	-	0,188	0,297	0,154	-	0,125	0,238	0,231
<b>effectif</b>	2	2	2	2	2	2	2	2

Agneaux élevés exprimé en kg, \* moyenne des gains moyens quotidiens des agneaux en kg.

**Tableau 27 : Performances des agneaux de l'élevage n°3 (campagne 2014)**

Malgré le changement de système et de conduite alimentaire du troupeau, les agneaux élevés ont eu une bonne croissance. La prise de poids des agneaux du haut du tableau est croissante malgré un « poids de naissance » plutôt faible (5,5 kg à 10 j). Les mères ont donc eu une bonne valeur laitière qui a été constante. Le « poids de naissance » des derniers agneaux (bas du tableau) est faible pour un âge de 5 à 8 jours. La croissance augmente jusqu'à l'âge de 71-76 jours puis diminue fortement pour les mâles. Les mères ont eu une progression de lait jusqu'à 70 jours. Par contre, le poids des agneaux mâles évolue sensiblement de même, entre le premier et le deuxième lot du tableau (haut et bas). L'évolution du poids des agneaux femelles est plus faible, surtout sur le dernier lot.

Ce qui peut expliquer cette progression du GMQ des agneaux est le pâturage utilisé par l'éleveur. En effet, l'éleveur a à sa disposition une surface de pâturage importante (600 ha) fait de garrigues, de prés et de surfaces cultivées pour un troupeau de moins de 80 brebis avec agneaux.

Les brebis ont donc su s'adapter à leur nouvel environnement et ont su tirer parti des ressources alimentaires pour mener à bien la croissance de leur agneau.

### 4. Élevage n°4

Période de pesée : février-mai 2014

Complémentation : aliment agneau en libre-service (jusqu'à 2 mois d'âge), ensuite sortie des agneaux avec une transition aliment/céréales (rationnée), arrêt de la complémentation (3 mois d'âge).

Agneaux mâles simples					Agneaux femelles simples			
	Pesée 1	Pesée 2	Pesée 3	Pesée 4**	Pesée 1	Pesée 2	Pesée 3	Pesée 4**
<b>âge</b>	0 à 2 j	10 à 12 j	40 à 42 j	73 à 75 j	0 à 2 j	10 à 12 j	40 à 42 j	73 à 75 j
<b>moyenne</b>	4,63	7,5	14,88	19	4,8	8,2	12,9	17,8
<b>GMQ *</b>	-	0,287	0,246	0,125	-	0,340	0,157	0,149
<b>effectif</b>	4	4	4	4	5	5	5	5

Agneaux élevés exprimé en kg ; \*moyenne des gains moyen quotidien en kg ; \*\*problème de diarrhée causé par la transition alimentaire.

**Tableau 28 : Performances des agneaux de l'élevage n°4 (campagne 2014)**

Le poids de naissance des agneaux est un peu faible. Le poids moyen des agneaux à partir de la deuxième pesée est faible, ce qui est confirmé par le GMQ qui ne cesse de diminuer, notamment chez les femelles. L'hypothèse la plus plausible serait la faible richesse des prairies au moment de la sortie des mères puis des agneaux, causé par le très faible potentiel hydrique. C'est le phénomène que pour l'élevage n°2. Bien sûr que pour confirmer cette hypothèse, la réalisation de pesée sur une année propice à l'herbe permettrait de comparer les résultats. L'explication pour la pesée 4, est la mauvaise transition entre l'aliment et la céréale qui a provoqué une épidémie de diarrhée. (SAGOT, 2013)

# DISCUSSION

---

## I. Analyse et commentaires des résultats

Au sein de l'Association des éleveurs de brebis Raïole, Causse de Garrigues, Rouge du Roussillon, on trouve deux systèmes : un système transhumant et un système non transhumant, avec différents profils de conduite du troupeau (lutte, alimentation, commercialisation des agneaux).

On a donc :

Un système transhumant avec un agnelage principal au printemps. L'agnelage se fait soit fin hiver-début printemps soit mi-printemps pour des raisons d'évolution de la végétation selon la localisation des élevages. La vente des agneaux se fait principalement en vente directe. Les agneaux sont vendus lourds principalement lors de la fête religieuse musulmane de l'Aïd El Kébir ou en période estivale. Quelques éleveurs (Pyrénées-Orientales) ont un agnelage principal de printemps et un petit à l'automne. Les agneaux sont vendus majoritairement lourds sous label par le biais d'une coopérative.

Un système transhumant avec un agnelage principal d'automne et un retour effectué en février-mars. La commercialisation des agneaux est essentiellement en léger par le biais de coopérative d'engraissement ou de vente de bétails. Mais on voit apparaître en complément, des ventes d'agneaux lourds en vente directe issus des agneaux de février-mars.

Ces deux systèmes disposent de surfaces pastorales très importantes car les élevages sont localisés majoritairement en zone de montagne du Sud Massif Central ou des Pyrénées-Orientales. Une autre des caractéristiques de ces systèmes au-delà de la pratique de la transhumance, est le gardiennage des brebis toute l'année (9 mois de l'année) par l'éleveur dû au relief escarpé.

Un système non transhumant proche de l'autonomie avec un agnelage principal au printemps et un petit agnelage à l'automne. Mais on trouve également un étalement des mises bas sur l'année sur plusieurs lots. La commercialisation des agneaux se fait en vente directe soit pour l'Aïd El Kébir ou pour la clientèle sur les marchés. Les agneaux sont vendus lourds et sont élevés à l'herbe. Ceci est rendu possible grâce à des surfaces fourragères plus importantes qu'en *système transhumant* et un fort potentiel des prairies. Le troupeau est majoritairement parqué mais peuvent être gardé lors de pâture des parcours.

### ***Des élevages localisés en zones difficiles***

Sur la totalité des éleveurs ovins viande enquêtés, la majorité des élevages sont localisés dans des zones pastorales de type montagne, cause, garrigues, ce qui est confirmé par la répartition des adhérents de l'Association sur des départements à forte présence de zone pastorale. (*carte annexe 1 page i*)

### ***La pratique de la transhumance très présente***

Les élevages étant localisés principalement en zone pastorale, la pratique de la transhumance estivale s'impose à l'exception des élevages localisés en Aveyron. Cette pratique est nécessaire pour les élevages possédant d'importantes surfaces pastorales car en période estivale les ressources sont quasi inexistantes sur ce type de surface à cause du climat méditerranéen sec et chaud l'été et du type de sol superficiel. Les estives se situent principalement autour de l'Aigoual, mais également dans les Pyrénées et les Alpes.

En effet, les précipitations ont été faibles du printemps à l'été 2011 (<50 mm) sauf pour le département de l'Aveyron où les précipitations sont restées constantes en 2011. Les estives situées sur l'Aigoual profitent de fort cumul de pluies du printemps à l'automne. Ces pluies ainsi qu'une température douce, entre 9°C et 15°C sur la saison printemps-été profitent au développement de la végétation et permet la monter des troupeaux en estive. La période de l'hiver est critique pour l'ensemble des zones géographiques car aucunes précipitations n'ont été enregistrées en 2011. Mais les années ne se ressemblent pas toujours, le printemps 2012 a bénéficié de plus de précipitations qu'au printemps 2011.



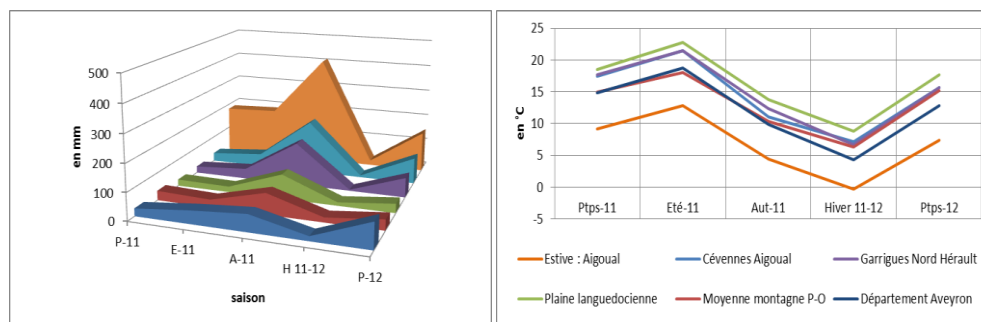


Figure 10 : Graphique du cumul des précipitations et courbes de températures des zones géographiques étudiées (printemps 2011 au printemps 2012) ©infoclimat.fr

Pour d'autres élevages se trouvant au pied des montagnes pyrénéennes notamment, la transhumance est une opportunité qui permet une libération de temps et un repos des prairies.

Ainsi la transhumance dure en général 90 jours pour la majorité des troupeaux et peut aller jusqu'à 140 jours.

Avantage de la transhumance Catégorie transhumant-agnelage de printemps	Avantage de la transhumance Catégorie transhumant-agnelage d'automne
<p><b>Diminution</b> des achats d'intrants (économie sur la trésorerie) Alimentation riche pour <b>préparer</b> des brebis à la lutte et pour des brebis venant de mettre bas</p> <p><b>Temps libre</b> pour la récolte de foin la préparation de la bergerie d'autres occupations un atelier supplémentaire des vacances</p>	<p><b>Diminution</b> des achats d'intrants (économie sur la trésorerie) Alimentation riche pour des brebis en <b>fin de gestation</b></p> <p><b>Temps libre</b> pour la récolte de foin la préparation de la bergerie d'autres occupations un atelier supplémentaire des vacances</p>

### ***Des exploitations et des élevages de dimensions variables***

Les 18 exploitations de l'échantillon sont principalement spécialisées en production ovine.

La main d'œuvre ovine se situe entre 1,1 et 1,75 selon la taille et les activités de l'exploitation.

La surface totale utilisée par les exploitations est très variable d'une exploitation à une autre et sur un même secteur géographique (problème de foncier). Néanmoins, les surfaces pastorales sont dominantes pour les élevages du *système transhumant*, d'où la montée des troupeaux en estive. Les élevages en *système non transhumant* ont une répartition plus ou moins équilibrée des surfaces fourragères et pastorales.

La taille des troupeaux est variable. La majorité des élevages ont un effectif moyen compris entre 150 et 300 brebis. Quelques exploitations ont des troupeaux de 400 à 600 brebis. Ceci dépend de la taille des surfaces, et du type de surface possédée par l'éleveur ainsi que de la topographie.

Les troupeaux sont de races rustiques (Caussearde des Garrigues, Raïole, Rouge du Roussillon) mais l'ensemble du cheptel n'est pas forcément inscrit au livre généalogique de la race. Certains élevages ont en plus d'autres races rustiques comme la Bizet.

### ***Des résultats de reproductions influencés par les ressources alimentaires (annexe 13 page lii, graphique 1 et 2)***

L'ensemble des éleveurs ont fait le choix d'un système de reproduction sans recherche d'accélération du rythme d'agnelage. Les mises bas sont réparties sur une ou deux période, voire plus.

La productivité numérique obtenue par les élevages du *système transhumant* est faible, 0,75 agneau produit par brebis et par an contre 1 agneau produit par brebis en *système non transhumant*. On peut expliquer ce résultat par une prolificité moyenne des élevages transhumants. Le fait aussi que les

femelles de renouvellement ne soit mise à la reproduction qu'à 18 mois joue également pour les deux systèmes.

Les élevages réalisant l'agnelage à l'automne, pratique une lutte de rattrapage à la descente d'estive, ce qui améliore la productivité numérique, le taux de mise bas et la prolificité de cette catégorie.

La prolificité des brebis est meilleure en *système non transhumant* (1,43 contre 1,20). Cette variation ne peut venir que de la conduite alimentaire et du choix des femelles mises à la reproduction.

Les autres résultats techniques (taux de renouvellement, taux de mortalité, taux de réforme) sont sensiblement les mêmes. Ce que l'on peut constater, c'est que le taux de renouvellement est plus élevé que le cumul du taux de réforme et du taux de mortalité adulte (Taux de renouvellement *système transhumant/non transhumant* : 25 %/21 % et taux de réforme-mortalité adulte : 16 %/9 %). Il semblerait donc que les cheptels augmentent, ce qui concorderait avec l'évolution des effectifs de l'Association depuis quelques années. (*graphique annexe 1 page i*)

Les élevages respectent donc bien le règlement technique de l'Association, à savoir un taux de renouvellement minimum de 17 % exigé et la mise en lutte des femelles de renouvellement pas avant l'âge d'un an.

Par contre, l'Association rencontre des difficultés pour l'obtention de jeunes béliers pour le centre d'élevage à l'automne. En effet, les élevages qui agnellent à l'automne vendent leurs agneaux très jeunes et il est très délicat de choisir des mâles reproducteurs autour de 1,5 mois sur l'aspect physique et au niveau du développement et de la croissance de l'animal. Cette contrainte est un handicap pour l'Association car cela pénalise le dynamisme de la vente de béliers à l'automne (moins de choix). Cela pénalise également les éleveurs pour le choix de leurs femelles et limite le nombre d'agnelles de reproduction à la vente.

### **Une production d'agneaux et des systèmes de commercialisation diversifiés**

Les agneaux de boucheries sont vendus soit par le biais d'une coopérative, soit en circuit court qui se décline par la vente directe à la ferme et/ou sur les marchés ou parfois en boutique paysanne et la vente directe lors de l'Aïd El Kébir.

	Vente en coopérative	Vente ferme/marché	Vente à l'Aïd	Total
<b>Effectif</b>	<b>1 322</b>	<b>577</b>	<b>1 182</b>	<b>3 081</b>
dont agneaux lourds	379	504	1 182	<b>2 065</b>
dont agneaux légers	885	73	-	<b>958</b>
dont autres	58	-	-	<b>58</b>

La vente des agneaux est plus importante en vente directe toute catégorie d'agneau confondu, qu'en coopérative (1 759 agneaux contre 1 322 agneaux) et correspond à un système de production spécifique.

Les élevages du *système transhumant catégorie agnelage de printemps* et du *système non transhumant* se sont orientés vers cette vente directe. L'agneau lourd est le mode de commercialisation principal des agneaux de boucheries. On compte 1 686 agneaux lourds vendus en 2012 pour ces élevages, dont 1 182 vendus à l'Aïd El Kébir. Les agneaux lourds hors Aïd sont vendus toute l'année, notamment en période estivale de juin à août et pour Pâques et Noël. Le prix moyen varie entre 10 € à 15 € le kilo pour les agneaux vendus découpés ou transformés. Les agneaux vendus à la pièce sont vendus moins de 10 € le kilo. Le prix de vente des agneaux est fixé par l'éleveur. Le poids de vente de ces agneaux lourds se situe en entre 18 et 20 kg carcasse.

Les élevages du *système transhumant catégorie agnelage d'automne* préfère la vente des agneaux de boucherie par le biais de coopérative d'engraissement ou de vente de bétails. La commercialisation est majoritairement des agneaux légers de bergerie. Le prix d'achat des agneaux dépend de la période de vente car suit le cours du marché. Les élevages cévenols livrant au bassin de roquefort à l'automne, ont un prix d'achat attractif autour de 8 € le kilo carcasse pour un poids vif de 15 kg. D'où le choix d'un agnelage d'automne.

L'action menée par l'Association étant de produire régulièrement des béliers, les élevages apportent des jeunes béliers au centre mais en très faible proportion par rapport à la vente d'agneaux de boucherie. Entre un et cinq agneaux sortent des élevages pour être vendus lors des ventes de béliers.

### ***Une diversité de choix dans la conduite alimentaire***

La conduite alimentaire adoptée par l'ensemble des éleveurs privilégie au maximum la pâture.

Les élevages dont l'agnelage principal se trouvent au printemps, on choisit cette conduite car ils disposent d'une proportion significative de prairies (entre 30 et 70 ha) pour des élevages se localisant en zone pastorale pour la plupart. La stratégie est de valoriser au maximum les prairies au printemps et au début de l'automne là où la pousse d'herbe est importante et pour remettre en état les brebis après l'agnelage et favoriser la croissance des agneaux. Les parcours sont utilisés en complément car souvent étendus sur plusieurs kilomètres. Une minorité des exploitations récolte du fourrage car il y a peu de prairies mécanisables dans les vallées et offrant une abondance d'herbe. Les surfaces des prairies sont faibles et leurs ressources dépendent des aléas climatiques.

Mais cette forte utilisation des surfaces fourragère et des parcours n'empêche pas l'achat d'intrants, foin et aliment/céréales. Cela peut s'expliquer par un manque de productivité des prairies (sol peu profond, mauvaises conditions climatiques de plus en plus fréquentes, surpâturage), par un manque d'accessibilité et de mécanisation des prairies mais également par le manque de matériels pour la réalisation de foin.

Les élevages en catégorie agnelage d'automne sont axés sur la pâture presque exclusive de parcours de châtaignier et/ou de chêne par manque de prairie (13 ha). Ce type de parcours apporte une ressource alimentaire en fruit sec riche en tannin (châtaigne et le gland), accessible à l'automne jusqu'au début de l'hiver (voir la fin de l'hiver selon les années) qui permet une remise en état des brebis après l'agnelage. La ressource en herbe de ces parcours est mineure car le sol est superficiel et à l'abri de la lumière. Ce manque de ressources a favorisé la vente des agneaux de boucheries en légers en plus du prix attractif à cette période.

Ces exploitations n'étant pas autonomes, l'achat de fourrage est nécessaire pour compléter les brebis. La majorité du fourrage sert à l'alimentation des brebis lors de l'agnelage mais également à la fin hiver début printemps avant la repousse de l'herbe. Certaines exploitations possédant des parcelles en fond de vallée, arrivent à récolter une partie ou la totalité de leur consommation en foin.

Les élevages en *système non transhumant* sont quant à eux quasi autonomes en fourrage. La distribution en foin est plus importante qu'en système transhumant, ce qui est peut-être à l'origine des meilleurs résultats techniques. Seuls les concentrés sont achetés, principalement pour les agneaux. Ils peuvent donc se permettre de vendre les agneaux lourds.

### ***Performances économiques de l'atelier en 2012 (annexe 13 page lii, graphique 3 et 4)***

L'analyse des résultats de l'atelier ovin en fonction des systèmes et de la localisation des élevages permet de se rendre compte de la variabilité des résultats.

Le lien autonomie fourragère et bonne productivité des élevages non transhumants montre une efficacité de l'atelier (SCA de 136 €/EMP). La charge d'alimentation reste élevée, 41 €/EMP, lié au coût des concentrés (céréales, aliments). En *système transhumant*, les élevages en catégorie agnelage d'automne ont un solde sur coût alimentaire qui se rapproche de la charge d'alimentation directe (30 € - 33 €). Les élevages en catégorie agnelage de printemps ont une charge alimentaire moyenne plus élevée que le solde sur coût alimentaire (52 € - 37 €).

Les frais d'élevage sont du même ordre de grandeur quelque soit le système, autour de 10 € par brebis. Les frais vétérinaires sont inférieurs à 3 € par brebis en *système transhumant* alors qu'en *système non transhumant* ces frais s'élève à 5,64 €. La part des autres frais d'élevage (cotisation, boucles, fournitures) est importante.

En moyenne, la marge brute « hors primes » par brebis reste faible en *système transhumant* (de 4 € à 11 €). Elle est également très variable selon les élevages. Les marges brutes « hors primes » en *système non transhumant* sont meilleures et plus stable autour de 75 € en moyenne. Dans ce cas, les charges de structures des exploitations peuvent être plus importantes alors qu'en *système transhumant* ces charges sont limitées.

### **Des races qui s'adaptent au milieu**

Les résultats obtenus pour le *système non transhumant*, permettent de mettre en évidence l'adaptation des trois races dans un milieu différent de leur berceau naturel. En effet, les troupeaux se trouvant dans le département de l'Aveyron bénéficient de pâturage riche toute l'année rendue possible par la topographie de la zone et le climat. Cet atout affecte directement les résultats de reproduction de ces élevages. Le bilan de reproduction est nettement meilleur qu'en *système transhumant* (cf. paragraphe 4 ci-dessus et annexe 13 page lii, graphique 1 et 2). On peut également faire le même constat, lorsque l'on regarde les résultats des pesées de l'élevage n°3 page 22. La croissance des agneaux augmente au fur et à mesure des pesées alors que le troupeau est passé d'une conduite traditionnelle en gardiennage à une conduite en plein-air. L'exploitation possède une importante surface de pâturage, les brebis ont su tirer parti de cette ressource pour conduire à bien leurs agneaux. Par contre, lorsque la ressource naturelle n'est pas présente, la croissance des agneaux est faible (élevage n°2 et n°4). Et il faudra donc prévoir un temps plus long pour la commercialisation des agneaux.

### **Comparaison des systèmes étudiés au cas type ovin ardéchois et au cas type ovin cévenol (cf. page 11 IV.4.)**

- Comparaison des structures

	Main d'œuvre	Surfaces	Troupeau	Chargement
<b>Cas type ovin ardéchois</b>	1,6 UTH	118 ha de parcours 16 ha de prairies 12 ha de châtaigniers	342 brebis BMC	2,5 brebis/ha (parcours + prairies)
<b>Cas type ovin cévenol</b>	1 UMO	250 ha de parcours 8 ha de prairies	380 brebis rustiques	1,33 brebis/ha (parcours + prairies)
<b>Exploitations de l'Association</b>	1,1 UTHO transhumant	282,84 ha de parcours 24,15 ha de prairies	280 brebis rustiques	1,22 brebis/ha (parcours + prairies)
	1,75 UTHO non transhumant	76 ha de parcours 47 ha de prairies	308 brebis rustiques	2,8 brebis/ha (parcours + prairies)

La main d'œuvre sur les exploitations est similaire. En termes de surface, le *système ardéchois* semble ressembler au *système transhumant* de l'Association avec une surface en parcours importante. Mais son chargement est deux fois plus élevé et s'apparente à celui du *système non transhumant*. On peut donc penser que les ressources de ces surfaces sont plus abondantes que celles en *système transhumant* ; en plus d'un cheptel plus important. Par contre, la structure de l'exploitation du *cas type ovin cévenol* est équivalente au *système transhumant* ; seule la taille du troupeau est plus élevée de cent brebis, ce qui n'est pas négligeable.

- Comparaison des résultats de reproduction

Taux	Cas type ovin ardéchois*	Cas type ovin cévenol**	Système transhumant***	Système non transhumant ****
<b>Mise Bas</b>	92 %	85 %	90 %	92 %
<b>Prolificté</b>	131 %	128 %	120 %	143 %
<b>Mortalité agneaux</b>	10 %	8 %	14 %	12 %
<b>Renouvellement</b>	18 %	17 %	25 %	21 %
<b>Productivité numérique/FML</b>	110 %	100 %	95 %	117 %
<b>Nombre d'agneaux vendus/brebis</b>	0,8	0,67	0,60	0,74

\* 2 agnelages/an, 1 important au printemps et 1 second à l'automne, majoritairement race pure BMC

\*\*1 agnelage/an, à l'automne et un retour février-mars, race pure rustique

\*\*\* 1 agnelage/an, principalement printemps ou automne possibilité d'un retour, race pure rustique

\*\*\*\*2 agnelages/an, 1 important au printemps et 1 second à l'automne, race pure rustique

Les élevages du *cas type ovin cévenol* ont un taux de mise bas inférieur aux autres systèmes. Le taux de prolificité est de 1,2 à 1,3 pour les « systèmes transhumants » (cas type ovin cévenol et système transhumant) et peut aller de 1,3 à plus de 1,4 pour les « systèmes non transhumants » (cas type ovin ardéchois et système non transhumant). Il semblerait donc que les bons pâturages améliorent la prolificité des brebis qui s'observe sur les élevages en « système non transhumant ». La part de connaissances techniques des éleveurs est également à prendre en compte.

La productivité numérique et le nombre d'agneaux vendus par brebis est meilleur pour les élevages en « système non transhumant » par rapport aux autres systèmes. C'est le point faible des élevages transhumants, soit par une mauvaise gestion des brebis improductives ou soit par un taux de renouvellement un élevé ou soit à cause d'une mortalité agneaux élevés dans le cas des élevages transhumants de l'Association.

- Comparaison du bilan distribué

	Cas type ovin ardéchois	Cas type ovin cévenol	Système transhumant	Système non transhumant
Autonomie fourragère	84 %	-	24 %	100 %
Conso. fourrage/brebis	215 kg MS	190 kg MS	157 kg MS	215 kg MS
Conso. concentrés/brebis	31 kg	87 kg	42 kg	19 kg
Conso. concentrés/agneaux produits	47 kg	-	23 kg	50 kg

Malgré les ressemblances au niveau de la part des surfaces du *système ardéchois* et du *système transhumant*, l'autonomie fourragère est nettement supérieure pour les élevages ovins ardéchois. Le potentiel de ces surfaces est donc bien meilleur pour ces élevages que pour les élevages transhumants de l'Association se localisant en zone pastorale. La consommation de fourrage est identique pour chacun des deux grands systèmes de production ; de même pour la consommation de concentrés par agneaux.

- Comparaison de la valorisation des agneaux

	Cas type ovin ardéchois	Cas type ovin cévenol	Système transhumant	Système non transhumant
Agneaux légers	5,40 €/kg carc.	4,81 €/ kg carc.	7,30 €/kg carc.	5,62 €/kg carc.
Agneaux lourds coopérative	-	(77€/tête) valorisation	6,60 €/kg carc.	-
Agneaux lourds vente directe	-	moyenne agneaux léger et lourds	8,43 €/kg carc.	12,00€/kg carc.
Agneaux CCP*	4,65 €/kg carc.	confondus	-	-

\* Agneaux Certificat Conformité Produit

La valorisation des agneaux en *système ardéchois* est inférieure à celle des autres systèmes. Les agneaux vendus en circuits courts sont les mieux valorisés, mais il faut faire attention au prix de revient réel de l'agneau à l'éleveur car il faut prendre en compte les charges d'alimentation et les frais de commercialisation. Les agneaux légers vendus par le biais d'une coopérative, cas du *système transhumant*, sont bien valorisés et surtout à l'automne car ils sont vendus au moment opportun.

- Comparaison économique de l'atelier ovin

	Cas type ovin ardéchois	Cas type ovin cévenol	Système transhumant	Système non transhumant
Charges alimentaires	29 €/brebis	50 €/brebis	45 €/brebis	40 €/brebis
Frais d'élevage	5,16 €/brebis	-	9,53 €/brebis	9,78 €/ brebis
Marge brute « hors prime »	18 €/brebis	-1,8 €/brebis	10 €/brebis	75 €/brebis

Le système d'élevage qui s'en sort le mieux est le *système non transhumant* avec une marge brute ovine « hors prime » élevée, en raison d'une bonne valorisation des agneaux par la vente directe (Aïd et marché).

On peut constater que la charge alimentaire du *système non transhumant* est plus importante que celle du *système ovin ardéchois* malgré une similitude du bilan alimentaire. Il faut nuancer cette comparaison car les dates de réalisation des études sont différentes. Entre 2008 et 2012, le prix des céréales a considérablement augmenté (prix aliment céréale et sous-produits, juin 2008 : 123 €/T et juin 2012 : 130 €/T, indice IPAMPA source IDELE avril 2014), ce qui peut entraîner des résultats différents. En revanche, pour les « systèmes transhumants », les exploitations sont plus fragiles avec des marges brutes « hors primes » faibles essentiellement dû au frais d'alimentation.

- Conclusion

Même si l'utilisation d'une race rustique sélectionnée comme dans le cas type ovin ardéchois, apporte une « plus-value » sur le nombre d'agneaux produits, cela n'empêche pas que ce système utilisé dans des structures équivalentes aux exploitations de l'Association (parcours et prairies) se retrouve avec une rentabilité d'atelier faible. Néanmoins, cette comparaison apporte des pistes d'amélioration au niveau de la conduite de la reproduction et l'autonomie. En ce qui concerne le cas type ovin cévenol, il est très proche des élevages étudiés en *système transhumant* avec de légères différences sur certains critères.

La comparaison des résultats obtenus par l'enquête avec les deux cas type sont à moduler. D'une part, le cas type ovin ardéchois date de 2008. Entre temps, l'économie des exploitations et le prix des matières premières ont augmenté dû à la crise. Et entre 2008 et 2012, des épisodes de sécheresse ont entraîné un fort achat d'intrants inhabituels ainsi qu'une hausse des prix de ces mêmes intrants du à leurs faibles quantités récoltés. Les résultats du cas type ovin ardéchois ont donc dû évoluer et s'altérer entre 2008 et 2012.

Et d'autre part, le cas type ovin cévenol semble être à première vue le profil d'exploitation optimum auquel tous élevages de cette zone devrait se rapprocher. On retrouve les mêmes caractéristiques générales que le *système transhumant* étudié avec un bilan de reproduction meilleur et des résultats économiques comparable à la moyenne des élevages étudiés. Néanmoins, certains élevages rencontrés sont sur la même lignée que ce cas type.

## II. Perspectives d'évolutions et amélioration

Le point technique le plus accessible à améliorer semble être les caractéristiques de reproduction des brebis. Notamment, **augmenter la productivité** des brebis en limitant les improductives et **augmenter la valeur laitière** tout en homogénéisant la production.

En effet, au-delà du renouvellement qui n'est pas lutté la première année, un nombre assez important de brebis luttées ne mettent pas bas. Certains éleveurs pratiquent des luttes de rattrapage, ce qui n'est pas toujours suffisant et trop de brebis non fertiles sont gardées au sein des troupeaux. De plus, les brebis ont parfois un état corporel insuffisant pour être mise à la reproduction.

Le second aspect est la capacité des mères à élever leur agneau. Beaucoup de brebis ayant une faible production de lait sont gardées au sein du troupeau. Ce qui entraîne souvent un travail supplémentaire pour l'éleveur lors de l'agnelage, lorsqu'il faut compléter ces agneaux aux biberons et donc une dépense supplémentaire avec l'achat de lait en poudre. De plus, si le nombre d'agneaux à faire téter est important, le temps attribué à chacun est court, du fait du gardiennage ; et donc le risque de mortalité et d'avoir des agneaux « trainards » augmentent. Ce qui entraîne une perte économique pour l'élevage et du temps consacré pour aucun avantage.

Le simple fait de connaître l'inventaire du troupeau et la carrière des brebis permettrait de limiter l'impact de ces deux critères techniques et permettrait de faire progresser la race intra et inter-élevages. Mais une partie des éleveurs ne pensent pas à se référer au carnet d'agnelage ou noter des observations pour préparer la lutte et réaliser les lots de réforme.

Par contre, une augmentation de la prolificité (augmentation générale du nombre d'agneaux par brebis) auquel on pourrait penser pour améliorer la rentabilité de ces élevages, n'est toujours adaptée quand les ressources fourragères ne sont pas disponibles et le temps consacré aux naissances limitées.

Sur l'aspect sanitaire, la part des frais vétérinaires est peu élevée, ce qui veut dire que les éleveurs utilisent très peu de traitement, ce qui est bien en soi, mais cela signifie parfois que des traitements indispensables ne sont pas réalisés. En bergerie, les coccidioses doivent être traités sur les agneaux et en plein air, les agneaux doivent être traités très jeunes (6 à 8 semaines) contre le ténia.

Le problème est que l'appui technique est très peu répandu sur la zone de localisation des élevages de l'Association car les techniciens de terrain sont peu nombreux et doivent s'occuper d'un territoire vaste et d'actions variées. De plus, l'appui technique a du mal à être perçu par les éleveurs comme étant une aide pour l'amélioration de la conduite de leur troupeau et la rentabilité de leur exploitation. Le manque parfois de technicité des éleveurs au moment de périodes clés entraîne une gestion moins cadrée des élevages.

### III. Les limites de mon étude

1. Échantillon représentatif de l'ensemble des systèmes de production avec le support de travail Gestion Technico Économique Ovin Viande 2012

Seulement 15 exploitations sur 76 réalisent des GTE. Les trois systèmes de production n'étant pas représentés il a donc fallu trouver d'autres exploitations pour pouvoir faire mon étude.

2. Recherche d'exploitations ayant des données

La recherche d'exploitations fut difficile car beaucoup d'élevage possèdent une comptabilité générale qui ne dissocie pas les ateliers.

3. Période de stage courte

Le stage fut court pour trouver les éleveurs, les enquêter, réaliser des pesées et analyser les résultats.

4. Manque de données dans les GTE OV

Certaines données non présentes dans les GTE OV auraient apporté un complément d'informations pour l'argumentation des résultats (la réelle période de lutte, la période de mise bas et le pic de l'agnelage, la durée de la transhumance). Ces données sont demandées aux éleveurs mais ne sont pas retranscrites dans le dossier final.

5. Réalisation des pesées

Les pesées ont été réalisées tardivement dans les élevages et le lot d'agneaux pesés était un peu faible pour émettre de vraies conclusions. De plus, une mauvaise approche de la méthodologie au départ ne m'a pas permis de récolter toutes les informations nécessaires pour avoir des résultats probants. Ces quelques pesées ne peuvent pas donner une réalité des performances de ces races. Il faudrait plus de pesées sur un plus grand nombre d'élevage et sur plusieurs années.

## CONCLUSION

---

Cette étude exploratoire sur les races menacées Raïole, Caussearde des Garrigues et Rouge du Roussillon a permis de mettre en évidence différents systèmes de production au sein de l'Association des trois races.

Les résultats technico-économiques de la campagne 2012 ont permis de mettre en évidence que le pastoralisme<sup>11</sup> est le moteur principal de ces systèmes de production. Effectivement l'ensemble des exploitations disposent de parcours plus ou moins important selon leur localité qu'elles font pâturer. De plus, la plupart des éleveurs pratique le gardiennage du troupeau à cause du relief mais aussi pour gérer la ressource alimentaire et garder les milieux ouverts.

En fonction des ressources alimentaires, les élevages ont adopté le système le mieux adapté à leur situation. On retrouve donc deux grands systèmes de production différenciés en trois catégories.

Le premier grand système est le *système transhumant*. Ce qui le caractérise c'est la pratique annuelle de la transhumance estivale et la présence importante de surface en parcours par rapport aux prairies. En effet, l'importance de ces parcours (90 % des surfaces utilisées par le troupeau) et le climat estival sec et chaud ont amené les troupeaux à monter en estive, retrouver de la nourriture (prairies) et de la fraîcheur. Ils privilégient également au maximum la pâture. Les élevages sont situés en zone de moyenne montagne ou en zone sèche et ne sont pas tous spécialisés dans l'élevage ovin.

À l'intérieur de ce système transhumant, on distingue deux conduites d'élevage différentes :

Des élevages transhumants dont la période de mise bas est au printemps. La stratégie adoptée est la production d'agneaux lourds d'herbe car ces élevages disposent de prairies grâce à la localisation des élevages en fond de vallée ou en garrigues même si la part des parcours est nettement plus importante. Les agneaux sont vendus en vente directe principalement pour la fête religieuse de l'Aïd El kébir ou également sur la période estivale.

Dans la plus part des cas, les élevages ne sont pas autonomes.

Des élevages transhumants dont la période de mise bas est à l'automne. L'essentiel des agneaux produits sont des agneaux légers vendus par le biais de coopératives. Cette stratégie de vente en léger a été adoptée d'une part à cause des contraintes liées à la ressource fourragère qui est limitée dans le temps et en surface. D'autre part, à cette époque-ci le prix d'achat des agneaux légers est très attractif car il y a très peu d'agneaux sur le marché. L'agnelage se faisant en contre saison, une lutte de rattrapage en septembre (à la descente d'estive) est effectuée. Les agneaux naissant à la fin de l'hiver sont essentiellement vendus lourds en circuits courts.

La pâture est privilégiée au maximum par les éleveurs même si l'essentiel du pâturage est du parcours de châtaigniers ou de chêne.

Au point de vue économie, la quasi-totalité des élevages transhumants sont très fragiles, avec une marge brute moyenne « hors prime » de moins de 10 €/brebis, du fait des fortes charges alimentaires depuis quelques années.

Un problème se pose pour ces élevages transhumants, c'est la possession du foncier. Le foncier appartient soit à l'éleveur, soit est régi par des baux. De nombreux éleveurs ont peu de terres par rapport à la richesse de cette terre et au nombre de bêtes qu'ils possèdent. Pourtant le foncier est important en montagne, mais les propriétaires sont souvent réticents à le donner au éleveur. Ce qui contribue en petite partie à la non autonomie de ces élevages.

Le second grand système est le *système non transhumant* localisé sur les « bonnes terres ». La part des surfaces en parcours est faible et est plus ou moins égale à la surface fourragère. Ces prairies produisent

---

<sup>11</sup> Ensemble des activités d'élevages valorisant par un pâturage extensif les ressources fourragères spontanées des espaces naturels, pour assurer tout ou une partie de l'alimentation des animaux. C'est une relation homme, animal et nature. Association Française du Pastoralisme.



une ressource alimentaire quasiment sur toute l'année, ce qui permet à ces élevages d'être sédentaires. Les troupeaux sont conduits en agnelage principal mi-printemps et un petit agnelage à l'automne. Les agneaux du printemps sont vendus pour l'Aïd El Kébir. Certains élevages vendent la viande d'agneaux sur les marchés et ont un étalement des mises bas sur l'année. Ces élevages sont automnes en fourrage selon les années. Seuls les céréales et l'aliment pour agneaux sont achetés. Ce qui leur permet d'être rentables et performants.

Grâce aux différents résultats obtenus ci-dessus, on constate que les brebis Caussenarde des Garrigues, Raïole et Rouge du Roussillon peuvent très bien s'adapter et rapidement à un nouvel environnement et à différents type de conduite. En effet, dans un milieu où les conditions climatiques sont favorables au développement de la ressource fourragère et un foncier accessible, ces brebis rustiques ont une capacité à produire qui se rapproche des races dites sélectionnées actuellement. De plus, ce sont des races qui valorisent également très bien les pâturages à faible potentiel (type parcours) et qui ont aucune difficultés à se désaisonner naturellement. Ces atouts permettent aux éleveurs selon leur situation géographique de préférer l'utilisation de ces races plutôt que d'autres.

Ceci a été rendu possible grâce à l'action menée par l'Association des Éleveurs de Brebis Raïole, Caussenarde des Garrigues et Rouge du Roussillon, qui a fait en sorte de garder la rusticité de ces trois races grâce à la diffusion de la variabilité génétique des troupeaux.

En effet, l'aspect sélection s'est entièrement porté sur le brassage des animaux inter-élevages, et plus particulièrement sur les jeunes béliers des centres d'élevage de l'Association. Ce brassage génétique évite tous défauts génétiques au sein des élevages sur les « performances et aspect physique » des animaux dû à l'utilisation de bélier issu du même élevage (consanguinité). Il permet aussi de ne pas modifier le comportement des animaux (docilité, comportement maternelle, bonne marcheuse, etc.) et peut améliorer certains critères phénotypiques (écartement des cornes, couleur, etc.) et de performances (valeur laitière, désaisonnement, etc.). La capacité à valoriser des ressources à faible potentiel peut également être modifiée par la sélection.

L'ensemble de ces critères font état de la rusticité de ces trois races et de leur aptitude à s'adapté à un nouvel environnement (relief, ressources alimentaire, conduite, système).

Les éleveurs sont les principaux acteurs de cette action, en étant à la fois apporteurs et utilisateurs de ces animaux et en faisant en sorte de ne pas utiliser un bélier issu de leur élevage. Ils sont la dynamique de l'Association.

Grâce à cette dynamique, la brebis Raïole, Caussenarde des Garrigues et Rouge du Roussillon est toujours présente sur le territoire et a permis l'installation d'éleveurs, notamment en zones rurales défavorisées, redressant ainsi les effectifs des races.

Même si cette sélection est empirique (choix sur le physique, utilisation rapide des béliers) et ne ressemble pas au schéma de sélection actuel, cette méthode marche car comme vu et dit précédemment les effectifs ont doublé ou ont été multiplié par dix en 20 ans.

Pour l'instant cette méthode de sélection n'évoluera pas vers un schéma de sélection « conventionnel »,

du fait : - d'un manque de matière (animaux) ;

- de l'utilisation rapide des béliers (règlement technique) ;

- du coup financier (IA, achat de reproducteurs indexés) ;

- du temps d'attente pour indexation et l'utilisation des béliers ;

- d'un choix des éleveurs (temps de travail trop important).

À ce jour, le fonctionnement et les objectifs restent les mêmes, à savoir la production et la diffusion de jeunes béliers et le maintien de la variabilité génétique au sein des troupeaux.

Néanmoins, l'Association envisage d'améliorer certaines caractéristiques comme la capacité d'engraissement des agneaux à l'herbe et la valeur laitière des brebis.

Des questions se posent quant à l'avenir des exploitations et des élevages sur les enjeux socio-politico-économique avec la Politique Agricole Commune (PAC 2015), le soutien financier attribué aux races menacées, l'arrivée du loup en Causse-Cévennes et ses alentours et les possibles enjeux menée par l'inscription des Causses et Cévennes au patrimoine mondial de l'UNESCO comme paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen.

## BIBLIOGRAPHIE

---

**albia informatique.** BTE\_GTE.pdf. [www.albia.fr](http://www.albia.fr). [En ligne] [Citation : 03 juillet 2014.]  
[http://www.albia.fr/fichesProduits/BTE\\_GTE.pdf](http://www.albia.fr/fichesProduits/BTE_GTE.pdf).

*Arrêté du 26 juillet 2007, liste des races des espèces bovine, ovine, caprine et porcine reconnues et précisant les ressources zoogénétiques présentant un intérêt pour la conservation du patrimoine génétique du cheptel et l'aménagement du territoire.* **Journal Officiel de la République Française. 2007.** [éd.] Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. NOR : AGRP0761512A, 08 août 2007, Vol. Texte 22 sur 188.

**CETA Ovin des Hautes Garrigues. 1979.** *Création, Statut, Objectifs, Organisation du CETA O.H.G et standard de la race.* Conqueyrac : s.n., 1979. pp. 1-6.

**Chambre d'agriculture de l'Ardèche. Juin 2008.** *Système ovin/complément châtaignes, économe pour les brebis, pâturant sur parcours, en zone de montagne sèche.* Juin 2008.

**DANGEL, Guilhem. 2011.** *Pourquoi faire le choix d'une race locale à faible effectif "la Raïole" ?* 2011. mémoire de BTS Production Animale.

**DEDIEU, Benoit. 1984.** *L'élevage ovin sur parcours méditerranéens : adaptations et mutations des systèmes de production en cevennes gardoises.* 1984. thèse docteur ingénieur "sciences agronomiques".

**Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt Languedoc-Roussillon. 1993.** *Races ovines menacées* *Compte rendu de la réunion.* Lodève : s.n., 1993. pp. 1-4.

**GERMAIN, Hubert. 1995.** *Action de conservation des races ovines menacées de disparition : Caussearde des Garrigues, Raïole, Rouge du Roussillon, deuxième campagne 1994-1995.* Les Grands Causses. Millau : s.n., 1995. p. 17, Rapport d'activité mars 1995.

—. **1994.** *Etude préliminaire à l'action de conservation des races ovines menacées de disparition : la Caussearde des Garrigues, la Rouge du Roussillon, la Raïole.* Les Grands Causses. Millau : s.n., 1994. p. 25, Rapport d'activité février 1994.

**Institut de l'Élevage. 2006.** *Allègement du contrôle de performances ovin allaitant.* 2006.

—. *Le contrôle de performances chez les ovins allaitants.* [www.inst-elevage.asso.fr](http://www.inst-elevage.asso.fr). [En ligne] [Citation : 07 juillet 2014.] [http://www.inst-elevage.asso.fr/IMG/pdf/Elements\\_Methodo\\_02\\_.pdf](http://www.inst-elevage.asso.fr/IMG/pdf/Elements_Methodo_02_.pdf).

—. *Les coûts de production en élevage ovins viande.* [idele.fr](http://idele.fr). [En ligne] [Citation : 14 juillet 2014.] <http://idele.fr/recherche/publication/idelesolr/recommends/les-couts-de-production-en-elevage-ovins-viande.html>.

—. **Mai 2012.** *Ovin spécialisé cévenol, pastoral et transhumant et non autonome.* Mai 2012. Cas type ovin viande Languedoc-Roussillon.

**LAGRIFFOUL, Gilles. 2014.** *Contexte et organisation de la sélection ovine.* [éd.] Institut de l'Élevage / UMT GENeP. 2014. cours sélection, LP DCFO.

**Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. 2014.** *Notice d'information Protection des races menacées (PRM) campagne 2014.* 2014.

**PATIN, Stéphane. 1998.** *Biodiversité et gestion de l'espace : Projet de redéploiement de races ovines en conservation en systèmes d'élevage extensifs (exemple des Raïoles, Causse de la G. Rouge du Roussillon)*. ENITA Clermont-Ferrand. 1998. mémoire d'ingénieur.

**RAOUL, Jérôme. 2014.** Les programmes de sélection chez les ovins allaitants. [éd.] IDELE / UMT GENEPR. 2014. cours sélection, LP DCFO.

**SAGOT, Laurence. 2013.** L'alimentation des agneaux et Qualité carcasses. [éd.] Institut de l'Elevage. 2013. cours LP DCFO.

**Service Aménagement Foncier. 1993.** *Conservation des races menacées Compte rendu de réunion*. 1993. pp. 1-4.

**Syndicat de la Causse de la Garrigue. 1982.** *Création, Statut, Organisation, Objectifs, Règlement du Syndicat de la Causse de la Garrigue*. St Hippolyte du Fort : s.n., 1982. pp. 1-8.

**Syndicat d'Éleveurs de Rayoles. 1977.** *Création, Statut, Objectifs du Syndicat d'Éleveurs de Rayoles et standard de la race*. 1977.

# ANNEXES

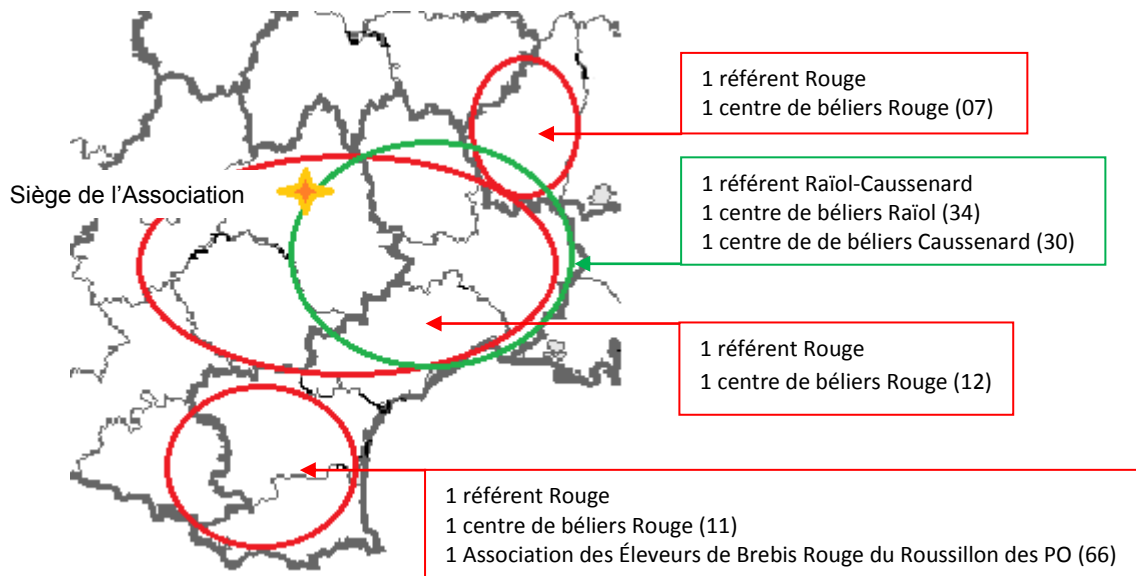
---

---

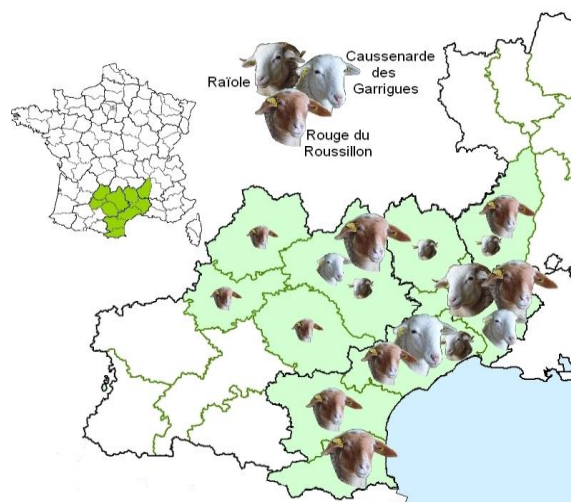
<b>ANNEXE 1 : PRÉCISION SUR LA STRUCTURE DE L'ASSOCIATION.....</b>	<b>I</b>
<b>ANNEXE 2 : RÈGLEMENT TECHNIQUE DE L'ASSOCIATION .....</b>	<b>II</b>
<b>ANNEXE 3 : TEXTE DE LOIS SUR LES RACES MENACÉES .....</b>	<b>V</b>
<b>ANNEXE 4 : DOSSIER GTE-BTE OV VIERGE.....</b>	<b>X</b>
<b>ANNEXE 5 : DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS MESURÉS LORS DE L'ÉTUDE.....</b>	<b>XXI</b>
<b>ANNEXE 6 : FICHE DE RENSEIGNEMENT ÉLEVEUR (SOUS FORMAT TABLEUR) .....</b>	<b>XXII</b>
<b>ANNEXE 7 : PROFIL DES ÉLEVAGES ENTRANT DANS LE « SYSTÈME TRANSHUMANT AGNELAGE PRINCIPAL DE PRINTEMPS » CAMPAGNE 2012 .....</b>	<b>XXX</b>
<b>ANNEXE 8 : PROFIL DES ÉLEVAGES ENTRANT DANS LE « SYSTÈME TRANSHUMANT AGNELAGE PRINCIPAL D'AUTOMNE » CAMPAGNE 2012 .....</b>	<b>XXXII</b>
<b>ANNEXE 9 : PROFIL DES ÉLEVAGES ENTRANT DANS LE « SYSTÈME NON TRANSHUMANT » CAMPAGNE 2013</b>	<b>XXXIV</b>
<b>ANNEXE 10 : RÉSULTATS DES PESÉES DES AGNEAUX .....</b>	<b>XXXV</b>
<b>ANNEXE 11 : CAS TYPE SYSTÈME OVIN ARDÉCHOIS.....</b>	<b>XLII</b>
<b>ANNEXE 12 : CAS TYPE OVIN CÉVENOL CONJONCTURE 2011/2012 .....</b>	<b>XLIV</b>
<b>ANNEXE 13 : GRAPHIQUES DE LA DISCUSSION .....</b>	<b>LII</b>

## Annexe 1 : Précision sur la structure de l'Association

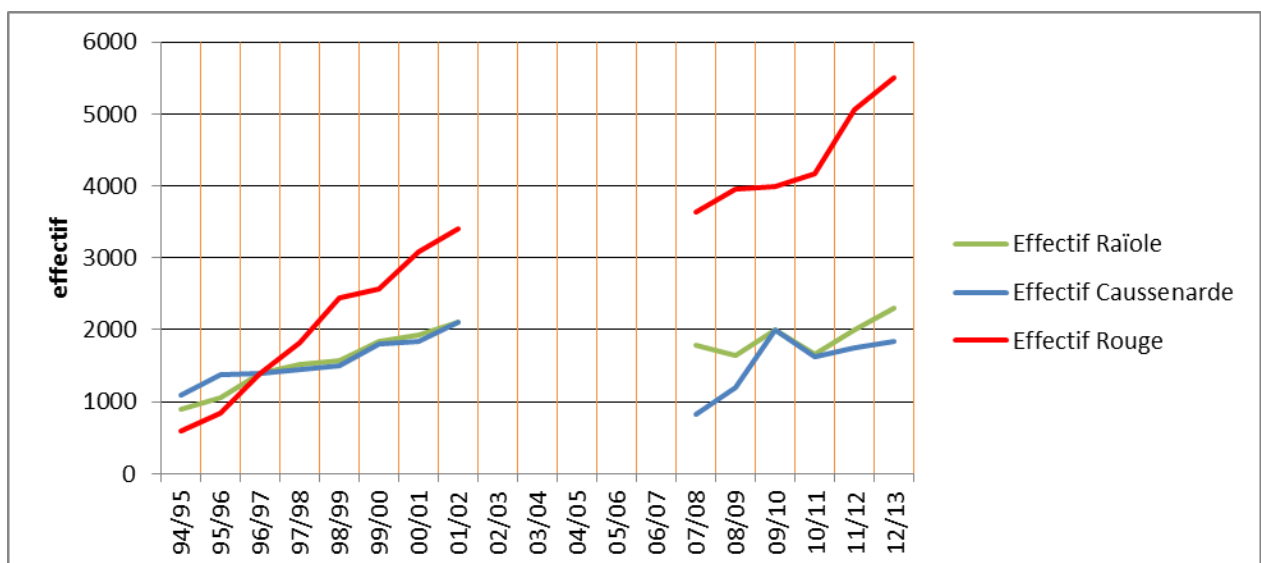
- Carte de l'organisation territoriale de l'Association



- Carte de déploiement des races et des élevages



- Graphique de l'évolution des effectifs (inventaire Association 1994-2002, UPRA Lacaune 2008-2013)





# Règlement technique des races Raïole, Caussearde des Garrigues, Rouge du Roussillon

Notre objectif est double : maintien de la bio-diversité et utilisation des espaces défavorisés.

- ❑ Le premier volet, strictement génétique, du programme fait seul l'objet d'un règlement technique contraignant,
- ❑ Le second impliquant une utilisation maximale des herbages et parcours est plus implicite. Il se manifeste à travers le rythme de reproduction (non accéléré) et la mise tardive à la reproduction des agnelles, conduites essentiellement à l'herbe.

### 1. *Obligations n'entraînant pas de surcoût ou de manque à gagner :*

- ❑ **Adhésion à l'Association gestionnaire du fichier de race : Association des éleveurs de brebis de races Raïole, Caussearde des Garrigues et Rouge du Roussillon**
- ❑ Carrefour de l'agriculture, 12026 Rodez cedex 9
- ❑ *Créée en Avril 1994, l'Association est agréée par le Ministère de l'Agriculture, et constitue la section « races à petits effectifs » au sein de l'OS « Upra Lacaune » depuis 2008.*
- ❑ Engagement, pour une durée de 5 ans, **à ne pas réduire son effectif en race pure.**
- ❑ Passage, une ou deux fois par an selon les périodes d'agnelage, de la **commission d'agrément** de l'association : celle-ci, composée d'éleveurs et de techniciens, identifie les jeunes reproducteurs, mâles et femelles, correspondant aux critères retenus, et définit un plan de lutte pour chaque élevage.
- ❑ Mise à jour annuelle de **l'inventaire des brebis inscrites** par la commission et des mâles actifs. Cet inventaire est envoyé par l'Upra Lacaune au fichier national
- ❑ Tenue du **carnet d'agnelage**, qui sera présenté lors du passage de la commission d'agrément.

### 2. *Obligations entraînant un surcoût ou un manque à gagner*

Elles tiennent au respect du plan de lutte défini par la commission, et comprenant les implications suivantes :

- ❑ **Chaque brebis ne lutte qu'une fois par an ; 50 % d'entre elles au minimum sont conduites en race pure. Un taux de renouvellement minimum de 17 % est exigé.**  
*Ces dispositions permettent, dans un élevage à productivité limitée (1 à 1,2 agneaux en moyenne), d'obtenir pour 100 brebis présentes au moins 30 agnelles de race, dont la moitié sont gardées. Mais pour un élevage déjà confirmé, capable de proposer des reproducteurs, il reste vivement conseillé de lutter une forte majorité, sinon la totalité des brebis en race pure. Cela au prix d'un manque à gagner certain sur les mâles de race pure non retenus, plus difficiles à écouler dans la filière commerciale organisée.*
- ❑ L'éleveur conserve en priorité les agnelles inscrites lors du passage de la commission. **La première mise en lutte de ces antenaises n'intervient pas avant l'âge d'un an.**  
*Une agnelle mise en lutte à un an ou dix-huit mois est automatiquement peu complémentée, et tire parti en premier lieu des ressources pastorales. Mais l'éleveur garde des animaux non productifs six à neuf mois de plus que dans un système intensifié.*

- ❑ L'éleveur présente à la commission d'agrément ou signale au technicien une **sélection minimum de 10% de ses agneaux mâles en vue du génotypage « tremblante »**. **Une fois les résultats connus, l'association est prioritaire pour l'achat des meilleurs sujets à destination du centre d'élevage.**  
*Ceci permet à la collectivité de disposer d'un nombre suffisant de jeunes mâles pour alimenter les besoins des autres élevages. L'objectif est que chaque adhérent devienne à la fois utilisateur et fournisseur de génétique, de manière à éviter le risque d'élitisme et la consanguinité.  
 Cette double contrainte –conserver un nombre donné de jeunes mâles et devoir se séparer des supposés « meilleurs » – est sensible économiquement, mais surtout psychologiquement.*
- ❑ Les jeunes mâles deviennent propriété de l'association, puis sont dispersés à l'occasion des ventes de printemps et d'automne. **Un premier tirage au sort de l'ordre de choix est réservé aux apporteurs** (sur les deux dernières campagnes), **mais il est limité à un mâle par éleveur**. Le second tirage est ouvert à tous les adhérents ; les suivants à tous les intéressés.
- ❑ Lors du choix, l'éleveur est invité à tenir compte des distances génétiques par rapport à son propre cheptel. En outre, il pourra être convenu le jour de la vente qu'un adhérent à risque potentiel de tremblante (cas déclaré, présence de VRQ ou forte proportion d'ARQ) devienne prioritaire dans le choix des mâles ARR+ARR.
- ❑ L'éleveur détient au minimum **un bélier actif par cinquante brebis** luttées en race pure. Tous sont passés par le centre à l'origine. Le nombre de béliers issus de son propre troupeau, et rachetés ensuite, est strictement limité à :
  - aucun, jusqu'à deux béliers présents ;
  - un sur trois béliers présents ;
  - un sur quatre, au-delà.
 Ces derniers ne sont pas utilisés préférentiellement par rapport aux mâles « extérieurs »
- ❑ La carrière de chaque bélier est strictement limitée à **deux campagnes « effectives » par élevage**, suivies éventuellement de deux autres dans un second troupeau. La vente des « deuxièmes mains » est libre, sous réserve de ne pas déroger aux règles définies dans l'alinéa précédent. **Tout bélier doit donc sortir du schéma entre cinq et six ans au plus tard.**
- ❑ Pour la campagne 2013-2014, les prix proposés sont :
  - 3,5 euros HT par kilo vif pour l'achat par l'association
  - 215 euros HT à la revente pour les jeunes mâles du centre
  - 210euros HT (prix conseillé) pour les «deuxièmes mains »
  - 0,90 euro HT pour la prise en pension, incluant nourriture, logement, frais véto, transports si nécessaire.
- ❑ L'association est assujettie à la TVA.

*L'ensemble de ces dispositions vise à garantir la variabilité génétique, en plafonnant l'impact de chaque mâle actif dans la structure du troupeau. Or, cette démarche va totalement à l'encontre de réflexes fortement ancrés dans les habitudes : conserver les meilleurs sujets de son propre troupeau, et utiliser les plus beaux quasi indéfiniment... Cela suppose donc un coût réel de renouvellement mais surtout un gros effort personnel pour chacun, en acceptant de privilégier le schéma collectif au détriment de ses premiers instincts....*

# LA SAUVEGARDE DES RACES

## La création d'une pépinière de jeunes mâles est un point crucial dans tout programme génétique.

Pour conserver la diversité d'une population, le souci premier est de brasser les origines. Il faut maintenir un nombre et une variété de béliers suffisants pour éviter tout risque de consanguinité. Seule une action collective le permet, en prélevant les meilleurs jeunes agneaux de chaque élevage pour les répartir ensuite sur l'ensemble des adhérents.

Depuis sa création en 1995, la pépinière a ainsi accueilli, sur huit campagnes, trois cent vingt jeunes mâles, issus de tous les troupeaux adhérents au programme. Seuls deux cents d'entre eux ont été ensuite diffusés auprès des éleveurs, ce qui donne une idée de l'ampleur du tri.

Quarante deux, au départ de l'action, ont vu leur semence congelée. Sept mille cinq cents doses sont ainsi en réserve, ce qui représente la quinzaine d'origines recensées alors.

C'est une mesure de sécurité, au cas (non souhaité!) où certaines d'entre elles viendraient à disparaître. Ces doses vont rejoindre les sites nationaux de Maisons-Alfort et Rouillé dans le cadre de la «cryobanque» nationale, regroupant toutes les espèces et races animales...

Ce travail préliminaire essentiel a pu être mené à bien grâce au Parc naturel régional des Grands Causses et au soutien financier du Conseil régional Midi-Pyrénées. L'implantation de la pépinière en sud Aveyron a permis de travailler avec le centre d'insémination artificielle d'Ovi-Test à Saint-Léons.

Depuis 2001, enfin, les éleveurs participent au programme de résistance génétique à la tremblante, enclenché par l'ensemble de la filière ovine, sous l'égide du Ministère de l'agriculture et de l'Institut National pour la Recherche Agronomique.

L'enjeu, particulièrement délicat pour les petites races, est d'augmenter la proportion de béliers porteurs du gène de forte résistance ; mais toujours avec le souci de maintenir la diversité des origines, bien entendu...



Un des objectifs du programme de conservation des races ovines est de constituer un stock pérenne de semences de l'ensemble des races menacées. Cette réserve, mise définitivement à l'abri permet de conserver le type originel de chacune des races.

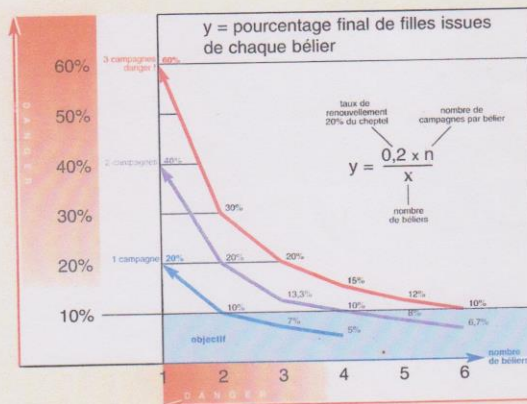
## La «règle des quatre béliers»

Travailleur infatigable, le bélier peut avoir dans l'année cinquante à cent fois plus de descendant(e)s que ses compagnes : c'est magnifique, mais la médaille a son revers. Trop sollicité, il peut devenir un «goulot d'étranglement» de la variabilité génétique, et le premier responsable de la consanguinité.

Comment s'en préserver ?

Les premières règles de bon sens consistent à ne pas garder de mâles nés sur place, à varier les élevages d'origine (tout éleveur doit devenir à la fois acheteur et apporteur de béliers au schéma) et à ne pas les garder plus de deux campagnes, afin qu'ils ne saillissent pas leurs propres filles... mais cela ne suffit pas !

Dans nos systèmes extensifs, où les mariages ne sont pas «arrangés», il faut impérativement limiter le nombre de filles qu'aura pu laisser chaque bélier au terme de son «contrat» de deux ans. Or ce pourcentage augmente vertigineusement dans les petits troupeaux, là où n'opèrent chaque année qu'un ou deux géniteurs.



Ce petit graphique montre qu'à l'inverse, dès lors que quatre béliers (ou davantage) se répartissent la tâche, chacun n'a que peu de chances de laisser plus de 10% de filles au total et on ne gagne guère en augmentant encore le nombre de mâles.

**Les grands troupeaux sont ainsi assez facilement préservés de la consanguinité.  
En revanche, le berger qui n'utilise qu'un ou deux béliers aurait tout intérêt à les changer... chaque année !**



ARRETE

**Arrêté du 26 juillet 2007 fixant la liste des races des espèces bovine, ovine, caprine et porcine reconnues et précisant les ressources zoogénétiques présentant un intérêt pour la conservation du patrimoine génétique du cheptel et l'aménagement du territoire.**

NOR: AGRP0761512A

Version consolidée au 2 juillet 2014

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code rural, notamment le chapitre III du titre V du livre VI, en particulier les articles D. 653-9 et D. 653-10 ;

Vu l'avis de la Commission nationale d'amélioration génétique en date du 26 juin 2007 ;

Sur proposition du directeur général des politiques économique, européenne et internationale,

**Article 1**

Modifié par Ordonnance n°2010-462 du 6 mai 2010 - art. 1

La liste des races des espèces bovine, ovine, caprine et porcine, reconnues en application de l'article D. 653-10 du code rural et de la pêche maritime, est fixée en annexe du présent arrêté.

**Article 2**

Modifié par Ordonnance n°2010-462 du 6 mai 2010 - art. 1

Parmi les races mentionnées à l'article 1er, les races locales, les races à petits effectifs et les races menacées définies aux articles 3, 4 et 5 constituent des ressources zoogénétiques présentant un intérêt particulier pour la conservation du patrimoine génétique du cheptel ou pour l'aménagement du territoire au sens de l'article D. 653-10 du code rural et de la pêche maritime.

Pour ces races, l'organisation de la sélection sur le territoire français est collective et se matérialise par la tenue d'un livre généalogique par un organisme agréé, sauf dérogation accordée après avis de la Commission nationale d'amélioration génétique.

Dans le cas d'une race internationale, la gestion zootechnique sur le territoire français est assurée depuis au moins cinq générations d'animaux.

**Article 3**

Modifié par Ordonnance n°2010-462 du 6 mai 2010 - art. 1

Une race est dite locale, au sens de l'article D. 653-9 du code rural et de la pêche maritime, si des liens suffisants avec un territoire spécifique sont démontrés, notamment si 30 % des effectifs sont situés dans un seul département ou 70 % dans trois départements limitrophes deux à deux.

Les effectifs sont ceux des femelles reproductrices présentes sur le territoire national selon les données du dernier recensement agricole.

La liste des races mentionnées à l'article 1er, qui répondent aux conditions du présent article, est fixée en annexe du présent arrêté.

**Article 4**

Modifié par Ordonnance n°2010-462 du 6 mai 2010 - art. 1

Une race est dite à petits effectifs, au sens de l'article D. 653-9 du code rural et de la pêche maritime, si elle présente sur le territoire national un effectif de moins de 5 000 femelles reproductrices pour les bovins, de 8 000 pour les ovins et caprins et de 1 000 pour les porcins.

Ces effectifs sont déterminés à partir des données du dernier recensement agricole et éventuellement complétés par ceux de l'institut technique en charge de l'espèce concernée.

La liste des races mentionnées à l'article 1er, qui répondent aux conditions du présent article, est fixée en annexe du présent arrêté.

## Article 5

I. - Une race est dite menacée si elle répond à l'une des conditions suivantes :

- son effectif global ou celui de ses reproducteurs actifs est insuffisant ;
- le programme de conservation ou d'amélioration génétique mis en oeuvre met en danger la diversité génétique intraraciale ;
- un cas de force majeure met en péril sa gestion zootechnique.

Ces éléments sont notamment évalués au moyen d'indicateurs dont les valeurs sont issues des systèmes nationaux d'information génétique mentionnés à l'article D. 653-6.

II. - Une race menacée au sens du paragraphe I peut, sur décision du ministre chargé de l'agriculture et après avis de la Commission nationale d'amélioration génétique, faire l'objet de mesures particulières au titre de la préservation des ressources génétiques animales.

## Article 6

L'arrêté du 1er octobre 2004 relatif à la reconnaissance officielle des races des espèces bovine, caprine, ovine et porcine faisant l'objet d'un élevage sur le territoire national est abrogé.

## Article 7

Le directeur général des politiques économique, européenne et internationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

## Annexe

### Article Annexe

Modifié par Arrêté du 16 juillet 2013 - art.

LISTE DES RACES RECONNUES DES ESPÈCES BOVINE, OVINE, CAPRINE ET PORCINE, DES RACES LOCALES ET DES RACES À PETITS EFFECTIFS DE CES MÊMES ESPÈCES

I. - Espèce bovine

RACES RECONNUES	RACES LOCALES	RACES À PETITS EFFECTIFS
Abondance	Abondance	
Armoricaine	Armoricaine	Armoricaine
Aubrac	Aubrac	
Aurochs-reconstitué (néo-aurochs)		Aurochs-reconstitué
Bazadaise	Bazadaise	Bazadaise
Béarnaise	Béarnaise	Béarnaise
Blanc Bleu		
Bleue de Bazougers	Bleue de Bazougers	Bleue de Bazougers
Bleue du Nord	Bleue du Nord	Bleue du Nord
Blonde d'Aquitaine		
Bordelaise		Bordelaise
Brahman		Brahman
Bretonne pie noire	Bretonne pie noire	Bretonne pie noire
Brune		
Canadienne		
Casta (Aure et Saint-Girons)	Casta	Casta
Charolaise		

Corse	Corse	
Créole	Créole	
De Combat (espagnole brava)	De Combat	De Combat
Ferrandaise	Ferrandaise	Ferrandaise
Froment du Léon	Froment du Léon	Froment du Léon
Gasconne	Gasconne	
Hereford		
Hérens		Hérens
Inra 95		Inra 95
Jersiaise		
Limousine		
Lourdaise	Lourdaise	Lourdaise
Maraîchine	Maraîchine	Maraîchine
Mirandaise (Gasconne aréolée)	Mirandaise	Mirandaise
Montbéliarde		
Nantaise	Nantaise	Nantaise
Normande		
Parthenaise	Parthenaise	
Pie rouge des plaines	Pie rouge des plaines	
Prim'Holstein		
Raço di Bioù (Camargue)	Raço di Bioù	
Rouge flamande (Rouge du Nord)	Rouge flamande	Rouge flamande
Rouge des prés (Maine-Anjou)	Rouge des prés	
Salers	Salers	
Saosnoise	Saosnoise	Saosnoise
Simmental française		
Tarentaise (Tarine)	Tarentaise	
Villard de Lans	Villard de Lans	Villard de Lans
Vosgienne	Vosgienne	Vosgienne

## II. - Espèce ovine

RACES RECONNUES	RACES LOCALES	RACES À PETITS EFFECTIFS
Aure et Campan (Auroise)	Aure et Campan	
Avranchin	Avranchin	Avranchin
Barégeoise	Barégeoise	Barégeoise
Basco-béarnaise	Basco-béarnaise	
Belle Ile (race de Deux)	Belle Ile	Belle Ile
Berrichon du Cher (BCF)	Berrichon du Cher	
Berrichon de l'Indre	Berrichon de l'Indre	Berrichon de l'Indre
Bizet	Bizet	
Blanc du Massif central	Blanc du Massif central	
Bleu du Maine	Bleu du Maine	Bleu du Maine
Boulonnaise	Boulonnaise	Boulonnaise
Brigasque (Brigasca)	Brigasque	Brigasque
Castillonnaise	Castillonnaise	Castillonnaise
Caussearde des Garrigues	Caussearde des Garrigues	Caussearde des Garrigues
Causses du Lot	Causses du Lot	
Charmoise	Charmoise	
Clun Forest		Clun Forest
Corse (race ovine corse)	Corse	
Cotentin	Cotentin	Cotentin
Dorset Down		Dorset Down
Est à laine mérinos	Est à laine mérinos	
Finnoise		Finnoise
Grivette	Grivette	
Hampshire		
Ile-de-France (OIF)		
Inra 401 (Romane)		

Lacaune lait	Lacaune lait	
Lacaune viande	Lacaune viande	
Landaise (Landes de Gascogne)	Landaise	Landaise
Landes de Bretagne (Landes de l'Ouest)	Landes de Bretagne	Landes de Bretagne
Limousine	Limousine	
Lourdaise	Lourdaise	Lourdaise
Manech noire (Manech tête noire)	Manech tête noire	
Manech rousse (Manech tête rousse)	Manech tête rousse	
Martinik (OMK)	Martinik	Martinik
Mérinos d'Arles (Mérinos de la Crau, métis)	Mérinos d'Arles	
Mérinos de Rambouillet	Mérinos de Rambouillet	Mérinos de Rambouillet
Mérinos précoce		Mérinos précoce
Montagne noire	Montagne noire	Montagne noire
Mourerous (Peone, Guillaume)	Mourerous	
Mouton charollais		
Mouton vendéen	Mouton vendéen	
Noir du Velay	Noir du Velay	
Ouessant		Ouessant
PréAlpes du Sud	PréAlpes du Sud	
Raïole (Rayole)	Raïole	Raïole
Rava	Rava	
Romanov		Romanov
Rouge de l'Ouest		
Rouge du Roussillon	Rouge du Roussillon	Rouge du Roussillon
Roussin de la Hague (Roussin)	Roussin de la Hague	
Solognote	Solognote	Solognote
Southdown (français)	Southdown	Southdown
Suffolk		
Tarasconnaise	Tarasconnaise	
Texel		
Thônes et Marthod	Thônes et Marthod	Thônes et Marthod

### III. - Espèce caprine

RACES RECONNUES	RACES LOCALES	RACES À PETITS EFFECTIFS
Alpine (alpine chamoisée)		
Angora		Angora
Boer		
Corse	Corse	
Créole (cabri créole)	Créole	
Des Fossés	Des Fossés	Des Fossés
De Lorraine	De Lorraine	De Lorraine
Du Massif central	Du Massif central	Du Massif central
Péï	Péï	Péï
Poitevine (du Poitou)	Poitevine	Poitevine
Provençale (payse, commune provençale)	Provençale	Provençale
Pyrénéenne (des Pyrénées)	Pyrénéenne	Pyrénéenne
Rove (du Rove)	Rove	Rove
Saanen (alpine saanen)		

### IV. - Espèce porcine

RACES RECONNUES	RACES LOCALES	RACES À PETITS EFFECTIFS
-----------------	---------------	--------------------------

Créole de Guadeloupe (cochon Planche)	Créole de Guadeloupe	Créole de Guadeloupe
Cul noir limousin (porc de Saint-Yrieix, périgourdin, Cul noir, Limousin)	Cul noir limousin	Cul noir limousin
Duroc		
Gascon (Gasconne)	Gascon	Gascon
Landrace français (Landrace)		
Large White		
Mei-Shan (Chinois)		
Nustrale (Corse)	Nustrale	Nustrale
Pie noir du pays Basque (basque, bigourdan, béarnais, basco-béarnais, navarrin)	Pie noir du pays Basque	Pie noir du pays Basque
Piétrain		
Porc blanc de l'Ouest	Porc blanc de l'Ouest	Porc blanc de l'Ouest
Porc de Bayeux	Porc de Bayeux	Porc de Bayeux

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général  
des politiques économique,  
européenne et internationale,  
J.-M. Aurand

EDITION DOSSIER TECHNICIEN CANAC

2013

GTE

UMERO	30000000	NOM	JD
DRESSE		AGE	2 013
STATUT			

INTITULE DU SYSTEME	
---------------------	--

SAU	0.00	Ha
-----	------	----

UTA	0.00
UTAO	0.00

CULTURES DE VENTE	Ha	Ha Troup.
	Ha Total	
Céréales à paille		
Maïs		
Oléo-protéagineux		
Betteraves indust.		
Autres cultures indus.		
Cultures spéciales		
Cultures pérennes		
Hors sol plein air		
Autres cultures de vente		
Jachère non pâturée		

EMP	0.00
-----	------

UGB TOTALES	0.00	% UGBO	0.00
UGBO	0.00		

Autres herbivores : 0

Dont : UGB 0.00

Hors Sol

SFP	0.00	Ha
-----	------	----

SFPO	0.00	Ha
------	------	----

Maïs ensilage	
Autres fourrages annuels	
Prairies temporaires	
Prairies permanentes	
Surfaces additionnelles	

UGB / Ha SFP	0.00
--------------	------

EMP / Ha SFPO	0.00
---------------	------

<b>SURFACES PASTORALES</b>		<b>HORS EXPLOITATION</b>			
<b>DE L'EXPLOITATION</b>		<b>Individuelles</b>		<b>Collectives</b>	
<b>dont :</b>	0.00 Ha	0.00 Ha	0.00 Ha	0.00 Ha	
	Pâtures Pelouses Landes Bois Autres	Pâtures Pelouses Landes Bois Autres			<b>Estive / Transhumance :</b>  <b>Transhumance inverse :</b>
<b>ATelier OVIN</b>		Races Brebis Races Béliers			
		Mode d'élevage Système objectif de reproduction Système de commercialisation Système d'alimentation Mode d'utilisation des parcours			





BALANCE D'INVENTAIRE GENERALE									
	EFFECTIF DEBUT	ACHATS ENTrees	NES	MORTS PERTES	RENOUV. INTERNE	VENTES	EFFECTIF FIN	SOLDE	
Agneaux									
Brebis									
Agnelles									
Béliers									

VARIATION DES STOCKS											
	DEBUT	RECOLTES	ACHETES	VENDUS		CONSOMMES PAR LES OVINS		CONSOMMES PAR D'AUTRES		FIN	VARIATION DE STOCKS
	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant
Fourrage											
Concentré											

Rythme objectif de reproduction

<b>EMP</b>	
------------	--

<b>FML</b>	Adultes Agnelles	
	TOTAL	
Pourcentage d'agnelles		%

Pourcentage de brebis avec traitement hormonal	%
---	---

			Comparaison
<b>PRODUCTIVITE NUMERIQUE / FML</b>			
<b>PRODUCTIVITE PONDERALE / FML</b>			

Taux de MISE EN LUTTE			
Taux de MISE BAS			
Taux de PROLIFICITE			
Taux de MORTALITE AGNEAUX dont < 20 jours			
Taux de RENOUVELLEMENT			
Taux de REFORME			
Taux de MORTALITE ADULTE			

<b>BREBIS ADULTES</b>	
Taux de MISE EN LUTTE	
Taux de MISE BAS	
Taux de PROLIFICITE	
Taux de MORTALITE AGNEAUX	
Taux PRODUCTIVITE NUMERIQUE	

<b>AGNELLES</b>	
Taux de MISE EN LUTTE	
Taux de MISE BAS	
Taux de PROLIFICITE	
Taux de MORTALITE AGNEAUX	
Taux PRODUCTIVITE NUMERIQUE	

	Nombre	Montant	%	P.U.
Total				
TOTAL AGNEAUX				
TOTAL GENERAL				

ACHATS ET CHARGES	MONTANT Euro	
Concentrés achetés consommés		
Fourrages achetés consommés		
Pâtures hors exploitation		
Compléments et divers		
<b>TOTAL ACHATS ALIMENTATION DIRECTS</b>		
Concentrés autoconsommés		
Variation stock fourrages prod. < 0		
<b>TOTAL CHARGES ALIMENTATION DIRECTES</b>		Soit % du TOTAL CO
/ EMP		

CHARGES SFPO	MONTANT Euro	
Semences		
Engrais		
Amendements		
Produits et traitement		
Divers appros		
Travaux par tiers		( )
<b>TOTAL CHARGES SFPO hors travx/tiers</b>		Soit % du TOTAL CO
/ EMP		
/ Ha SFPO		

FRAIS D'ELEVAGE	MONTANT Euro	
Véto et traitements		
Frais "repro" (IA, éponge, échographie)		
MO occasionnelle troupeau		
Autres frais d'élevage		
Cotisations		
<b>TOTAL FRAIS D'ELEVAGE</b>		Soit % du TOTAL CO
/ EMP		

<b>TOTAL CHARGES OPERATIONNELLES</b>	
/ EMP	
/ Kg de carcasse produit	

DESIGNATION	Date	Quantite	Prix Unit.	Montant	UF/Kg
ss/Tot.					
Total					
TOTAL					

**EDITION DOSSIER TECHNICIEN CANAC**

JD

2013

GTE

**BTE-GTE OV**

**Détail du calcul du SCA**

Edité le 18/07/2014

30000000

JD

2013

GTE

DECOMPTE DES AGNEAUX		SCA	
Nombre d'agneaux vendus toutes catégories	0	Productivité numérique (0.00 x EMP)	0.00
Nombre d'agneaux autoconsommés total	0.00	Prix moyen des agneaux	0.00
Nombre d'agneaux gardés (> 6 mois)	0.00	Montant total lait vendu	0.00
Agneaux : Stock fin - Stock début	0.00		0.00
Nombre d'agneaux achetés	-	Coût de concentré	0.00
Nombre d'agneaux produits	0.00	Quantité totale (Kg)	0.00
		Prix unitaire (Euro/Kg)	0.00
Nombre d'agneaux nés	0.00	Achats de fourrages	0.00
Nombre d'agneaux morts	0.00	Quantité totale (Kg)	0.00
Nombre d'agneaux élevés	0.00	Prix unitaire (Euro/Kg)	0.00
		Frais d'herbe	0.00
		SOLDE SUR COÛT ALIMENTAIRE	0.00

		2013	2012	Comp.
<b>CHARGES OPERATIONNELLES</b>				
	Atelier	0.00	0.00	
	/ EMP			
	/ Ha SFPO			
	/ Agneaux			
	/ kg carc.			
<b>Alimentation directe</b>				
	Atelier	0.00	0.00	
	/ EMP			
Concentrés prélevés	/ EMP	0.00		
Concentrés achetés	/ EMP			
Fourrage et herbe achetés	/ EMP			
<b>Charges de la SFPO</b>				
	Atelier	0.00	0.00	
	/ EMP			
	/ Ha SFPO			
Engrais	/ Ha SFPO			
Semences	/ Ha SFPO			
<b>Frais d'élevage</b>				
	Atelier	0.00	0.00	
	/ EMP			
Vétos	/ EMP			
Repro.	/ EMP			
<b>PRODUITS HORS PRIMES</b>				
	Atelier	0.00	0.00	
	/ UTAO			
	/ Ha SFPO			
	/ EMP			
<b>Ventes d'agneaux de boucherie</b>				
	/ EMP			
	/ EMP			
	/ EMP			
<b>MARGE BRUTE HORS PRIMES</b>				
	Atelier	0.00	0.00	
	/ Ha SFPO			
	/ UTAO			
	/ EMP			
<b>PRIMES PRODUCTION</b>				
	Atelier	0.00	0.00	
	/ EMP			
dont :				
PBC - PS'	/ EMP			
Accompagnement	/ EMP			
<b>MARGE BRUTE PRODUCTION</b>				
	Atelier	0.00	0.00	
	/ UTAO	0.00		
	/ Ha SFPO	0.00		
	/ EMP	0.00		
<b>PRIMES SURFACES ET AUTRES</b>				
	Atelier	0.00	0.00	
	/ Ha SFPO	0.00		
	/ EMP	0.00		
<b>MARGE BRUTE</b>				
	Atelier	0.00	0.00	
	/ UTAO	0.00		
	/ Ha SFPO	0.00		
	/ EMP	0.00		

**REPRODUCTION**

Système objectif de reproduction

EMP	0.00
Effectif destiné à la repro	0.00
Taux de mise en lutte	0.00
Productivité numérique	0.00
Taux de mise bas	0.00
Taux de prolificité	0.00
Taux de mortalité	0.00
Taux de femelles épongées	0.00
Taux d'agnelles	0.00
Taux de renouvellement	0.00

**VENTES D'AGNEAUX**

Libellé	Nombre	%	Prix moy/tête
Autres	0.00	0.00	0.00

**ALIMENTATION**

Système d'alimentation :

Mode d'utilisation des parcours :

Concentré total kg / EMP	0.00
Concentré agneaux Kg / agneau produit	0.00
Concentré brebis Kg / EMP	0.00
Achat de fourrages Kg / EMP	0.00
Conso. fourr. grossiers Kg / EMP	0.00



## Annexe 5 : Description des éléments mesurés lors de l'étude

- Surface totale affectée au troupeau : C'est l'ensemble des **prairies** et des **parcours** utilisés pour le pâturage du troupeau

- Chargement apparent : Ici, le chargement apparent est calculé en fonction de **l'effectif moyen présent** et de **la surface totale affectée au troupeau**. Contrairement au calcul type qui se base uniquement sur les surfaces des prairies pâturés (SFPO).

Ici, prend compte l'ensemble des surfaces utilisées par le troupeau, le calcul du chargement apparent semble plus approprié au système de pâture des élevages enquêtés. En effet, les premières constatations mettent en évidence que les élevages ont de très faibles surfaces en herbe par rapport aux surfaces en parcours dont ils disposent.

- Main d'œuvre destinée au troupeau (UTHO) : C'est l'Unité de Travail Humain Ovin qui ne correspond pas toujours à la main d'œuvre totale de l'exploitation (UTH).

- Marge brute hors prime : C'est **la différence entre les produits hors prime** (vente d'animaux, vente de co-produits, vente de fourrage, frais de commercialisation et certification, achat d'animaux, variation d'inventaire et produits exceptionnels) et **les charges opérationnelles** (alimentation directe, frais d'élevage, charges de la SFPO).

C'est une des approches de la rentabilité de l'atelier. Si la marge brute hors prime est négative, cela signifie que les charges opérationnelles sont plus élevées que les produits. Soit les produits ne sont pas assez valorisés par rapport aux charges de production, soit les charges de production sont trop importantes par rapport au type de produits.

- Solde sur coût alimentaire (SCA) : C'est la **différence entre le montant de la vente des agneaux et l'achat d'alimentation directe** (concentré et grossier achetés et consommés).

Cela permet d'estimer la rentabilité de la production. Si le solde est positif, cela signifie que la vente des agneaux a compensé et rapporté de l'argent à l'exploitation par rapport à la charge de production des agneaux. Et inversement, si c'est négatif.

- Frais d'alimentation directe : C'est le **coût total des aliments** concentrés et grossiers **consommés** par le troupeau qu'ils soient achetés ou autoconsommés.

- Frais d'élevage : C'est le montant des frais vétérinaire, des frais de bouclages, des frais de fournitures et des cotisations.

Pour apprécier les frais d'élevage, les frais vétérinaire sont dissociés pour en faire un critère mesurable. Le montant des frais vétérinaires comprend les frais de traitements (antibiotiques, drogage), les frais de reproduction (IA, éponge, échographie) et les interventions vétérinaires.

## Annexe 6 : Fiche de renseignement éleveur (sous format tableur)

<b>NOM</b>		<b>AGE</b>	
<b>ADRESSE</b>		<b>STATUT</b>	

<b>SAU</b>		Ha
------------	--	----

<b>CULTURE DE VENTE</b>		Ha
Céréales		
Paille		
Fourrage		
Autres cultures		

<b>Surface Fourragère Principale</b>		Ha
Ensillage		
Autres fourrages annuels		
Prairie temporaire		
Prairie permanente		
Céréales		

<b>SURFACES PASTORALES</b>		Ha
de l'exploitation		
hors exploitation		

Transhumance : Estive	
Transhumance : Inverse	

<b>Mode élevage</b>		jours
Nombre de jours passés dehors		
Nombre de jours passés dedans		
Nombre de jour estive		

<b>UTH</b>	
<b>UTH ovine</b>	

<b>EMP</b>	0	<b>UGB TOTAL</b>	0
		<b>UGBO</b>	0
Autres herbivores		<b>UGB</b>	
Nombres			

<b>SFPO</b>		Ha
<b>UGB/Ha SFP</b>		
<b>EMP/Ha SFPO</b>		

**ATELIER OVIN**

Races brebis	
Races béliers	

Nombre

Nombre

Système de reproduction	
1 MB/an :	date lutte
	durée lutte
	date 1e MB
	dernière MB
2 MB/an :	date lutte
	durée lutte
	date 1e MB
	dernière MB
Nombre de brebis Automne	
Nombre de brebis Printemps	

jours

jours

Système de commercialisation	
poids agnx lourds	
poids agnx légers	
poids agnx pour la vente directe	
poids agnx pour l'Aïd	
poids jeunes reproducteurs mâles	
poids jeunes reproducteurs femelles	

Kg vif

âge

mois

âge

âge

âge

âge

âge

Système d'alimentation	

Mode d'utilisation des parcours	

**EMP - INVENTAIRE - VENTE et ACHAT D'ANIMAUX****EMP**

		DEBUT	ACHAT	RENOUV.	VENTES	PERTES	FIN
2011	juillet	0					0
	août	0					0
	septembre	0					0
	octobre	0					0
	novembre	0					0
	décembre	0					0
	janvier	0					0
	février	0					0
	mars	0					0
	avril	0					0
	mai	0					0
	2012	juin	0				
						EMP	0

**VARIATION D'INVENTAIRE****REPRODUCTEURS**

	DEBUT		FIN		VARIATION
	Nbr	PU	Nbr	PU	€
Brebis		75		75	0
Agnelles		110		110	0
Béliers		230		230	0
<b>TOTAL</b>					<b>0</b>

**AGNEAUX**

	DEBUT		FIN		VARIATION
	Nbr	PU	Nbr	PU	€
Jeunes reproducteurs					0
mâles					0
femelles					0
Agneaux de boucherie					0
< 1 mois					0
1 à 2 mois					0
2 à 3 mois					0
< 3 mois					0
<b>TOTAL</b>					<b>0</b>

**VENTES D'ANIMAUX**

Vente d'agneaux de boucherie	Nombre	Montant	% €	PU
agnx maigres				#DIV/0!
agnx légers				#DIV/0!
agnx lourds				#DIV/0!
<b>Total vente agneaux de boucherie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>#DIV/0!</b>

Vente d'agneaux en vente directe	Nombre	Montant	% €	PU
agnx maigres				#DIV/0!
agnx légers				#DIV/0!
agnx lourds				#DIV/0!
<b>Total vente agneaux en vente directe</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>#DIV/0!</b>

Vente de jeunes reproducteurs	Nombre	Montant	% €	PU
jeunes reproducteurs mâles				#DIV/0!
jeunes reproducteurs femelles				#DIV/0!
<b>Total jeunes reproducteurs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>#DIV/0!</b>

<b>TOTAL vente agneaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>#DIV/0!</b>
----------------------------	----------	----------	----------------	----------------

Vente de reproducteurs	Nombre	Montant	% €	PU
reproducteurs mâles adultes				#DIV/0!
reproducteurs femelles adultes				#DIV/0!
<b>Total reproducteurs adultes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>#DIV/0!</b>
<b>TOTAL vente de reproducteurs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>#DIV/0!</b>

Vente de réformes	Nombre	Montant	% €	PU
-------------------	--------	---------	-----	----

Brebis				#DIV/0!
Béliers				#DIV/0!
<b>Total vente de réformes</b>	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!

Autoconsommation	Nombre	Montant	% €	PU
agnx boucherie autoconsommés				#DIV/0!
femelles autoconsommées				#DIV/0!
<b>Total autoconsommation</b>	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!

<b>TOTAL vente d'animaux</b>		0	#DIV/0!	
------------------------------	--	---	---------	--

VENTE DE PRODUIT	Quantité kg	Montant	% €	PU
fourrage produit				#DIV/0!
<b>Total vente de fourrage</b>	0	0		#DIV/0!
céréales produites				#DIV/0!
<b>Total vente de céréales</b>	0	0		#DIV/0!
<b>Total vente de produit</b>	0	0		#DIV/0!

<b>TOTAL ventes</b>		0		
---------------------	--	---	--	--

Achat animaux	Nombre	Montant €
reproducteurs mâles jeunes		
adultes		
reproducteurs femelles jeunes		
adultes		
<b>Total achat reproducteurs</b>	0	0
Agneaux engraissement		
<b>Total achat agnx "engraissement"</b>	0	0
<b>TOTAL achat</b>	0	0

## BILAN DE REPRODUCTION

Système de reproduction

EMP	0
-----	---

FML	Adultes	
	Agnelles	
<b>TOTAL</b>		0

<b>PRODUCTION</b>	Nbr brebis MB et avortées		sur campagne
	Nbr agnx nés (vivant, mort, avt)		
	Nbr agnx morts (et avrt)		
	Nbr agnx vendus		
	Nbr agnelles gardés renouvellement		
	Nbr agnx autoconsommation		

	Nbr agnx vivants	
	Nbr adulte réforme	
	Nbr adulte morte	

<b>PRODUCTIVITE NUMERIQUE / FML</b>	#DIV/0!	
<b>PRODUCTIVITE NUMERIQUE / EMP</b>	#DIV/0!	
<b>Taux de MISE EN LUTTE</b>	#DIV/0!	%
<b>Taux de MISE BAS</b>	#DIV/0!	
<b>Taux de PROLIFICITE</b>	#DIV/0!	
<b>Taux de MORTALITE AGNEAUX</b>	#DIV/0!	
<b>Taux de RENOUVELEMENT</b>	#DIV/0!	
<b>Taux de REFORME</b>	#DIV/0!	
<b>Taux de MORTALITE ADULTE</b>	#DIV/0!	

#### VARIATION DE STOCK ET RATION

VARIATION DE STOCK		DEBUT	FIN	Variation kg	Prix kg	Variation €
Foin produit				0		0
Foin acheté				0		0
	<b>TOTAL Foin</b>					
Paille conso				0		0
Paille litière				0		0
	<b>TOTAL Paille</b>					
Céréales produites				0	0,21	0
Céréales achetés				0		0
	<b>TOTAL Céréales</b>					
Compléments achetés brebis				0		0
Compléments achetés agneaux				0		0
	<b>TOTAL Complt</b>					
Engrais				0		0
Semence				0		0

CALCUL RATION	
Concentré total kg/EMP	#DIV/0!
Concentré agnx kg/agneau produit	#DIV/0!
Concentré brebis kg/EMP	#DIV/0!
Conso. de fourrages kg/EMP	#DIV/0!

## PRODUITS

	Montant €	
Ventes d'agnx de boucherie		
Ventes de reproducteurs		
Pluses-values commerciale		
Coût de la certification		
Frais de commercialisation		négatif
OP		
magasin		
conditionnement		
abattoir		
Ventes de réformes		
Autoconsommation	0	
Achats de reproducteurs		négatif
Achats pour "engraissement"	0	négatif
Variation inventaire agnx		
Variation inventaire reproducteurs		
Indemnités d'assurance troupeau		
Autre produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	

	Montant €
Vente de laine	
Vente de fumier	
Vente de fourrage	0
Vente céréales	
Vente autre	
Variation stock fourrage produits	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

<b>TOTAL PRODUIT BRUT hors prime</b>	<b>0</b>
--------------------------------------	----------

## ACHATS ET CHARGES

Achats et Charges	Montant €	Quantités kg
Céréales achetés consommés		
blé		
orge		
avoine		
autres		
Tourteaux achetés consommés		
Fourrages achetés consommés		
Paille achetés consommés		
Paille achetés litière		

Concentrés déshy. achetés		
Compléments et divers		
aliment brebis		
aliment agnx démarrage		
aliment agnx finition		
aliment autre		
sous-produits		
CMV et sel		
lait en poudre		
autres		
Pâtures hors exploitation		
fermage		
frais estive		
<b>Total achats alimentation directes</b>		
Céréales autoconsommés		
Variation stock fourrages produits		
<b>Total charges alimentation directes</b>		<b>0</b>

<b>Charges SFPO</b>	Montant €	Quantité
Semences		
Engrais		
Amendements		
Produits phyto		
Autres		
<b>Total charges SFPO (hors travaux tiers)</b>		<b>0</b>

<b>Frais d'élevage</b>	Montant €
Véto et traitement	
Main d'œuvre occasionnelle troupeau	
Autres frais élevage	
tonte	
fournitures	
boucles	
dossier PAC	
autre	
Frais repro	
Cotisations	
GDS	
syndicat Ovin	
syndicat Races	
identification	
appui technique	
equarissage	
<b>Total frais d'élevage</b>	<b>0</b>

<b>Total charges opérationnelles</b>	<b>0</b>
--------------------------------------	----------



## RESULTATS

SOLDE sur COUT ALIMENTAIRE		
Nbr agnx vivants	X	0
Prix moyen agnx		#DIV/0!
<b>TOTAL</b>		<b>#DIV/0!</b>
Coût concentré	+	
Achat de fourrage		0
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>
<b>SCA</b>		<b>#DIV/0!</b>
<b>SCA/EMP</b>		<b>#DIV/0!</b>

MARGE BRUTE OVINE		Montant €
Produit brut hors ttes primes	-	0
Charges opérationnelles		0
<b>MARGE BRUTE OVINE HP</b>		<b>0</b>
<b>MB HP/EMP</b>		<b>#DIV/0!</b>

Marge brute ovine HP	+	0
Prime brebis		0
PMR		0
<b>MARGE BRUTE PRODUCTION</b>		<b>0</b>
<b>MB/EMP</b>		<b>#DIV/0!</b>

Marge brute production	+	0
PHAE		0
ICHN		0
Autres		0
<b>MARGE BRUTE</b>		<b>0</b>

CHARGEMENT APPARENT		
EMP	/	0
Ha SFPO		0
<b>CHARGEMENT APPARENT</b>		<b>#DIV/0!</b>

Charges d'alimentation directe		
Montant	/	0
EMP		
<b>Charges d'alimentation directe</b>		<b>#DIV/0!</b>

FRAIS D'ELEVAGE		
Montant	/	0
EMP		
<b>FRAIS D'ELEVAGE</b>		<b>#DIV/0!</b>

FRAIS VETO		
Montant frais véto	/	
EMP		
<b>FRAIS VETO</b>		<b>#DIV/0!</b>

## Annexe 7 : Profil des élevages entrant dans le « Système transhumant agnelage principal de printemps » campagne 2012

	Élevage 1	Élevage 2	Élevage 3	Élevage 4	Élevage 5
<b>Statut exploitation</b>	Individuelle	Individuelle	Individuelle	Individuelle	Individuelle départ en retraite
<b>UTHO</b>	1	2	1	1	0,80
<b>SAU</b>	3,50	57	72	8,71	127
<b>SAU culture de vente</b>	0,0	7	7	0,0	0,0
<b>SFP</b>	3,50	50	65	8,71	127
<b>SPO</b>	3,50	?	18	6,09	114
<b>Parcours</b>	280	843	425	213,5	76
<b>Surf. Total affectée au troupeau</b>	283,50	?	443	219,59	190
<b>Charg. Apparent EMP/SFPO</b>	49,83	?	28,49	26,41	1,72
<b>Charg. Apparent/ Surf. troupeau</b>	0,615	?	1,16	0,73	1,03
<b>EMP</b>	174,42	612,25	512,83	160,83	196,33
<b>Race</b>	R	CG	R	R	R
<b>Mode élevage</b>	Intermédiaire	Intermédiaire	Intermédiaire	Intermédiaire	Intermédiaire
<b>Estive</b>	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>Reproduction</b>	1MB/an princ. Printemps	1MB/an princ. Printemps	2MB/an princ. Printemps	1MB/an princ. Printemps	1MB/an princ. Printemps
<b>Alimentation</b>	Pâture dominante	Pâture dominante	Mixte	Pâture dominante	Pâture dominante
<b>Commercialisation agneaux</b>	Herbe lourds dominants Vente Directe	Herbe lourds dominants VD Aïd	Herbe lourds dominants VD Aïd	Lourds dominants VD Aïd	Herbe lourds dominants VD
<b>FML</b>	148	488	300	137	140
<b>Prod.numérique/FML</b>	70,9	108,6	70	86,1	67,9
<b>Agnx vendus/EMP</b>	0,36	0,67	1,28	0,59	0,29
<b>Tx mise bas</b>	82 %	94,67 %	70 %	84 %	81 %
<b>Tx prolificité</b>	111 %	142,64 %	113 %	121 %	105 %
<b>Tx mortalité agnx</b>	22,2 %	19,57 %	11,76 %	15,1 %	20,8 %
<b>Tx renouvellement</b>	21,6 %	19,60 %	48 %	22,6 %	27,9 %
<b>Tx réforme</b>	10,1 %	?	6,7 %	0,0 %	5 %
<b>Tx mortalité adulte</b>	6,1 %	?	10,7 %	13,9 %	3,6 %
<b>Agnx de boucherie vendus</b>	61	407	656 dont 500 achats	56	33
<b>Reproducteurs vendus</b>	2	3	20	39 dont 8 adultes	24 dont 10 adultes
<b>Concentré total Kg/EMP</b>	107,79	?	9,19	118,95	57,30
<b>Concentré brebis kg/EMP</b>	69,15	?	6,75	118,63	42,02
<b>Concentré agnx kg/agnx produits</b>	64,19	?	5,95	0,43	31,58
<b>Achat fourrage kg/EMP</b>	214,31	0,0	74,68	101,47	184,38
<b>Conso. fourrage kg/EMP</b>	214,31	?	154,63	101,47	184,38
<b>SCA/EMP</b>	44,36	61,19	51,34	-27,41	22,14
<b>Charges alim. Directe/EMP</b>	74,69	?	19,87	118,44	50,19
<b>Frais élevage/EMP</b>	19,30	?	3,21	16,68	6,60
<b>Dont Frais véto/EMP</b>	0,59	?	0,0	8,90	1,53
<b>MB hors prime/EMP</b>	-3,52	72,03	47,02	-66,31	0,53

	Élevage 6	Élevage 7	Élevage 8	Élevage 9	Élevage 10
<b>Statut exploitation</b>	Individuelle Départ en retraite	individuelle	individuelle	individuelle	Individuelle
<b>UTHO</b>	1	1	1	1,5	1
<b>SAU</b>	6	0,0	44	70	5
<b>SAU culture de vente</b>	0,0	0,0	8	0,0	0
<b>SFP</b>	6	0,0	36	70	5
<b>SPO</b>	66	0,0	36	70	5
<b>Parcours</b>	240	65	420	60	31
<b>Surf. Total affectée au troupeau</b>	306	65	456	130	36
<b>Charg.Apparent EMP/SFPO</b>	25,50	0,0	5,49	5,18	18,67
<b>Charg. Apparent/ Surf. troupeau</b>	0,50	2,44	0,43	2,79	2,59
<b>EMP</b>	153	158,75	197,67	362,42	93,33
<b>Race</b>	R	RR	RR	RR-Bizet	RR-Bizet
<b>Mode élevage</b>	Intermédiaire	Intermédiaire	intermédiaire	Plein-air	?
<b>Estive</b>	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>Reproduction</b>	1MB/an princ. printemps	1 MB/an princ. printemps	2 MB/an princ. printemps	1 MB/an princ. printemps	1MB/an princ. Printemps
<b>Alimentation</b>	Pâture dominante	?	Pâture dominante	Pâture dominante	Pâture dominate
<b>Commercialisation agneaux</b>	Lourds dominants VD	Lourds dominants coopérative	Lourds dominants coopérative	Herbe lourds dominants coopérative	Légers dominants Bio VD
<b>FML</b>	110	138	?	311	?
<b>Prod.numérique/FML</b>	98,2	94,9	81,11	130,9	130,5
<b>Agnx vendus/br</b>	0,78	0,47	0,62	0,97	0,91
<b>Tx mise bas</b>	94 %	93 %	87,77 %	97,1 %	?
<b>Tx prolificité</b>	134 %	116 %	106,32 %	154,8 %	?
<b>Tx mortalité agnx</b>	21,7 %	12,1 %	13,09 %	12,73 %	?
<b>Tx renouvellement</b>	34,5 %	37 %	?	18,32 %	?
<b>Tx réforme</b>	7,3 %	6,5 %	?	?	?
<b>Tx mortalité adulte</b>	1,8 %	18,1 %	?	?	?
<b>Agnx de boucherie vendus</b>	76	71	114	305	84
<b>Reproducteurs vendus</b>	44	4	8	46	1
<b>Concentré total Kg/EMP</b>	32,02	47,15	51,6	46,33	?
<b>Concentré brebis kg/EMP</b>	25,49	15,43	?	23,87	?
<b>Concentré agnx kg/agnx produits</b>	9,26	38,73	?	22,24	?
<b>Achat fourrage kg/EMP</b>	90,20	206,74	?	151,9	?
<b>Conso. fourrage kg/EMP</b>	90,20	206,74	?	151,9	?
<b>SCA/EMP</b>	15,82	19,23	30,79	65,57	?
<b>Charges alim. Directe/EMP</b>	27,82	58,60	40,91	25,31	54,61
<b>Frais élevage/EMP</b>	8,59	9,33	8,12	14,84	7,11
<b>Dont Frais véto/EMP</b>	1,46	5,96	3,09	7,1	?
<b>MB hors prime/EMP</b>	6,42	-13,28	17,63	34,55	42,23

**Annexe 8 : Profil des élevages entrant dans le « Système transhumant agnelage principal d'automne » campagne 2012**

	Élevage 1	Élevage 2	Élevage 3	Élevage 4	Élevage 5
<b>Statut exploitation</b>	Individuelle	Individuelle	Individuelle	Individuelle	Individuelle
<b>UTHO</b>	1	1	1	1,5	1
<b>SAU</b>	3,5	6	10	7	40
<b>SAU culture</b>	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>SFP</b>	1,5	6	10	7	40
<b>SPO</b>	1,5	6	10	7	40
<b>Parcours</b>	162	240	350	249	371
<b>Surf. Total affectée au troupeau</b>	163,5	246	360	256	411
<b>Charg. Apparent EMP/SFPO</b>	183,33	43,53	38,80	45,32	10,20
<b>Charg. Apparent/ Surf. troupeau</b>	1,68	1,06	1,08	1,24	0,99
<b>EMP</b>	275	261,17	388	317,25	408,08
<b>Race</b>	R	CG	CG	RR	R-RR
<b>Mode élevage</b>	Intermédiaire	intermédiaire	intermédiaire	intermédiaire	intermédiaire
<b>Estive</b>	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>Reproduction</b>	1MB/an princ. automne	1MB/an princ. automne	1MB/an princ. automne	2MB/an princ. automne	1MB/an princ. automne
<b>Alimentation</b>	Pâture dominante	Pâture dominante	Mixte	Mixte	Mixte
<b>Commercialisation agneaux</b>	Légers dom. coopérative	Légers dom. coopérative	Légers dom. coop et VD	Légers dom. coop et VD	Légers dom. coop et VD
<b>FML</b>	215	220	235	250	360
<b>Prod.numérique/FML</b>	80,5	81,4	89,4	134	86,1
<b>Agnx vendus/br</b>	0,47	0,50	0,43	0,98	0,59
<b>Tx mise bas</b>	91 %	89 %	87 %	112 %	85 %
<b>Tx prolificité</b>	111 %	115 %	112 %	125 %	107 %
<b>Tx mortalité agnx</b>	19,9 %	20,4 %	8,7 %	4,3 %	5,5 %
<b>Tx renouvellement</b>	25,1 %	21,4 %	19,1 %	12 %	19,4 %
<b>Tx réforme</b>	15,8 %	20,9 %	12,3 %	11,6 %	5,8 %
<b>Tx mortalité adulte</b>	7 %	1,8 %	6,8 %	4,4 %	2,8 %
<b>Agnx de boucherie vendus</b>	128	129	164	299	237
<b>Reproducteurs vendus</b>	0,0	3	1	11	3
<b>Concentré total Kg/EMP</b>	83,49	67,20	43,80	27,75	54,44
<b>Concentré brebis kg/EMP</b>	75,85	63,37	28,08	16,55	19,39
<b>Concentré agnx kg/agnx produits</b>	12,14	5,59	29,05	12,97	46,14
<b>Achat fourrage kg/EMP</b>	143,93	40,20	89,69	212,14	22,05
<b>Conso. fourrage kg/EMP</b>	143,93	40,20	160,57	302,29	132,33
<b>SCA/EMP</b>	-27,95	15,33	19,67	22,27	68,60
<b>Charges alim. Directe/EMP</b>	64,60	31,44	31,70	38,01	15,70
<b>Frais élevage/EMP</b>	6,48	5,88	8,95	12,77	5,54
<b>Dont Frais véto/EMP</b>	1,25	3,08	1,15	6,30	1,99
<b>MB hors prime/EMP</b>	-46,04	-0,45	-3,11	2,93	64,76

	<b>Élevage 6</b>
<b>Statut exploitation</b>	Individuelle
<b>UTHO</b>	1
<b>SAU</b>	15
<b>SAU culture</b>	0,0
<b>SFP</b>	15
<b>SPO</b>	15
<b>Parcours</b>	500
<b>Surf. Total affectée au troupeau</b>	515
<b>Charg. Apparent EMP/SFPO</b>	13,4
<b>Charg. Apparent/Surf. troupeau</b>	0,39
<b>EMP</b>	201
<b>Race</b>	RR
<b>Mode élevage</b>	Intermédiaire
<b>Estive</b>	Oui
<b>Reproduction</b>	2MB/an princ. automne
<b>Alimentation</b>	Pâturage dominant
<b>Commercialisation agneaux</b>	Lourds dominants
<b>FML</b>	175
<b>Prod.numérique/FML</b>	115,13
<b>Agnx vendus/br</b>	0,72
<b>Tx mise bas</b>	98,02 %
<b>Tx prolificité</b>	122,14 %
<b>Tx mortalité agnx</b>	3,84 %
<b>Tx renouvellement</b>	28 %
<b>Tx réforme</b>	?
<b>Tx mortalité adulte</b>	?
<b>Agnx de boucherie vendus</b>	81
<b>Reproducteurs vendus</b>	63
<b>Concentré total Kg/EMP</b>	50,89
<b>Concentré brebis kg/EMP</b>	?
<b>Concentré agnx kg/agnx produits</b>	?
<b>Achat fourrage kg/EMP</b>	0,0
<b>Conso. fourrage kg/EMP</b>	?
<b>SCA/EMP</b>	79,72
<b>Charges alim. Directe/EMP</b>	18,55
<b>Frais élevage/EMP</b>	
<b>Frais véto/EMP</b>	
<b>MB hors prime/EMP</b>	

## Annexe 9 : Profil des élevages entrant dans le « Système non transhumant » campagne 2013

	Élevage 1	Élevage 2
Statut exploitation	individuelle	individuelle
UTHO	1,5	2
SAU	60	37,67
SAU culture de vente	0,0	0,0
SFP	60	37,67
SPO	60	34,87
Parcours	121,4	30
Surf. Total affectée au troupeau	181,4	64,87
Charg. Apparent EMP/SFPO	6,26	6,88
Charg. Apparent/Surf. troupeau	2,07	3,70
EMP	375,67	240
Race	R-CG-RR	R-CG-croisées
Mode élevage	Intermédiaire	Semi plein-air
Estive	Non	Non
Reproduction	2MB/an princ. printemps	1MB/an plusieurs lots
Alimentation	Pâture dominante	Pâture dominante
Commercialisation agneaux	Lourds dominants VD Aïd et négoce	Lourds dominants VD
FML	352	183
Prod.numérique/FML	139,50	0,93
Agnx vendus/br	0,92	0,56
Tx mise bas	95,45 %	87,98 %
Tx prolificité	158,93 %	126,71 %
Tx mortalité agnx	8,05 %	16,17 %
Tx renouvellement	18,90 %	23,75 %
Tx réforme	9,05 %	6,25 %
Tx mortalité adulte	2,13 %	0,83 %
Agnx de boucherie vendus	231	135
Reproducteurs vendus	113	0
Concentré total Kg/EMP	53,24	80,21
Concentré brebis kg/EMP	0,0	37,50
Concentré agnx kg/agnx produits	40,73	59,94
Achat fourrage kg/EMP	0,0	0,0
Conso. fourrage kg/EMP	346,05	186,67
SCA/EMP	144,63	127,99
Charges alim. Directe/EMP	34,58	46,4
Frais élevage/EMP	9,98	957
Dont Frais véto/EMP	5,32	5,96
MB hors prime/EMP	58,78	91,80

## Annexe 10 : Résultats des pesées des agneaux

• Élevage n°1

**Elevage Raïol** Localisation : Cévennes Agneaux nés en 2013 Complémentation alimentaire

N°	date	sexe	S/D	mère	père	Race	pesée 1	age pesée 1 (jrs)	pesée 2	age pesée 2 (jrs)	PAT 30	GMQ 0-30	pesée 3	âge pesée 3 (jrs)	pesée 4	âge pesée 4 (jrs)	PAT 70	GMQ 30-70			
								18/03/2013					01/04/2013					15/04/2013			01/05/2013
mâles simples																					
30034	14/02/2013	M	S	5021	bg	R	14,5	33	19,5	47	12,4	0,415	23,4	61	28,4	77	25,8	0,287			
30039	14/02/2013	M	S	60035	bg	R	10,25	33	13,75	47	8,8	0,293	15,9	61	20,9	77	19	0,231			
30043	18/02/2013	M	S	60020	bg	R	10,6	29	14,75	43	10,3	0,343	18,4	57	23	73	22,1	0,266			
30023	19/02/2013	M	S	60049	bg	R	13,1	28	18,1	42	12,9	0,431	21,7	56	27,5	72	26,7	0,303			
30024	19/02/2013	M	S	5020	bg	R	11,9	28	15,9	42	11,4	0,379	17,6	56	23,25	72	22,6	0,237			
30009	19/02/2013	M	S	80024	bg	R	11,6	28	15,5	42	11,1	0,369	19,7	56	24,8	72	24,1	0,3			
30017	19/02/2013	M	S	OOO57	bg	R	9,8	28	14,25	42	10,2	0,339	17	56	22	72	21,4	0,25			
30037	20/02/2013	M	S	80087	bg	R	13,25	27	18,1	41	13,2	0,441	21,9	55	27,6	71	27,2	0,306			
30045	20/02/2013	M	S	60063	bg	R	13,4	27	17,9	41	13,1	0,437	22	55	26,9	71	26,5	0,29			
30029	22/02/2013	M	S	80056	bg	R	13,6	25	18	39	13,2	0,439	22,5	53	27,8	69	27,4	0,316			
30004	25/02/2013	M	S	OOO14	bg	R	10,6	22	14,35	36	12	0,399	16,75	50	21,3	66	22,6	0,224			
30021	02/03/2013	M	S	60074	bg	R	11,2	17	15,1	31	14,6	0,487	18,3	45	21,75	61	25	0,215			
30014	02/03/2013	M	S	80081	bg	R	9,5	17	13	31	12,6	0,419	16,4	45	21,2	61	24,3	0,265			
30044	02/03/2013	M	S	80134	bg	R	9,9	17	13,9	31	14,4	0,479	18,6	45	23,25	61	27,6	0,302			
30036	04/03/2013	M	S	OOO44	bg	R	8,8	15	12,75	29	12,3	0,411	17,75	43	23,5	59	26,7	0,339			
30018	09/03/2013	M	S	OOO65	bg	R	7,4	10	10	24	12,5	0,417	12,75	38	17	54	22	0,226			
30027	11/03/2013	M	S	60010	bg	R	6,7	8	9,8	22	13,4	0,445	13,4	36	17,9	52	24,1	0,261			

**12,25882 0,4084 24,41765 0,271647**

N°	date	sexe	S/D	mère	père	Race	pesée 1	age pesée 1 (jrs)	pesée 2	age pesée 2 (jrs)	PAT 30	GMQ 0-30	pesée 3	âge pesée 3 (jrs)	pesée 4	âge pesée 4 (jrs)	PAT 70	GMQ 30-70			
								18/03/2013					01/04/2013					15/04/2013			01/05/2013
femelles simples																					
30030	14/02/2013	F	S	OOOO96	bg	R	15,25	33	19	47	12,1		22,5	61	26,5	77	24,1	0,299			
30016	15/02/2013	F	S	5026	10246	R	12,1	32	16,9	46	11		19	60	23,8	76	21,9	0,272			
30038	15/02/2013	F	S	80114	bg	R	14,8	32	18,9	46	12,3		22,5	60	28,1	76	25,9	0,339			
30042	17/02/2013	F	S	OOOO45	bg	R	11,25	29	15	43	10,5		18,8	57	21,7	73	20,8	0,259			
30032	22/02/2013	F	S	80069	bg	R	11,6	25	14,9	39	11,5		18,8	53	22,4	69	22,7	0,282			
30041	23/02/2013	F	S	OOOO37	bg	R	10,4	24	13,5	38	10,7		17,25	52	21,1	68	21,7	0,277			
30011	01/03/2013	F	S	5014	bg	R	8,6	18	12,5	32	11,7		16,1	46	19,4	62	21,9	0,255			
30033	02/03/2013	F	S	5006	bg	R	9,25	17	13,4	31	13		18,25	45	22,6	61	25,9	0,324			
30020	03/03/2013	F	S	80039	bg	R	8,75	16	12,25	30	12,3		15,5	44	19,4	60	22,6	0,26			

**11,67778 23,05556 0,285222**



- Élevage n°2

### Élevage Raïol

Localisation : Cévennes

Agneaux nés du 3 mars au 5 mars

Complémentation alimentaire

Agnx simples

N° boucle	Sexe	Intervalle entre les pesées			
		1 à 3 j	11 à 13 j	49 à 51 j	68 à 70 j
		06-mars	10 j	38 j	19 j
		06-mars	17-mars	24-avr	13-mai
		Pesée 1	Pesée 2	Pesée 3	Pesée 4
40063	F	5,5	8,5	18	21,5
40071	F	5	7	14	17
40080	F	3,5	4	13	14
40085					
noir	F	3,5	3,5	8	10
40087	F	5	8,5	19	20
40068					
noir	M	5,5	8,5	23	27
40073	M	5	8,5	16	19
40074	M	3	MT	MT	MT
40075	M	6,5	9	19	21,5
40078	M	6	9	21	25,5
40079	M	3,5	4,5	11	12,5
40081	M	5	7	13	14,5
40084	M	4	6,5	16	19
	<b>Somme</b>	<b>61</b>	<b>84,5</b>	<b>191</b>	<b>221,5</b>

kg

	Pesée 1	Pesée 2	Pesée 3	Pesée 4
Nombre agnx	13	12	12	12
Moyenne Poids	4,69230769	7,04166667	15,9166667	18,4583333
Gain moy poids		<b>2,34935897</b>	<b>8,875</b>	<b>2,54166667</b>
GMQ		<b>0,2349359</b>	<b>0,23355263</b>	<b>0,13377193</b>
Nombre F	5	5	5	5
Moyenne poids F	4,5	6,3	14,4	16,5
Gain moy poids F		<b>1,8</b>	<b>8,1</b>	<b>2,1</b>
GMQ F		<b>0,18</b>	<b>0,21315789</b>	<b>0,11052632</b>
Nombre M	8	7	7	7
Moyenne poids M	5,07142857	7,57142857	17	19,8571429
Gain moy poids M		<b>2,5</b>	<b>9,42857143</b>	<b>2,85714286</b>
GMQ M		<b>0,25</b>	<b>0,2481203</b>	<b>0,15037594</b>

kg

kg

kg

kg

kg

kg

kg

kg

kg

kg

kg

Agnx doubles

Age

Intervalle entre les pesées

1 à 3 j

11 à 13j

49 à 51 j

68 à 70 j

10 j

38 j

19 j

N° boucle	Sexe	06-mars	17-mars	24-avr	13-mai	
		Pesée 1	Pesée 2	Pesée 3	Pesée 4	
40066	F	4	5	9,5	10	kg
40082	M	4,5	5,5	11	13	
	Somme	8,5	10,5	20,5	23	

	Pesée 1	Pesée 2	Pesée 3	Pesée 4	
Nombre agnx	2	2	2	2	
Moyenne Poids	4,25	5,25	10,25	11,5	kg
Gain moy poids		1	5	1,25	kg
GMQ		0,1	0,13157895	0,06578947	kg
Nombre F	1	1	1	1	
Moyenne poids F	4	5	9,5	10	kg
Gain moy poids F		1	4,5	0,5	kg
GMQ F		0,1	0,11842105	0,02631579	kg
Nombre M	1	1	1	1	
Moyenne poids M	4,5	5,5	11	13	kg
Gain moy poids M		1	5,5	2	kg
GMQ M		0,1	0,14473684	0,10526316	kg

- Élevage n°3

### Élevage Raïol

Localisation : garrigues

Agnx nés février - mars

Aucune complémentation alimentaire

Troupeau passant d'un système traditionnel à un système plein air en fin de gestation

Agnx simples

Intervalle entre pesée

Date des pesées

				12 j	43 j	13 j		
			05-mars	17-mars	29-avr	12-mai		
Date de N.	N° boucle	Sexe	Pesée 1	Pesée 2	Pesée 3	Pesée 4		
09-févr	40002	M	6	8	20	22	kg	
	40003	M	8	9	21,5	24,5		
	40004	M	9,5	10	25	30		
11-févr	40005	M	7	9	20	23,5		
	40006	F	9,5	10,5	24	25,5		
13-févr	40007	M	9,5	13	27,5	32		
	40009	F	7	9,5	19	21,5		
14-févr	40010	M	9,5	12,5	21	25		
	40012	M	8	11	25	28		
15-févr	40008	F	5,5	7	15	17,5		
16-févr	40013	F	4,5	MT	MT	MT		
	40014	F	5,5	8,5	21	23		
	40015	M	7,5	11	25	28		
	40016	M	6	8	19,5	23,5		
18-févr	40017	F	7,5	10	22	24		
19-févr	40018	F	7	11	22	25		
20-févr	40020	M	5	6,5	19,5	22		
21-févr	40021	M	6	8	21,5	25,5		
	40022	M	6	7	21	24		
	40023	M	6,5	8	21,5	24,5		
	40024	M	7	9	22,5	25,5		
	40025	F	6,5	10,5	22	25		
	22-févr	40029	F	6	6,5	19	19	
	40028	F	5,5	7,5	16	19		
23-févr	40027	M	5,5	8,5	18,5	22,5		
24-févr	40026	F	5	7	16	23		
	40030	F	5	6	18	22		
	40031	M	5,5	7	19	22		
	40032	F	5,5	8,5	20	23		
	26-févr	40033	M	4	5,5	18,5	18,5	
27-févr	40034	F	4	6	17	21,5		
01-mars	40035	M	5,5	8,5	21	25		
02-mars	40037	F	4	5	14,5	16		
		<b>Somme</b>	<b>210</b>	<b>273</b>	<b>653</b>	<b>751</b>		

	Pesée 1	Pesée 2	Pesée 3	Pesée 4	
Nombre agnx	33	32	32	32	
Moyenne Poids	6,36363636	8,53125	20,40625	23,46875	kg
Gain moy poids		<b>2,16761364</b>	<b>11,875</b>	<b>3,0625</b>	kg
GMQ		<b>0,18063447</b>	<b>0,27616279</b>	<b>0,23557692</b>	kg
Nombre F	15	14	14	14	
Moyenne poids F	5,96428571	8,10714286	18,9642857	21,7857143	kg
Gain moy poids F		<b>2,14285714</b>	<b>10,8571429</b>	<b>2,82142857</b>	kg
GMQ F		<b>0,17857143</b>	<b>0,25249169</b>	<b>0,21703297</b>	kg
Nombre M	18	18	18	18	
Moyenne poids M	7,03846154	9,30769231	21,6538462	24,9615385	kg
Gain moy poids M		<b>2,26923077</b>	<b>12,3461538</b>	<b>3,30769231</b>	kg
GMQ M		<b>0,18910256</b>	<b>0,28711986</b>	<b>0,25443787</b>	kg

Intervalle entre pesée

			12 j	43 j	13 j	
			05-mars	17-mars	29-avr	12-mai
			Pesée 1	Pesée 2	Pesée 3	Pesée 4
lot 1	Nombre agnx		7	7	7	7
	Age		20 à 24 j	32 à 36 j	75 à 79 j	88 à 92 J
	F	Nombre	2	2	2	2
		Moy. poids	8,25	10	21,5	23,5
		Gain moy. poids		<b>1,75</b>	<b>11,5</b>	<b>2</b>
		GMQ		<b>0,14583333</b>	<b>0,26744186</b>	<b>0,15384615</b>
	M	Nombre	5	5	5	5
		Moy. poids	8	9,8	22,8	26,4
		Gain moy. poids		<b>1,8</b>	<b>13</b>	<b>3,6</b>
		GMQ		<b>0,15</b>	<b>0,30232558</b>	<b>0,27692308</b>
lot 2	Nombre agnx		7	7	7	7
	Age		17 à 29 j	29 à 31 j	72 à 74 j	85 à 87 j
	F	Nombre	3	2	2	2
		Moy. poids	5,5	7,75	18	20,25
		Gain moy. poids		<b>2,25</b>	<b>10,25</b>	<b>2,25</b>
		GMQ		<b>0,1875</b>	<b>0,23837209</b>	<b>0,17307692</b>
	M	Nombre	4	4	4	4
		Moy. poids	7,75	10,625	22,625	26,125
		Gain moy. poids		<b>2,875</b>	<b>12</b>	<b>3,5</b>
		GMQ		<b>0,23958333</b>	<b>0,27906977</b>	<b>0,26923077</b>
lot 3	Nombre agnx		8	8	8	8
	Age		12 à 15 j	24 à 27 j	67 à 70 j	80 à 83 j
	F	Nombre	3	3	3	3
		Moy. poids	7	10,5	22	24,6666667
		Gain moy. poids		<b>3,5</b>	<b>11,5</b>	<b>2,66666667</b>
		GMQ		<b>0,29166667</b>	<b>0,26744186</b>	<b>0,20512821</b>

	M	Nombre	5	5	5	5	
		Moy. poids	6,1	7,7	21,2	24,3	kg
		Gain moy. poids		1,6	13,5	3,1	kg
		GMQ		0,13333333	0,31395349	0,23846154	kg
lot 4	Nombre agnx		7	7	7	7	
	Age		9 à 11 j	21 à 23 j	64 à 66 j	77 à 79 j	
	F	Nombre	5	5	5	5	
		Moy. poids	5,4	7,1	17,8	21,2	kg
		Gain moy. poids		1,7	10,7	3,4	kg
		GMQ		0,14166667	0,24883721	0,26153846	kg
	M	Nombre	2	2	2	2	
		Moy. poids	5,5	7,75	18,75	22,25	kg
	Gain moy. poids		2,25	11	3,5	kg	
	GMQ		0,1875	0,25581395	0,26923077	kg	
lot 5	Nombre agnx		4	4	4	4	
	Age		5 à 8 j	15 à 20 j	58 à 63 j	71 à 76 j	
	F	Nombre	2	2	2	2	
		Moy. poids	4	5,5	15,75	18,75	kg
		Gain moy. poids		1,5	10,25	3	kg
		GMQ		0,125	0,23837209	0,23076923	kg
	M	Nombre	2	2	2	2	
		Moy. poids	4,75	7	19,75	21,75	kg
	Gain moy. poids		2,25	12,75	2	kg	
	GMQ		0,1875	0,29651163	0,15384615	kg	

- Élevage n°4

### Élevage Causseard

Localisation : garrigues

Agneaux nés le 24 fév, 1 ou 2 jours avt

Complémentation alimentaire

Agnx simples

Age

Intervalle entre pesée

N° boucle	Sexe	0 à 2 j		10 à 12 j	40 à 42 j	73 à 75 j	kg
				10 j	30 j	33 j	
		24-févr	06-mars	05-avr	07-mai		
		Pesée 1	Pesée 2	Pesée 3	Pesée 4		
40220	F	6	8	14	20		
40221	F	4,5	9	12	17		
40222	F	5	10	14,5	22		
40223	F	4	7	12	15		
40224	F	4,5	7	12	15		
40438	M	4	7	15	21		
40439	M	5	8	16	18		
40440	M	4,5	7	13,5	20		

40441	M	5	8	15	17
	<b>SOMME</b>	<b>42,5</b>	<b>71</b>	<b>124</b>	<b>165</b>

Remarque : dernière pesée, agnx avec de la diarrhée. Cause : transition alim

	Pesée 1	Pesée 2	Pesée 3	Pesée 4	
Nombre agnx	9	9	9	9	
Moyenne Poids	4,72222222	7,88888889	13,7777778	18,3333333	kg
Gain moy poids		<b>3,1666667</b>	<b>5,8888889</b>	<b>4,5555556</b>	kg
GMQ		<b>0,3166667</b>	<b>0,1962963</b>	<b>0,13804714</b>	kg
Nombre F	5	5	5	5	
Moyenne poids F	4,8	8,2	12,9	17,8	kg
Gain moy poids F		<b>3,4</b>	<b>4,7</b>	<b>4,9</b>	kg
GMQ F		<b>0,34</b>	<b>0,1566667</b>	<b>0,14848485</b>	kg
Nombre M	4	4	4	4	
Moyenne poids M	4,625	7,5	14,875	19	kg
Gain moy poids M		<b>2,875</b>	<b>7,375</b>	<b>4,125</b>	kg
GMQ M		<b>0,2875</b>	<b>0,24583333</b>	<b>0,125</b>	kg

Agnx doubles

Age	0 à 2 j	10 à 12 j	40 à 42 j	73 à 75 j	
Intervalle entre pesée		10 j	30 j	33 j	
	24-févr	06-mars	05-avr	07-mai	
N° boucle	Sexe	Pesée 1	Pesée 2	Pesée 3	Pesée 4
40225	F	4	6	11	15
40226	F	5	6	11	15
40227	F	3,5	5,5	13,5	17
40444	M	4	4	MT	MT
40442	M	4	6	11	15
40443	M	4	6	11,5	14
	<b>SOMME</b>	<b>24,5</b>	<b>33,5</b>	<b>58</b>	<b>76</b>

Remarque : dernière pesée, agnx avec de la diarrhée. Cause : transition alim

	Pesée 1	Pesée 2	Pesée 3	Pesée 4	
Nombre agnx	6	6	5	5	
Moyenne Poids	4,08333333	5,58333333	11,6	15,2	kg
Gain moy poids		<b>1,5</b>	<b>6,0166667</b>	<b>3,6</b>	kg
GMQ		<b>0,15</b>	<b>0,20055556</b>	<b>0,10909091</b>	kg
Nombre F	3	3	3	3	
Moyenne poids F	4,16666667	5,83333333	11,8333333	15,6666667	kg
Gain moy poids F		<b>1,6666667</b>	<b>6</b>	<b>3,83333333</b>	kg
GMQ F		<b>0,1666667</b>	<b>0,2</b>	<b>0,11616162</b>	kg
Nombre M	3	3	2	2	
Moyenne poids M	4	5,33333333	11,25	14,5	kg
Gain moy poids M		<b>1,33333333</b>	<b>5,9166667</b>	<b>3,25</b>	kg
GMQ M		<b>0,13333333</b>	<b>0,19722222</b>	<b>0,09848485</b>	kg



Juin 2008

**Système ovins/complément châtaignes, économe pour les brebis, pâturant sur parcours, en zone de montagne sèche**




Boutières (700 m d'altitude en moyenne)  
Zone de pente et sèche

**MOYENS DE PRODUCTION**

- 1,6 UTH - 37 ans

- SAU : 146 ha

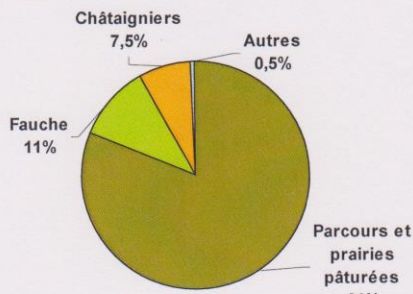
- Troupeau 

- 342 brebis\*
- 14 agnelles
- 7 béliers

\* race dominante : BMC

- Chargement : 2,5 brebis/ha

Surfaces :



Surface	Pourcentage
Parcours et prairies pâturées	81%
Fauche	11%
Châtaigniers	7,5%
Autres	0,5%

**REPRODUCTION : 2 agnelages/an**  
1 important au printemps et 1 second à l'automne

- Luttés majoritairement en race pure
  - Agnelages d'hiver (37%\*) et de printemps (30%\*). Agnelages aussi en été/automne avant le ramassage des châtaignes (34 %\*).
- \* % d'éleveurs pratiquant un agnelage à cette période

*Résultats de reproduction*

Taux (%)	Moyenne	Minimum	Maximum
Mise bas (%)	92%	83%	100%
Proliféricité (%)	131%	113%	150%
Mortalité des agneaux (%)	10%	7%	14%
Productivité numérique (%)	110%	84%	134%
Renouvellement (%)	18%	13%	25%
Nombre d'agneaux produits/brebis	1,1	0,8	1,3
Nombre d'agneaux vendus/brebis	0,8	0,7	1,1

### ALIMENTATION



- Pâturage sur parcours et châtaigneraies
- Fourrages produits : 69 tonnes
- Concentrés achetés : 32 tonnes
- Fourrages distribués : 215 kg MS/brebis/an
- Concentrés distribués : 31 kg/brebis/an  
47 kg/agneau/an

### COMMERCIALISATION

Type d'agneaux vendus	Prix moyen de vente (€/kg)
Agneau standard	4,53 €
Agneaux CCP	4,65 €
Agneaux légers	5,40 €

### ECONOMIE - Hors charges de structure



	Montant	% produit total		Montant	% charges opérationnelles
Produit ovin	19223 €	31%	Alimentation	9916 €	77%
Primes liées à l'atelier ovin	28423 €	46%	Frais d'élevage	1765 €	13%
Produit végétal	13877 €	23%	SFP	1276 €	10%
Dont châtaignes	6937 €	-			
<b>TOTAL produits</b>	<b>61523 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL charges opérationnelles ovines</b>	<b>12957 €</b>	<b>100%</b>

Marge atelier ovin = 34689 € (avec primes) ; 6266 € (hors primes)

Produit ovin/brebis = 139 € (avec primes) ; 56 € (hors primes)

Marge ovine/brebis = 101 € (avec primes) ; 18 € (hors primes)

### EQUIPEMENTS ET TEMPS DE TRAVAIL

- Aménagement des agnelages en fonction de l'atelier complémentaire.
- Recrutement de main d'œuvre saisonnière pour le ramassage des châtaignes ou des petits fruits.
- Alimentation du troupeau peu automatisée à l'exception de la distribution de fourrages aux mères

### ATOUTS ET CONTRAINTES DU SYSTEME

- Atouts + Atelier complémentaire pour assurer un revenu  
Systèmes valorisant bien les parcours et châtaigneraies
- Contraintes - Polyvalence  
Pointe d'activité saisonnière à gérer

### CONTACTS

- BAUD Sylvain, Syndicat Départemental Ovin : ☎ 04.75.64.60.62
- LATRE Lucia, Chambre d'Agriculture de l'Ardèche : ☎ 04.75.20.28.00
- THOLLON Maryse, Point Accueil Installation : ☎ 04.75.20.28.07



CAS TYPE OVIN VIANDE  
LANGUEDOC-ROUSSILLONOVIN SPÉCIALISÉ CÉVENOL, PASTORAL ET  
TRANSHUMANT ET NON AUTONOME

Conjoncture 2011/2012

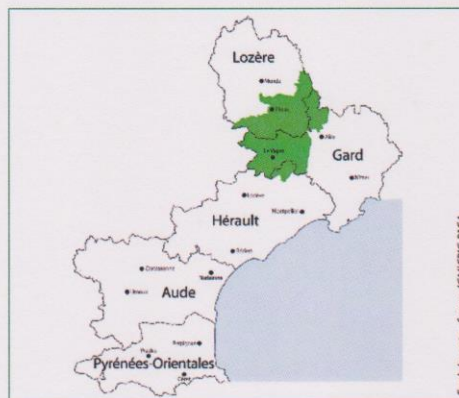
CÉVENOL

En zone de montagne sèche, sur la bordure sud du Massif Central, un éleveur avec 380 brebis de race rustique et une production majoritaire d'agneaux de bergerie légers, un troupeau transhumant, fortement déployé sur parcours, économe et peu autonome sur le distribué.

## Caractéristiques générales du système et localisation

Dans la région du Languedoc-Roussillon, on retrouve ce type d'élevage sur toute la châtaigneraie et la bordure sud du Massif Central, plus particulièrement sur une grande zone allant des Cévennes lozériennes et gardoises jusqu'aux limites de la Montagne Noire. L'offre pastorale de ces territoires est importante et variée, mais la qualité de certains parcours et le manque de maîtrise foncière limitent les possibilités de clôtures et induisent un recours obligatoire au gardiennage des troupeaux. La proximité des estives du Mont Lozère ou de l'Aigoual permet de pratiquer une petite transhumance, à pied ou en camion. La possibilité d'accès à des surfaces fourragères mécanisables le plus souvent des prairies naturelles de fond de vallée ou en terrasses, est généralement très réduite. D'où la difficulté pour récolter suffisamment de foin et le manque d'autonomie fourragère des élevages qui en résulte.

La conduite de la reproduction est fondée sur un agnelage principal d'automne, en lien avec la pratique de la transhumance estivale et les bonnes disponibilités alimentaires automnales sur les regains et les parcours boisés. Les ventes d'agneaux légers (16/18 kg vifs), pour l'export ou pour des ateliers d'engraissement collectif



> Région Languedoc-Roussillon zone de présence du cas-type

(du Rayon de Roquefort notamment), sont alors majoritaires. Ces élevages peuvent aussi produire de l'agneau plus lourd pour la boucherie, commercialisé dans la filière « organisée » ou dans des circuits courts. La taille des troupeaux dans ces élevages spécialisés varie de 300 à 400 brebis. Lorsque le troupeau est de taille plus réduite, on retrouve à côté de l'ovin une activité agricole complémentaire, le plus souvent en oignons, ou encore de la pluriactivité à l'échelle du collectif familial.

## L'exploitation et ses productions en quelques chiffres

## &gt; La structure

- 1 UMO
- 380 brebis de race rustique locale
- 8 ha de SAU (uniquement prairies permanentes)
- 250 ha de parcours dont :
  - 200 ha de bois
  - 50 ha de landes

- Estive collective 90 jours

## &gt; Les produits et ventes

- 380 agneaux produits pour la vente et le renouvellement du troupeau
- 317 agneaux vendus, 70% sont des légers de moins de 18 kg de poids vif



Languedoc-Roussillon

### Le territoire de l'exploitation

Les 8 hectares de prairies permanentes mécanisables sont localisés en fond de vallée ou en terrasses. Ils ne sont pas forcément labourables, ni bien regroupés, et sont constitués de petites parcelles situées autour du siège de l'exploitation. Ces surfaces sont réservées en priorité à la récolte du foin. Le territoire pastoral de l'exploitation de plus de 250 ha est très étendu. Il est composé essentiellement de bois de châtaigniers, de bois de chênes verts ou blancs et de landes plus ou moins embroussaillées. Quelques hectares de pelouses sommitales complètent cette panoplie de milieux pastoraux. L'été, avec une petite transhumance, le troupeau est mis en pension sur une estive collective gérée par un groupement pastoral. Le gardiennage du troupeau est assuré, en prestation de service, par l'un des éleveurs membre du groupement, ou par un berger salarié.



### La main-d'oeuvre et le travail

L'éleveur travaille seul à plein temps sur la ferme. Son conjoint travaillant à plein temps à l'extérieur, sa contribution aux travaux de l'exploitation reste très limitée. La pratique de l'entraide avec un ou des voisins est de mise pour les gros chantiers (tonte, préparation à la transhumance...). L'éleveur fait appel à une CUMA pour le curage des vieilles bergeries. Au final, on estime que la quantité de main-d'oeuvre sur cette exploitation est de 1 UMO. La contrainte du gardiennage du troupeau toute l'année, hors période d'estive, ne permet pas de libérer beaucoup de temps libre.

L'aménagement d'un ou deux parcs clôturés sur les parcours et le recours à la clôture mobile par filets électriques sur les prairies permettent de soulager un peu l'éleveur de la lourde astreinte quotidienne du gardiennage.

### Matériels, bâtiments, équipements

Le parc de matériel est volontairement réduit, avec une chaîne de récolte fourragère pour balles rondes, un tracteur 4 roues motrices de 75 à 90 CV et parfois un autre de 50/70 CV, déjà amorti. Une petite remorque plateau permet le transport des bottes de foin. Vu la quantité de foin récoltée, ce type de matériel gagnerait à être en CUMA ou copropriété. Dans tous les cas les investissements en matériels doivent être très raisonnés et s'orienter vers de la « bonne occasion » chaque fois que cela est possible. Les bâtiments se composent d'une bergerie bois de 500 à 600 m<sup>2</sup> en partie amortie, équipée d'une auge trottoir. Un hangar de 200 m<sup>2</sup> (bois ou serre tunnel) sert au stockage du foin et du matériel. 2 à 4 kms de clôtures fixes, de type Ursus ou du 4 à 5 fils électrifiés en fonction du parcellaire, sont nécessaires pour l'aménagement de quelques parcs fixes. Des filets de clôtures mobiles et un gyrobroyeur complètent les équipements pour la gestion des parcours.



## Le troupeau

Le troupeau de 380 brebis est d'une race rustique locale (Tarasconnaise, Raïole, Caussearde des garrigues, Rouge du Roussillon, parfois de la BMC). Il est conduit en race pure. L'éleveur porte une attention particulière à l'origine génétique lors du renouvellement des femelles et achète les béliers dans la base de sélection. Les agnelles de renouvellement sont issues du troupeau et gardées sur l'agnelage principal d'automne, mais elles sont mises en lutte tardivement, à l'âge de 18 mois.

La productivité numérique est généralement d'un agneau par brebis et par an. Avec un niveau de prolificité moyen, cet objectif est atteint grâce à l'obtention d'un taux de mise bas pour les femelles adultes proche de 100%, lui-même permis par une gestion rigoureuse des improductives et la pratique systématique d'un agnelage de rattrapage au printemps.

Produire des agneaux légers pour les vendre à la période de cours la plus favorable (fin octobre-novembre), implique un début d'agnelage à la mi-septembre, dès le retour de l'estive. Ce qui suppose de prévoir des sécurités (distribution de foin) pour nourrir les allaitantes en cas de sécheresse automnale.

Les agneaux sont exclusivement élevés sous la mère et en bergerie. Hormis les agnelles gardées pour le renouvellement et les agneaux alourdis et finis pour la boucherie, tous les agneaux sont vendus légers (entre 16 et 18 kg de poids vif) pour être finis dans des ateliers d'engraissement collectif ou pour l'exportation vers l'Espagne. Les quelques agneaux vendus plus lourds sont commercialisés par les Organisations de Producteurs ou en circuits courts.

Ce type de conduite de la reproduction repose sur la parfaite maîtrise de la mise en lutte de tout le troupeau au printemps, y compris des brebis récemment agnelées. La valeur laitière, la capacité au désaisonnement et l'aptitude pastorale sont les critères à privilégier dans le choix du renouvellement.

### En quelques chiffres...

#### > Effectif moyen présent

- 380 brebis soit 57 UGB

#### > Cheptel reproducteur au 1<sup>er</sup> janvier

- 353 femelles adultes
- 63 agnelles de plus de 6 mois
- 17% de taux de renouvellement
- 8 béliers
- 2 béliers achetés par an

#### > Bilan de la reproduction

- 90% des mises bas en septembre-octobre
- 10% des mises bas en mars
- 85% de taux de mise bas
- 128% de taux de prolificité
- 8% de taux de mortalité agneaux
- 100% de taux de productivité numérique

#### > Bilan des ventes

- 317 agneaux, dont 70% légers
  - agneaux légers : 18 kg vifs et 45 à 60 jours d'âge moyen à la vente
  - agneaux lourds : 17 kg de carcasse et 110 jours d'âge moyen à la vente

#### > Productivité du troupeau

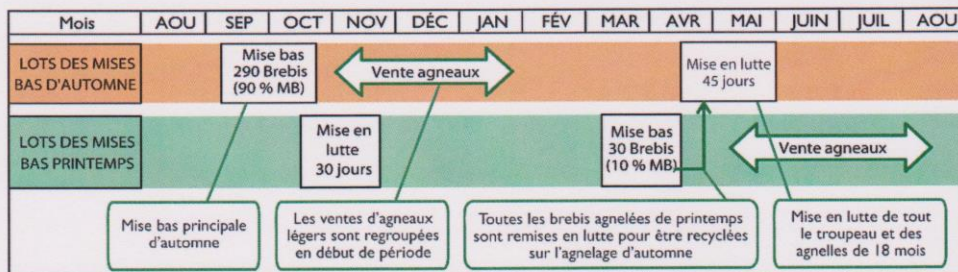
##### Productivité numérique

- 1 agneau/brebis

##### Productivité pondérale

- 8,4 ekgc/brebis

### > Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux



### La conduite de l'alimentation

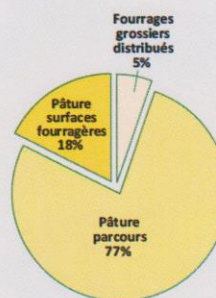
L'utilisation importante, et en toutes saisons, de ressources pastorales variées explique la contribution très majoritaire du pâturage sur parcours dans l'alimentation du troupeau. La faible quantité de foin récoltée et le recours à des achats induisent la recherche d'un système le plus économe possible sur le distribué. Dans la mesure où le climat n'impose pas un hivernage long et complet en bergerie, la pratique d'un pâturage hivernal aussi systématique que possible constitue un puissant levier pour limiter la distribution de foin. Il est impératif de bien savoir gérer les ressources pâturables et de toujours prévoir en sécurité un stock suffisant de fourrages grossiers et de concentrés.

Les jeunes agneaux sont élevés sous la mère et restent en bergerie la journée, pendant que les mères pâturent. Ils ont à disposition en libre service un aliment de démarrage et du bon foin. Vendus légers, ils sont sevrés au moment de la vente, à un âge variant de 45 à 60 jours. Les quelques agneaux restants qui sont alourdis et les agnelles de renouvellement ont à disposition après le sevrage un aliment complet du commerce et du foin en libre service.

L'utilisation par le troupeau des parcours de proximité jusqu'au départ en estive permet de réserver les surfaces fourragères à la constitution des stocks de foin.

### En quelques chiffres...

#### > Part des fourrages distribués et de la pâture dans l'alimentation



#### > Bilan du distribué (couple mère/agneau)

- 190kg de foin / brebis
- 87kg de concentrés / brebis

#### > Bilan du distribué

##### agneau léger

- 6kg de foin
- 5kg d'aliment concentré du commerce

##### agneau lourd

- 20kg de foin
- 60kg d'aliment concentré du commerce

### > Le calendrier d'alimentation du troupeau

Mois	DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC		
Lots	MISES BAS D'AUTOMNE	Vide			Prepa lutte	LUTTE	Gestation			Fin gesta	AGNELAGE/LACTATION	Vide			
	MISES BAS PRINTEMPS	Gestation		Fin gesta	AGNELAGE/LUTTE					Prepa lutte	LUTTE	Gestation			
Ressources mobilisées	STOCKS	■			■										
	REGAINS PN											■		■	
	PARCOURS	■					■								
	ESTIVE							■							

En hiver tout le troupeau qui a de faibles besoins est mené en un seul lot sur parcours, avec une distribution complémentaire de foin en fonction des aléas climatiques.

Il n'y a qu'un seul lot au pâturage de fin mars à fin mai, il est complétement en fonction des besoins.

Tout le troupeau est à l'estive, mais en fin de période il y a peu ou pas de possibilité de préparation à l'agnelage.

Tout les regains sont réservés pour la pâture d'automne. La préparation à la lutte se fait sur les meilleurs parcours, sans distribution de grain.

### La conduite des surfaces

Une partie du foin est produite sur l'exploitation en quantité insuffisante pour couvrir les besoins du troupeau. En année climatique « normale », 50 % du foin distribué est acheté. En l'absence de culture de céréales, tout le grain et la paille pour la litière, utilisés de façon très économe, sont aussi achetés.

Toute la surface fourragère est réservée à la fauche, avec deux coupes de foin les bonnes années, les regains sont pâturés à l'automne par les brebis agnelées. Les contraintes du milieu font que les rendements fourragers sont assez faibles et qu'il y a peu de marge de manœuvre en cas de sécheresse.

Avec uniquement 8 ha de prairies permanentes, la conduite des surfaces fourragères est simplifiée. Une fertilisation minérale est assurée une année sur deux, et le fumier produit permet de fumer tous les ans les prés de fauche. La quantité d'engrais apportée reste conforme au cahier des charges de la PHAE 2 pour les prairies naturelles.

Les parcours qui représentent l'essentiel des ressources disponibles pour le troupeau sont utilisés toute l'année en fonction de leur valeur pastorale et des besoins physiologiques des brebis. L'orientation du système sur un agnelage d'automne permet d'avoir les brebis en entretien l'hiver, période où les ressources pastorales sont les plus faibles. Pour certaines surfaces boisées ou de landes un peu plus éloignées, qui servent de sécurité les années sèches ou qui ne sont utilisées que partiellement, la pression de pâturage est parfois insuffisante pour éviter l'embroussaillage, d'où la nécessité de recourir à un entretien complémentaire au pâturage, qui peut être réalisé par un passage de gyrobroyeur très localisé ou par écobuage pour les zones non mécanisables.

### En quelques chiffres...

#### > Bilan des récoltes et de leur utilisation

	Produit	Achat	Vente	Distribué
Foin (Tms)	32	28	0	60
Céréales (Qtz)	0	130	0	130
Paille litière (T)	0	10	0	10

#### > Bilan des engrais épandus

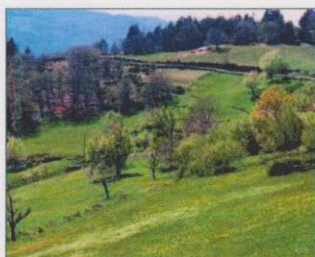
	Fertilisation par ha			
	Minérale (unité)			Organique (T fumier)
	N	P	K	
Prairie naturelle	30	40	40	9

#### > Ratios surface par brebis

- 0,02 ha de SFP / brebis
- 0,65 ha de parcours / brebis

#### > Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 7,1 UGB / ha
- SFT : 0,2 UGB / ha



## Le bilan économique 2011/2012

### Aspect conjoncture

Après une année climatique 2011 qui impacté les récoltes de céréales, de foin et la pousse de l'herbe, et parfois induit des achats de substitution dans les élevages, 2012 a été une année climatique relativement normale. Les cours de l'agneau ont été en légère hausse en 2011 et 2012, de façon variable selon les périodes de vente et les types de produits, avec un fléchissement pour les agneaux légers fin 2012. Les prix des engrais, particulièrement celui des céréales et de l'aliment pour agneaux, ont subi des

augmentations continues qui ont fortement impacté les coûts de production. Au final, après une année 2010 qui a été marquée par les conséquences bénéfiques du rééquilibrage de la PAC en faveur des ovins (ce qui a induit une augmentation très nette des revenus), les années 2011 et 2012 se caractérisent plutôt par une forte dégradation de l'ensemble des soldes de gestion (la marge brute ovine, l'EBE et le résultat courant), en lien avec un produit brut d'exploitation qui n'augmente pas assez pour compenser l'inflation des coûts de production.

### > Le compte de résultat 2011/2012

	2011	2012	Evolution
<b>PRODUITS</b>	65 900 €	65 300 €	- 0,9 %
Produits ovins	25 600 €	25 200 €	- 1,6 %
Dont vente agneaux	24 885 €	24 479 €	
Dont autres produits	1 615 €	1 639 €	
Dont achat reproducteurs	- 900 €	- 918 €	
Primes et soutiens de la PAC	40 300 €	40 100 €	- 0,5 %
Dont DPU	13 349 €	13 306 €	
Dont Aides ovines	8 260 €	8 260 €	
Dont Aides cultures	0 €	0 €	
Dont PHAE	7 600 €	7 600 €	
Dont ICHN	12 581 €	12 581 €	
Dont modulation	- 1 490 €	- 1 656 €	

Régime fiscal : Forfait

	2011	2012	Evolution
<b>CHARGES</b>	48 900 €	50 700 €	3,7 %
Charges opérationnelles ovines	24 500 €	25 900 €	5,7 %
Dont charges d'alimentation	17 822 €	19 150 €	
Dont charges de SFP	833 €	864 €	
Dont charges diverses	5 845 €	5 886 €	
Charges structurelles hors amortiss et frais financiers	11 300 €	11 700 €	3,5 %
Amort. et frais financiers	13 100 €	13 100 €	
Annuité des emprunts	13 600 €	13 600 €	
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	30 100 €	27 700 €	- 8 %
<b>REVENU DISPONIBLE</b>	16 500 €	14 100 €	- 14,5 %
<b>RESULTAT COURANT</b>	17 000 €	14 600 €	- 14,1 %

### Le bilan économique de l'atelier en quelques chiffres

	2012	% évolution 2011/2012
Effectif brebis	380	
Agneaux produits / brebis	1	
Valoris moy de l'agneau	77 €	- 1,5 %
PB hors primes / brebis	66 €	- 1,4 %
Charges opé / brebis	68 €	5,6 %
Dont alim directe / brebis	50,4 €	7,2 %
Dont surf fourrag / brebis	2,3 €	3,7 %
Dont frais divers / brebis	15,5 €	0,7 %
MB hors primes / brebis	- 1,8 €	

### Le bilan économique de l'exploitation en quelques chiffres

	2012	% évolution 2011/2012
Charges structure / ha SAU	3 090 €	1,3 %
Charges structure / brebis	65 €	1,3 %
Primes / produit brut	61 %	0,2 %
EBE / produit brut	42 %	- 3 %
Annuité / EBE	49 %	3,6 %
Revenu disponible / UMO	14 100 €	- 14,5 %
Résultat courant / UMO	14 600 €	- 14,1 %

### Zoom sur la PAC

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement dans les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois des engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- Les Droits à Paiement Unique (DPU) qui sont des aides découplées dont le montant a été calculé sur une base historique puis réévalué à partir de 2009.
- L'aide Ovine (AO) qui s'est substituée à la Prime Brebis Chèvre (PBC).

- L'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (I'CHN) dont le montant varie en fonction des zones de handicap où sont situées les terres de l'exploitation.

- La Prime à l'Herbe Agri-Environnementale individuelle (PHAE) qui est perçue pour les surfaces en herbe que l'éleveur décide d'engager.

- Pour les élevages transhumants, la prime à l'Herbe Agri-Environnementale collective qui est perçue pour la période d'estive est directement déduite du prix de l'estive.

Comme pour toutes les exploitations agricoles bénéficiaires de la PAC, ces versements sont soumis à une mécanique de stabilisation par le prélèvement d'un pourcentage du montant total des aides versées, qui était de 9 % en 2011 et de 10 % en 2012.

## Petit lexique et définitions des termes utilisés

### > Main-d'œuvre et travail

**Unité de Main d'Oeuvre (UMO)** : 1 UMO correspond à une personne qui se déclare travailler à plein temps sur l'exploitation à l'échelle de l'année.

### > Troupeau

**Brebis présentes (EMP)** : Correspond à l'Effectif Moyen Pondéré (par leur temps de présence sur la campagne) des brebis de plus de 6 mois.

**Unité Gros Bétail (UGB)** : Permet de convertir en une unité commune tous les ruminants. Une brebis équivaut à 0,15 UGB.

**Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO)** : Identification d'un produit correspondant à un cahier des charges (Label rouge, AOP, IGP, Bio).

**Equivalent Kilo carcasse (ekgc)** : Estimation en poids de carcasse de l'ensemble des agneaux produits. Elle permet d'estimer une productivité pondérale.

**Taux de mise bas** : Pourcentage du nombre de mises bas réalisées par an par brebis présente.

**Taux de productivité numérique** : Pourcentage du nombre d'agneaux produits par an par brebis présente.

**Taux de prolificité** : Pourcentage du nombre moyen d'agneaux nés par mise bas.

**Taux de mortalité agneaux** : Pourcentage des agneaux morts sur les agneaux nés.

**Matière Sèche (MS)** : Mesure de la quantité de matière sèche du fourrage grossier. Par exemple un kilo de foin brut contient 85 % de matière sèche.

### > Surfaces

**SAU** : Surface Agricole Utile. Elle correspond aux surfaces mécanisables.

**SFP** : Surface Fourragère Principale, partie de la SAU destinée à la production d'herbe ou aux cultures fourragères.

### > Economie

**Produit Brut ovin** : Somme des ventes d'agneaux, des réformes, de la laine, corrigée des variations de stocks. Les achats d'animaux reproducteurs sont déduits de ce produit.

**Charges opérationnelles** : Charges « variables » affectées à une activité et généralement liées au volume annuel de l'activité.

**Marge Brute ovine hors prime** : Produit brut ovin (calculé sans les aides, primes et soutiens) diminué des charges opérationnelles de l'atelier.

**Charges structurelles** : Charges fixes de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

**Annuité** : Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent aux intérêts et le capital qui est remboursé.

**Amortissement** : Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un moyen de production.

**Excédent Brut d'Exploitation (EBE)** : Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

**Revenu disponible** : Correspond à l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

**Résultat courant** : Correspond à l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

## Pour en savoir plus

Retrouvez les cas types ovin viande publiés en Languedoc-Roussillon en vous rendant sur l'un des sites internet suivants :

> Les sites des Chambres départementales d'agriculture :

De l'Aude : [www.aude.chambagri.fr](http://www.aude.chambagri.fr)

De la Lozère : [www.lozere.chambagri.fr](http://www.lozere.chambagri.fr)

Du Gard : [www.gard.chambagri.fr](http://www.gard.chambagri.fr)

> Le site de l'OIER-SUAMME : [www.languedocroussillon.chambagri.fr](http://www.languedocroussillon.chambagri.fr)

> Le site de la Reconquête ovine : [www.reconquete-ovine.fr](http://www.reconquete-ovine.fr)

> Le site de l'Institut de l'Élevage : [www.idele.fr](http://www.idele.fr)

N'hésitez pas à contacter les correspondants locaux des réseaux d'élevage ovins viande Languedoc-Roussillon.

### Liste des correspondants :

> Pour les départements :

#### Philippe Poucheret

Chambre d'Agriculture de l'Aude  
ZI de Sautès à Trèbes  
11 898 CARCASSONNE Cedex 9  
Tél. 04 68 11 79 82  
[p.poucheret@aude.chambagri.fr](mailto:p.poucheret@aude.chambagri.fr)

#### Gérald Marty

Chambre d'Agriculture du Gard  
4A Chemin des Caves  
34 380 ST PRIVAT DES VIEUX  
Tél. 04 66 54 31 18  
[gerald.marty@gard.chambagri.fr](mailto:gerald.marty@gard.chambagri.fr)

#### Françoise Bouillon

Chambre d'Agriculture de la Lozère  
Place Paul Comte  
48 400 FLORAC  
Tél. 04 66 45 13 58  
[francoise.bouillon@lozere.chambagri.fr](mailto:francoise.bouillon@lozere.chambagri.fr)

#### Hélène Leroy

Chambre d'Agriculture de la Lozère  
25 Avenue Foch  
48 000 MENDE  
Tél. 04 66 65 62 00  
[helene.leroy@lozere.chambagri.fr](mailto:helene.leroy@lozere.chambagri.fr)

#### Bérénice Herszberg

Coopérative Ovine des Pyrénées-Orientales  
66 Rue de la Vigneronne  
66 000 PERPIGNAN  
Tél. 04 68 54 41 21  
[copo2@wanadoo.fr](mailto:copo2@wanadoo.fr)

> Pour la région :

#### Jean-François Bataille

Institut de l'Élevage  
Maison Régionale de l'Élevage  
Route de la Durance  
04 100 MANOSQUE  
Tél. 04 92 72 32 07  
[jean-francois.bataille@idele.fr](mailto:jean-francois.bataille@idele.fr)

#### Jean-Louis Balme

OIER-SUAMME Languedoc-Roussillon  
25 Ave Foch  
48 000 MENDE  
Tél. 04 66 65 62 00  
[jean-louis.balme@lozere.chambagri.fr](mailto:jean-louis.balme@lozere.chambagri.fr)

### ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE CE CAS TYPE :

Gérald MARTY - Chambre d'Agriculture du Gard  
Jean-François BATAILLE - Institut de l'Élevage  
Cartographie : Nicolas CORBOZ - FRGDS - Provence-Alpes-Côte d'Azur

### LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

### LES PARTENAIRES FINANCIERS

Avec l'appui financier de France Agrimer, du Casdar et de la région Languedoc-Roussillon



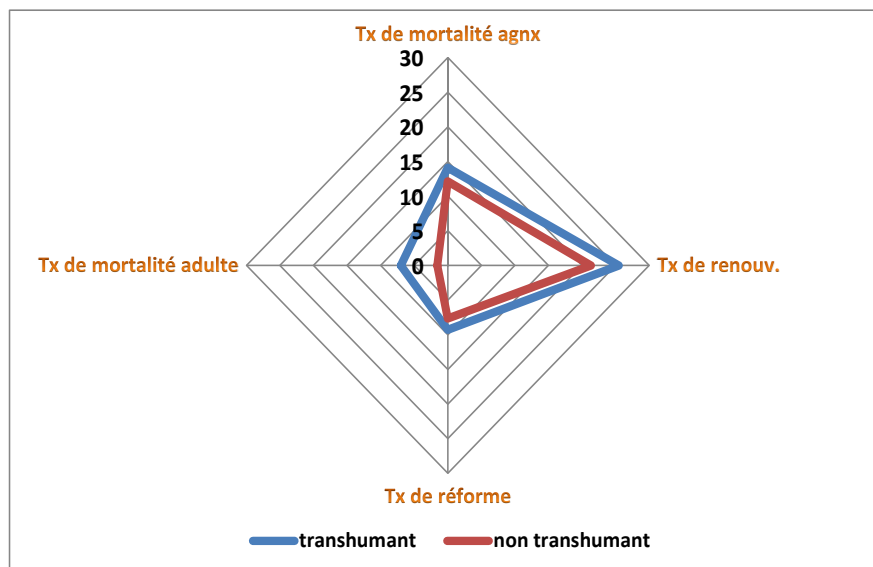
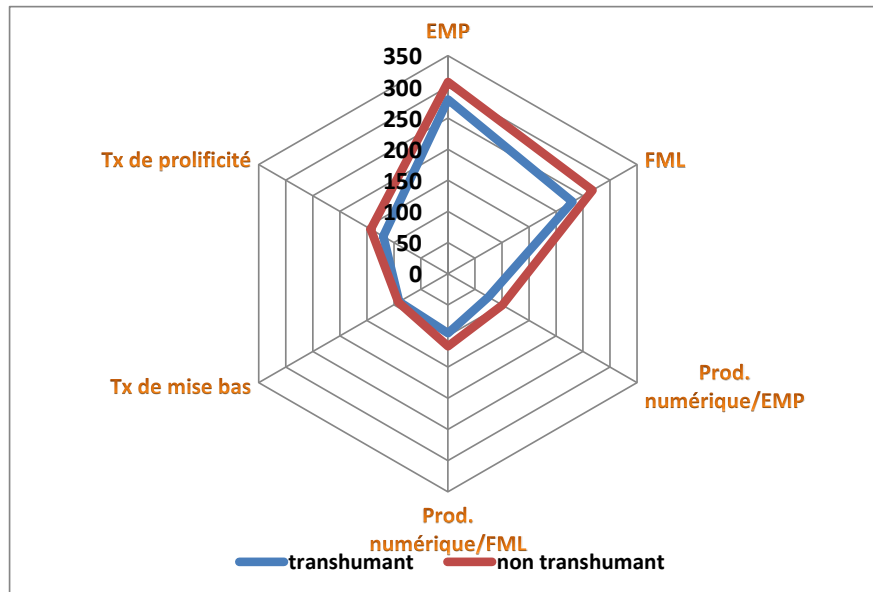
Mai 2013

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12  
[www.idele.fr](http://www.idele.fr) - PUB IE : 00 13 56 004

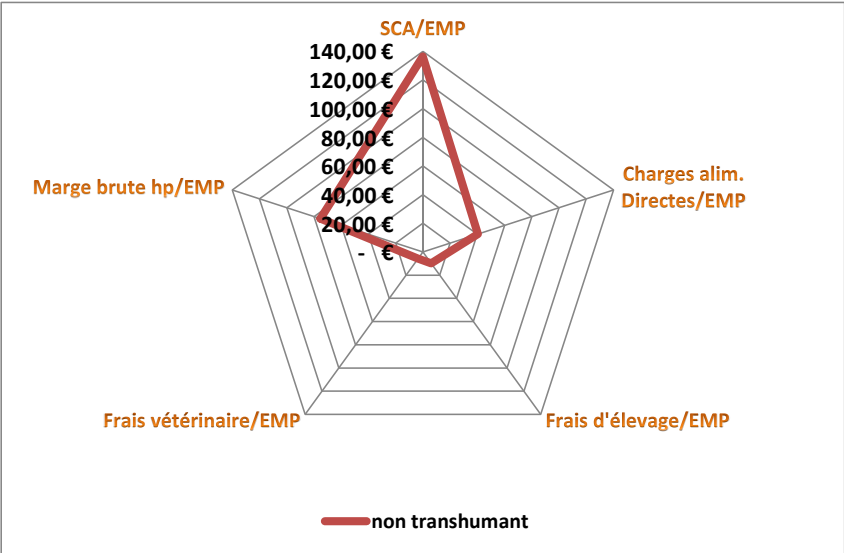
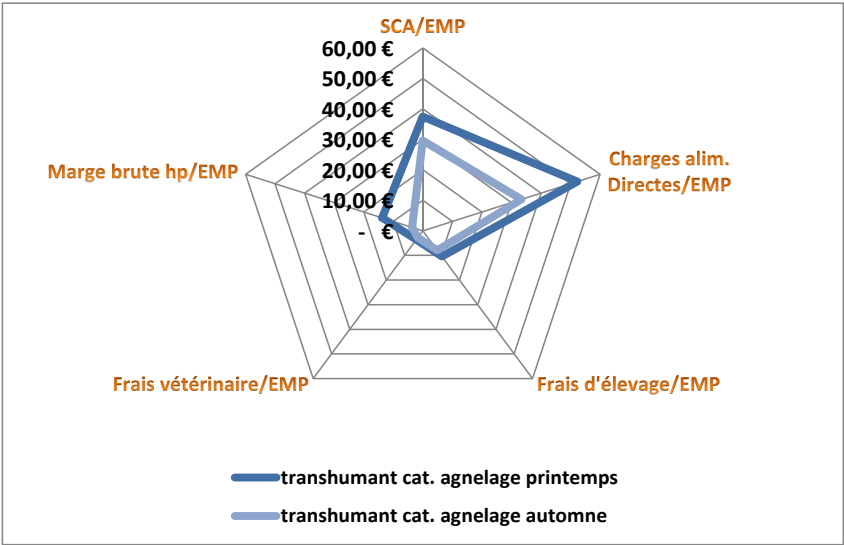


## Annexe 13 : Graphiques de la discussion

Graphique 1et 2 : Résultats de reproduction campagne 2012, moyenne du système transhumant et du système non transhumant



Graphique 3 et 4 : Résultats économiques campagne 2012, moyenne du système transhumant et du système non transhumant



## **Résumé**

*L'étude des élevages ovins de l'Association des Éleveurs de brebis Raïole, Causse des Garrigues et Rouge du Roussillon a permis de faire un état des lieux des différents systèmes d'élevage existants au sein de l'Association.*

*L'ensemble des élevages sont axés sur une conduite pastorale, adapté à l'ensemble des contraintes auquel les exploitations sont confrontées (foncier, milieu, climat, etc.). C'est pour cela qu'ils ont choisi d'utiliser dans leur élevage les races locales acclimatées à leur territoire et répondant au maximum à leur contraintes.*

*Ceci est rendu possible grâce à l'action menée par l'Association de préserver la rusticité de chacune des trois races tout en améliorant leurs aptitudes et en garantissant une variabilité génétique des troupeaux.*

*Bien que chacun des élevages étudiés soit singulier, deux grands systèmes de production et de conduite du troupeau ont pu être différenciés.*

## **Abstract**

*For twelve weeks, I took a training session in Association des éleveurs de brebis Raïole, Causse des Garrigues et Rouge du Roussillon associated UPRA Lacaune situated in Rodez. Association des éleveurs de brebis Raïole, Causse des Garrigues and Rouge du Roussillon is a conservation of three rustic sheep breeds on the French territory.*

*I was affected to the Association to identify different system producing sheep.*

*My duty was to meet and investigate members breeders to know their farm and demonstrate the value of using such rustic breeds. I also perform optimal weighed to assess the potential of lambs.*

*I have significantly improved my technical knowledge, as well as my relationship in a professional framework. I could develop my sense of responsibility because of missions carried out independently.*